

**MÉMORIAL**  
DES  
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Vingt-cinquième séance – Samedi 6 décembre 2003, à 8 h

**Présidence de M. André Kaplun, président**

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Michel Chevrolet et Michel Ducret.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 26 novembre 2003, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour samedi 6 décembre 2003, à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 30 et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Pierre Muller, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout d'abord, bonjour! J'espère que cette séance se passera bien, comme il se doit et comme c'est d'ailleurs le cas habituellement dans ce parlement.

Je vais vous faire distribuer un tableau de présentation générale du budget comportant une modification assez importante, que je vous annonce oralement et que vous pourrez lire sur cette présentation: le boni de fonctionnement prévu pour 2004 passe de 500000 francs en chiffres ronds à 12,8 millions. (*Exclamations.*) Nous avons en effet reçu, respectivement M. le maire et le Conseil administratif, une lettre datée du 4 décembre 2003 et signée par M<sup>me</sup> Martine Brunchwitz Graf, qui nous annonce que, par rapport aux comptes 2002, il faut prévoir au budget 2004 une augmentation des recettes personnes morales de 2,37%, alors qu'elle n'était que de 0,22% au mois de septembre. En ce qui concerne les recettes personnes physiques, la diminution prévue est moindre que celle annoncée au mois de septembre, où elle était de 8,37%: au 6 décembre, la diminution prévue est de 6,14%. Une fois les calculs faits, le boni de fonctionnement augmente et atteint 12,8 millions.

Je rappelle, pour ceux qui ne connaissent pas sur le bout des doigts la loi sur l'administration des communes, que selon l'article 74, alinéa 6, de la LAC, vous ne pouvez pas alourdir les charges sans trouver des compensations autres que le recours à l'emprunt. Je le répéterai dans l'intervention que je ferai tout à l'heure, au début du deuxième débat, au nom du Conseil administratif.

Je vous remercie de votre attention. C'était là, je crois, une bonne nouvelle pour commencer la journée.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, à 9 h 30 nous ferons la pause traditionnelle; elle se déroulera à la buvette où cafés et croissants vous seront offerts par le secrétariat.

Je vous rappelle qu'à 18 h 30 nous fêterons l'Escalade. Contrairement aux années précédentes, cette célébration aura lieu dans la cour de l'Hôtel de Ville.

Nous saluons la présence, dans le bureau à côté de la salle des pas perdus, des fonctionnaires qui vont faire les calculs nécessaires au fur et à mesure de nos discussions. J'ai le plaisir de saluer M. Erhardt, secrétaire général, M. Burri, secrétaire-juriste, M. Hermann, directeur du département des finances, M. Krebs, adjoint de direction, et M. Lassauce, directeur adjoint à la Direction des finances, M. Mariaux, chef du Service de la comptabilité et du budget, M<sup>me</sup> Fontaine, cheffe de la section budget, M. Pasteur et M<sup>me</sup> Moor, collaborateurs de la section budget.

J'aimerais enfin saluer et remercier pour son travail le Secrétariat du Conseil municipal, notamment la cheffe du secrétariat, M<sup>me</sup> Cabussat, ainsi que M<sup>me</sup> Conus et M. Hercod, sans oublier M<sup>me</sup> Dubosson, qui est là-haut aux micros et que nous remercions de son soutien. Elle sera remplacée, plus tard dans la journée, par M<sup>me</sup> Follet. Si j'ai oublié une personne ou une autre, qu'elles me pardonnent: elles sont toutes vivement remerciées pour leur collaboration.

Les conseillères et conseillers municipaux qui auraient encore des amendements à déposer sont priés de le faire très rapidement et de les remettre exclusivement à M<sup>me</sup> Cabussat. Les rapporteurs des commissions spécialisées pourront s'exprimer, comme il est d'usage depuis un ou deux ans, en deuxième débat, au moment où nous commencerons l'étude du département les concernant. Bien entendu, nous travaillons sur la version corrigée du projet de budget 2004, et non pas sur celle que nous avons reçue en septembre et qui a été étudiée en commission.

### **3. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2004 (PR-294 A/B)<sup>1</sup>.**

#### **A. Rapporteure générale: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

##### **Sommaire**

1. Préambule
2. Présentation de la commission des finances
3. Présentation des présidents et rapporteurs des commissions spécialisées
4. Discussion de la commission des finances

---

<sup>1</sup> Rapport à l'appui, 1178. Commission, 1633.

5. Présentation générale du budget
6. Récapitulatif des amendements acceptés dans les commissions spécialisées et votés en commission des finances
7. Nouveaux postes
8. Arrêtés
9. Objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004
10. Rapports préliminaires sur les objectifs du Conseil administratif et rapports finaux des commissions spécialisées avec leurs annexes respectives:
  - Rapport de la commission des finances (CFI) sur le département des finances et de l'administration générale
  - Rapport de la commission des finances sur le département «Autorités»
  - Rapport de la commission de l'informatique et de la communication (CICO) sur le budget de la Direction des systèmes d'information (DSI)
  - Rapport de la commission des travaux (CT) sur le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie
  - Rapport de la commission des arts et de la culture (CARTS) sur le département des affaires culturelles
  - Rapport de la commission des sports et de la sécurité (CSS) sur le département des sports et de la sécurité
  - Rapport de la commission sociale et de la jeunesse (CSJ) sur le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

### **1. Préambule**

La commission des finances s'est réunie les 2, 23 et 30 septembre 2003, ainsi que les 21, 22 et 29 octobre 2003, sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Arlette Mbarga, Gisèle Spescha, Laurence Schmidlin et M. Patrick Nicollier, que je remercie pour leur excellent travail.

La commission a auditionné les magistrats accompagnés, à chaque fois, et cela est à relever, de tous leurs chefs de service. Les collaborateurs de la Direction des finances, soit M. Eric Hermann, directeur, M. Charles Lassauce, directeur adjoint, M. Philippe Krebs, adjoint de direction, M. Aimé Mariaux, chef de service, et M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine, cheffe de section, ont délégué un ou plusieurs collaborateurs à chacune des séances d'audition des magistrats. Ils nous ont été d'une aide précieuse pour toutes les questions de technique budgétaire (transferts, changements, explications de tableaux, etc.) et pour compléter les réponses des magistrats sur les différences de montant plus ou moins importantes d'une année à l'autre pour certains postes.

Un côté un peu moins positif pour les magistrats: en effet, une fois de plus, la commission des finances a dû travailler dans des délais assez courts. Renvoyé aux commissions spécialisées et à la commission des finances lors de la séance du Conseil municipal du 9 septembre 2003, ce projet de budget 2004 devait être étudié et amendé en moins de deux mois. Les vacances scolaires d'automne et les séances plénières du mois d'octobre ont encore abrégé ce délai.

La commission des finances déplore le manque de disponibilité des magistrats qui l'ont obligée à en auditionner deux le même jour. Pour le vote des amendements des commissions et le vote final, cette commission s'est réunie le 29 octobre 2003, séance à laquelle M. Pierre Muller, accompagné de ses collaborateurs, était le seul membre du Conseil administratif pour nous présenter le document sur les modifications apportées au projet de budget que nous avons découvert ce jour-là. Ce fut une longue séance. Espérons que, l'an prochain, il sera possible de commencer plus tôt afin de ne pas avoir à refaire un tel marathon.

Une autre cause est la présentation tardive des objectifs budgétaires 2004, objectifs qui se sont télescopés avec le projet de budget lui-même. Les rapports sur cet objet devaient parvenir en septembre à la commission des finances; certains sont bien arrivés, d'autres ont été fusionnés avec le rapport sur le projet de budget 2004. Tous ces petits aléas n'ont pas facilité la tâche de la commission et surtout de son président, M. Didier Bonny, qui a très bien su gérer la situation.

## 2. Composition de la commission des finances

Président	M. Didier Bonny
Parti du travail	M <sup>me</sup> Hélène Ecuyer
Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants	M <sup>me</sup> Gisèle Thiévent M. Jacques François
Parti démocrate-chrétien	M. Didier Bonny
Parti libéral	M. Alexis Barbey M. Jean-Marie Hainaut M. André Kaplun
Parti radical	M. Pierre Maudet
Parti socialiste	M <sup>me</sup> Virginie Keller Lopez M <sup>me</sup> Sandrine Salerno M. Jean-Charles Rielle
Union démocratique du centre	M <sup>me</sup> Nelly Hartlieb M. Eric Ischi

Les Verts

M. Alpha Dramé  
M. Pierre Losio**3. Présidents et rapporteurs des commissions spécialisées**

CFI: Autorités	M. Didier Bonny Rapporteuse M <sup>me</sup> Hélène Ecuyer
CFI: Département des finances et de l'administration générale	M. Didier Bonny Rapporteur M. Alpha Dramé
CICO: Direction des systèmes d'information	M. René Winet Rapporteuse M <sup>me</sup> Hélène Ecuyer
CT: Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	M. Christian Zaugg Rapporteur M. Alain Marquet
CARTS: Département des affaires culturelles	M <sup>me</sup> Virginie Keller Lopez Rapporteur M. Jean-Marc Froidevaux
CSS: Département des sports et de la sécurité	M. Mathias Buschbeck Rapporteur M. David Carrillo
CSJ: Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	M. Jean-Pierre Oberholzer Rapporteur M. Lionel Ricou

**Séance du 2 septembre 2003**

Le projet de budget 2004 est présenté par le Conseil administratif au complet et dans sa nouvelle composition:

- M. Christian Ferrazino, maire, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, ainsi que des «Autorités»;
- M. Pierre Muller, conseiller administratif, chargé du département de l'administration générale et des finances;
- M. Patrice Mugny, conseiller administratif, chargé du département des affaires culturelles;
- M. André Hediger, conseiller administratif, chargé du département des sports et de la sécurité;
- M. Manuel Tornare, conseiller administratif, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Les magistrats étaient accompagnés de leurs collaborateurs: MM. Jean Erhardt, secrétaire général, Eric Hermann, directeur à la Direction des finances de la Ville de Genève, et Philippe Krebs, adjoint de direction.

Lors de cette présentation de la plaquette, M. Pierre Muller relève que les charges sont constituées pour 41% par des charges de personnel. Les subventions et les allocations représentent environ le tiers des charges. Les revenus du budget sont constitués, pour la plus grosse part, des impôts sur les personnes physiques et morales, les trois quarts environ; les revenus des biens, revenus divers, dédommagements, subventions sont relativement peu importants et restent dans la norme fixée.

Il poursuit avec l'évolution du centime additionnel: il constate un certain tassement pour 2003 et 2004, les années précédentes étant exceptionnelles. Se basant sur les données du Département des finances du Canton, il ajoute que des modifications pourraient avoir lieu, des indications plus précises parvenant aux communes dans le courant du mois de septembre.

Comme en 2003, aucun amortissement complémentaire n'a été budgété. La principale différence avec le budget 2003 est que les investissements passent de 155 millions de francs à 100 millions de francs. Le taux d'autofinancement de ces investissements est de 80% malgré la diminution des investissements. Le magistrat explique que la norme admise pour les communes est de 60 à 70%. A 80%, la Ville de Genève est plus que dans la moyenne. Si tous les investissements prévus étaient réalisés, le déficit de financement serait de 20 millions de francs, ce qu'il juge parfaitement acceptable vu la situation économique actuelle.

En ce qui concerne la dette, elle s'élevait à 1,9 milliard de francs à la fin de 1998. A la fin de 2003, elle sera de 1,62 milliard et devrait se monter à environ 1,64 milliard en 2004. Le ratio dette/revenus devrait être, dans l'idéal de 1. Il est actuellement de 1,7. Si la Ville parvenait à cet objectif, il serait possible d'obtenir des *spreads* (marges bancaires) plus faibles, diminuant ainsi la charge de la dette.

Le revenu de la taxe professionnelle s'élève à 90 millions de francs, si la loi actuellement à l'étude au Grand Conseil n'est pas modifiée dans le sens d'une diminution de cette taxe, qui, en fait, est un impôt. M. Pierre Muller rappelle que cet impôt est encaissé avec un décalage de deux ans et qu'il ne reflète pas la situation économique actuelle. Il risque de diminuer les prochaines années.

M. Christian Ferrazino, maire, pense que la diminution de la dette est toujours un objectif du Conseil administratif, tout en faisant remarquer qu'elle a diminué de 200 millions de francs pendant la dernière législature. L'objectif était alors de la réduire de 100 millions durant cette période.

Plusieurs questions sont posées sur les tableaux concernant le personnel; l'an dernier déjà, plusieurs commissaires avaient demandé une présentation plus claire de ces tableaux récapitulatifs.

Avant de clore cette séance, un premier tour de table est proposé; seul un représentant du groupe libéral prend la parole. Il exprime son scepticisme sur ce projet de budget 2004. Il constate que, pour la deuxième année consécutive,

l'autofinancement est insuffisant et que le mouvement de réduction de la dette s'est stoppé. Elle est en augmentation et il observe une certaine fragilité des finances de la Ville de Genève. Il conclut en disant que la commission des finances examinera en détails tous ces éléments et prendra le temps nécessaire pour bien se préparer à la séance du 6 décembre 2003.

### **Séance du 23 septembre 2003**

Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de ses principaux directeurs et chefs de service: M<sup>me</sup> Marie-Françoise Hamdy de Bourgknecht, Taxe professionnelle communale, MM. Eric Hermann, Philippe Krebs et Charles Lasauce, Direction des finances, M. Giovanni Sottocosa, Service des assurances, M. Serge Pellaton, Service des achats, M. Aimé Mariaux, Comptabilité générale et budget, M. Mario Cavaleri, Gérance immobilière municipale, M. Robert Rapin, Administration générale, et M. Eric Favre, Direction des systèmes d'information. M. René Winet, président de la commission de l'informatique et de la communication, assiste à la séance.

Cette séance sur le département des finances et de l'administration générale est l'objet de deux rapports: un de la commission des finances et un de la commission de l'informatique et de la communication qui se trouvent avec les autres rapports des commissions spécialisées. Les rapporteurs en sont M. Alpha Dramé pour les finances et M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer pour la Direction des systèmes d'information.

### **Séance du 30 septembre 2003**

Lors de la première partie de cette séance, la commission des finances a auditionné M. Christian Ferrazino, maire, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et de celui des «Autorités», accompagné de MM. Jean Erhardt et Olivier Veyrat, Secrétariat général, MM. Aimé Mariaux et Philippe Krebs pour la Direction des finances, M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie, et M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions. Assistent également à cette séance MM. Christian Zaugg, président de la commission des travaux, et Alain Marquet, rapporteur.

Le président de la commission des finances salue le magistrat et ses collaborateurs. Les propos, questions et remarques de cette séance se retrouvent dans les rapports respectifs.

La deuxième partie de cette séance a été consacrée à l'audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif, chargé du département des affaires culturelles, accompagné de M<sup>mes</sup> Nathalie Chaix, Danièle Fischer-Huelin, Martine Koelliker,

Isabelle Naef Galuba et Isabelle Ruepp, et de MM. Pierre Roehrich, Pierre Skrebers, Jean-François Rohrbasser, Jean-Bernard Mottet, Alain Schweri, Pierre-André Loizeau, André Walther, Volker Manhart, Ninian Hubert van Blyenburg et Alain Jacquesson, ses principaux collaborateurs, ainsi que de MM. Philippe Krebs et Aimé Mariaux de la Direction des finances. Le rapporteur de la commission, M. Jean-Marc Froidevaux, assiste à la séance; M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, présidente de la commission des arts et de la culture, est membre de la commission des finances.

De nombreuses questions sont posées au nouveau magistrat du département des affaires culturelles; elles font partie du rapport de la commission spécialisée. Toutefois, les détails des subventions concernant les arts de la scène ayant été demandés, le document reçu est joint au présent rapport.

#### **Séance du 21 octobre 2003**

C'est au tour de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité, d'être entendu par la commission des finances. Il vient accompagné de ses directeurs et chefs de service suivants: M<sup>me</sup> Janine Currat, directrice du département, MM. Yves Nopper, Service des sports, Raymond Wicky et Jacques Magnin, Service d'incendie et de secours, Yves Clerc, Service d'assistance et de protection de la population, Dominique Clavier, André Schmidlin et Jacques Dimier, Service des agents de ville et du domaine public, ainsi que M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine et Eric Herrmann, de la Direction des finances. M. David Carrillo, rapporteur de la commission des sports et de la sécurité, assiste à la séance.

De nombreuses questions concernant les agents de ville, agents municipaux et agents de sécurité municipaux, sont posées au magistrat: cela va de la répartition des 84 agents municipaux aux besoins en locaux en passant par les appareils de saisie, la concurrence avec la Fondation des parkings pour le contrôle des horodateurs. Le détail de cette séance figure dans le rapport de la commission des sports et de la sécurité.

#### **Séance du 22 octobre 2003**

Pour l'audition de ce département, la commission accueille M. Manuel Tornare, conseiller administratif, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de ses collaborateurs, directeurs et chefs de service: M<sup>mes</sup> Véronique Pürro, Service social, Simone Irminger, Service des écoles et institutions pour l'enfance, Marie-Françoise de Tassigny, Délégat-

tion à la petite enfance, MM. Philippe Aegerter, directeur du département, Claudio Deuel, Délégation à la jeunesse, Jean-Claude Schaulin, Service des pompes funèbres, Raymond Donnat, Service de l'état civil. Pour cette séance, la Direction des finances est représentée par M<sup>me</sup> Sylvie Fontaine et M. Eric Hermann. Le président de la commission sociale et de la jeunesse, M. Jean-Pierre Oberholzer, et son rapporteur, M. Lionel Ricou, assistent à cette séance.

Des questions sur la petite enfance, notamment sur la participation de l'Etat, sur la municipalisation de ce secteur et les conséquences pour le personnel sont posées au magistrat et à ses collaborateurs. D'autres questions portent sur les contrats de culture, l'organigramme du Service social et certains transferts de personnel, auxquelles le magistrat et ses collaborateurs essayent de répondre.

#### **Séance du 29 octobre 2003**

M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances, vient nous présenter le document concernant les modifications du Conseil administratif au projet de budget 2004. Il est accompagné de MM. Jean Erhardt, Eric Hermann, Philippe Krebs, Charles Lassauce et Aimé Mariaux.

M. Pierre Muller fait distribuer ce document. Une pause de dix minutes est demandée pour permettre à la commission, qui le découvre à l'instant, d'en prendre connaissance.

Pendant cette pause, en l'absence du magistrat et de ses collaborateurs, des remarques concernent cette manière de procéder, qui oblige les rapporteurs et la commission des finances à travailler dans des conditions difficiles. La procédure budgétaire doit être respectée pour pouvoir respecter les délais. Un certain mécontentement règne dans la commission pour cette présentation tardive, faite par un seul conseiller administratif.

M. Pierre Muller passe au tableau 2, «Présentation générale», qui montre un excédent de revenus de 165 644 francs. Il ajoute que le budget est donc positif et se dit prêt à commenter les modifications. L'étude se fait page par page; quelques questions sont posées, auxquelles le magistrat et ses collaborateurs tentent de répondre, M. Pierre Muller ne connaissant pas toujours les causes des modifications pour les départements des autres conseillers administratifs, dont il excuse l'absence, leur agenda étant très chargé.

L'ajustement de la compensation des communes frontalières est une augmentation des charges des impôts à la source des frontaliers. Concernant les dernières modifications de la fiscalité prévues au début du mois de décembre, le magistrat signale que, s'il y a une baisse de revenus de 10 millions de francs, il ne serait pas possible de voter le budget.

Des explications sont demandées sur la suppression de la subvention au Centre d'art appliqué. M. Pierre Muller répond que, lors du projet de réaménagement des Halles de l'Ile, il lui a été demandé de quitter les locaux occupés et que M. Patrice Mugny a décidé de ne plus soutenir cette association.

Une nouvelle subvention «La rue est à vous» se montant à 240000 francs apparaît dans ces modifications. Cette subvention est destinée à développer cette action à d'autres quartiers.

Après cette présentation, le président remercie le magistrat d'être venu avec ses collaborateurs.

Le président propose à la commission d'examiner les amendements acceptés par les commissions spécialisées et de les voter.

#### **Votes des amendements acceptés dans les commissions spécialisées**

Ces amendements se retrouvent sous forme de tableaux récapitulatifs, annexés au présent rapport.

##### Commission des travaux

1. 2106 – 314 *Entretien des immeubles par des tiers*  
*Proposition: + 1 035 372 francs*

M. Bonny fait remarquer que, si la commission des finances accepte cet amendement, cela grèvera le budget d'un million de francs supplémentaires.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à l'unanimité des 15 membres présents.

2. 230202 – 318 *Honoraires et prestations de services*  
*Proposition: – 40 000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 7 oui et 8 abstentions.

##### Commission des arts et de la culture

1. 320207 – 434 *Musée de l'horlogerie*  
*Proposition: – 4000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 10 oui (3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve).

2. *320207–435 Musée de l'horlogerie*  
*Proposition: –11 000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 10 oui (3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve).

3. *310604 – 365 Centres culturels alternatifs*  
*Proposition: – 70 000 francs*

La présidente de la commission des arts et de la culture explique que la commission avait décidé de supprimer la subvention parce qu'elle n'avait pas reçu d'explications.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

4. *310624 – 365 Musique ancienne – Festival de musique baroque*  
*Proposition: + 30 000 francs*

Les socialistes expliquent que la commission des arts et de la culture propose la création d'une nouvelle ligne pour Swiss Consort.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 12 oui (2 AdG/SI, 1 T, 1 Ve, 3 S, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 2 non (1 L, 1 Ve) et 1 abstention (DC).

5. *310641 – 365 Théâtres et compagnies permanentes – Théâtre Para-Surbeck*  
*Proposition: + 86 000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 3 S) contre 6 oui (1 R, 2 L, 2 UDC, 1 DC) et 1 abstention (L).

6. *310641 – 365 Théâtres et compagnies permanentes – Théâtre du Caveau*  
*Proposition: + 100 000 francs*

La présidente de la commission des arts et de la culture explique qu'il semblerait que les responsables du Théâtre du Caveau n'ont pas demandé à être auditionnés par la commission parce qu'ils étaient d'accord avec le changement de statut proposé par le Conseil administratif.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 10 non (Alternative, 1 L, 1 UDC) contre 5 oui (1 R, 2 L, 1 UDC, 1 DC).

7. *310641 – 365 Théâtres et compagnies permanentes – Théâtre Am Stram Gram*  
*Proposition: – 87 000 francs*

Le Parti socialiste avait proposé cet amendement dans un mouvement d'humeur, pour rappeler au magistrat que le Conseil municipal souhaitait être

associé aux signatures des conventions. Ce soir, le Parti socialiste refusera l'amendement, compte tenu des explications données.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 9 non (Alternative, 1 DC) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 1 abstention (R).

8. *310648 – 365 – Festival de la Bâtie*  
*Proposition: –150 000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 5 oui (3 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 DC, 1 R).

#### Commission des sports et de la sécurité

1. *400201 – 365 Association des Portugais de Genève (football)*  
*Proposition: + 15 000 francs*

Le président explique que les équipes de football en deuxième ligue reçoivent une subvention de 15 000 francs, mais sont obligées d'avoir deux équipes juniors. Or, l'Association des Portugais de Genève n'a qu'une seule équipe.

M. Bonny trouve anormal que l'association reçoive le même montant que les autres équipes.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 9 non (3 S, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC) contre 4 oui (1 T, 2 Ve, 1 UDC) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

2. *400201 – 365 Amis montagnards (ski)*  
*Proposition: – 40 000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 12 oui (2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) contre 2 non (1 AdG/SI, 1 T) et 1 abstention (1 AdG/SI).

3. *400201 – 365 Association genevoise de handball*  
*Proposition: + 3800 francs*

Le président explique qu'il a expressément interrogé M. Hediger au sujet de cette subvention et que ce dernier a répondu qu'elle n'était pas nécessaire.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 11 non (2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 1 UDC, 1 DC) contre 1 oui (UDC) et 3 abstentions (2 AdG/SI, 1 T).

4. *400208 – 436 Stades et salles – dédommagements des tiers*  
*Proposition: + 80 000 francs*

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 2 oui (UDC) et 5 abstentions (Entente).

Commission des finances

1. *4007 – Agents de ville et domaine public – Adjoint de direction*  
*Proposition: – 188 302 francs*

Il est demandé un poste d'adjoint de direction et un poste de secrétaire comptable, en raison de l'augmentation du travail. Or, 120 postes avaient été votés l'an dernier, dont 20 postes de cadres, qui ne sont pas encore pourvus. L'UDC pense alors que les deux postes demandés par le Conseil administratif peuvent être pris parmi ceux qui ne sont pas encore pourvus.

Le représentant radical est d'avis que les deux postes demandés pourraient être pris parmi les 84 postes d'agents municipaux votés en décembre 2002 par le Conseil municipal. Il souligne qu'au bout du compte l'objectif est de réduire les infractions et de redéployer les agents municipaux, raison pour laquelle il est logique de ne pas voter les deux postes demandés.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

2. *4007 – 316 Loyers, fermages et redevances d'utilisation*  
*Proposition: – 300 000 francs*

Un Vert fait remarquer que le Conseil administratif a rajouté 120 000 francs dans les modifications budgétaires (pages 7/9). Une socialiste répond qu'il s'agit de deux choses distinctes, car les 300 000 francs concernent les locaux des agents municipaux et les 120 000 francs concernent la réévaluation des loyers relatifs aux immeubles occupés par les agents de sécurité municipaux et les agents municipaux.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 6 oui (1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

3. *312 Eau, énergie, combustibles (département sports et sécurité)*  
*Proposition: + 130 000 francs*

Le président explique que tout ce qui concerne l'eau, l'énergie et les combustibles est en augmentation dans le budget de M. Hediger et que cela concerne des personnes qui occupent des locaux et paient des charges à la Ville. C'est une manière de répercuter les coûts sur ceux qui doivent payer des charges à la Ville de Genève.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC)

Commission sociale et de la jeunesse

1. *5007 – 365 Association Camarada*  
*Proposition: + 19 250 francs*

Le président fait remarquer que cet amendement n'a pas été repris par le Conseil administratif.

Il est répondu que, si l'amendement n'a pas été repris par le Conseil administratif, c'est parce que cette association a reçu 20 000 francs d'une autre source.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 9 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC) contre 6 oui (3 S, 1 AdG/SI, 1 DC, 1 T).

2. *5007 – 365 Université populaire genevoise*  
*Proposition: + 50 000 francs*

M. Bonny observe que le Conseil administratif a repris cet amendement et propose 55000 francs et non 50000 francs comme la commission sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à l'unanimité des 15 votants.

3. *5007 – 365 Au cœur des Grottes*  
*Proposition: – 58 000 francs*

Le président explique que si la commission vote en faveur de cet amendement, cela ramènera le montant de la subvention à 100 000 francs. Il encourage les commissaires à voter contre, car «Au cœur des Grottes» fait un très bon travail.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 9 non (Alternative + DC) contre 6 oui (1 R, 3 L, 2 UDC).

4. *5007 – 365 Appartenance Genève*  
*Proposition: + 55 000 francs*

Le président signale que cet amendement a été repris par le Conseil administratif dans les modifications au budget.

Mis aux voix, l'amendement est refusé à l'unanimité des 15 votants.

5. *5007 – Mondial Contact*  
*Proposition: –10 000 francs*

Le président fait remarquer que l'association Mondial Contact n'existe plus et met au vote la suppression de la subvention.

Mise aux voix, la suppression est acceptée à l'unanimité des 15 votants.

**Discussion et vote des amendements au projet de budget 2004**Département «Autorités»*Page 16**301 Traitement du personnel – Poste de collaborateur administratif*

Un membre de l'UDC observe qu'il a été dit qu'il fallait éviter de dépasser 40% des charges au niveau du personnel. Or, on atteint 60 postes. Il note que le Service des ressources humaines souhaite engager un collaborateur scientifique pour contrôler les macarons des fonctionnaires, alors que cette responsabilité incombe aux agents municipaux. Il propose la suppression de ce poste.

Proposition: – 103 515 francs.

Une socialiste lui fait remarquer que des explications sont données à ce sujet à la page 62 du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget, à savoir que le collaborateur administratif sera chargé de gérer le bouquet des transports. Elle annonce qu'elle ne votera pas en faveur de cet amendement.

Le représentant radical annonce qu'il votera en faveur de l'amendement.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*Poste de secrétaire juridique*

L'UDC observe qu'en outre le Conseil administratif souhaite engager un secrétaire pour le juriste. Il fait remarquer qu'avant il y avait des juristes au Secrétariat général, puis il y a eu un juriste par département, et maintenant il y a plusieurs juristes par département. Il trouve cela exagéré et propose la suppression de ce poste.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*Page 17*

Le président déclare qu'il n'est pas satisfait de l'augmentation de 490000 francs du Fonds chômage. Il pense qu'il aurait fallu soit garder les 3 millions votés l'an dernier, soit venir directement avec les 4,5 millions. Il trouve que cela sent le bricolage. Il annonce qu'il fera un amendement de – 490000 francs au moment des modifications budgétaires.

Département des finances et de l'administration générale

Page 25

*1004 Comptabilité générale et budget – Poste d'adjoint de direction*

Une socialiste dit avoir du mal à comprendre, car il a été expliqué à la commission que le sous-chef devait partir. Elle dit être contre le principe de créer sans arrêter des postes de chef de service et demande la suppression du poste d'adjoint de direction.

Proposition: – 136 069 francs.

Le Parti du travail se dit opposé à la suppression de ce poste, car le projet ISI de la SAP aura toujours besoin de nouvelles ressources.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 10 oui (3 S, Entente + UDC) contre 5 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

*100180 – 365 Institutions privées*

Le représentant radical aimerait que ce poste soit augmenté.

Proposition: + 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 6 oui (1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

Page 32

*1100 – 301 Traitements du personnel – Poste de contrôleur de gestion*

L'UDC demande la suppression de ce poste.

Proposition: – 136 069 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*1100 – 301 Traitements du personnel – Poste d'adjoint administratif*

L'UDC demande également la suppression de ce poste.

Proposition: – 97 210 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*Page 33*

*110701 – 301 Traitements du personnel – Poste d'adjoint de direction*

L'UDC demande que ce poste soit supprimé.

Proposition: – 136 069 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

### **Pages jaunes – Subventions**

#### Département «Autorités»

*Page 117*

*8001 – 361 TV Léman bleu*

Un commissaire Vert observe qu'il n'a toujours pas obtenu les informations concernant la subvention à TV Léman bleu, à savoir pourquoi cette subvention n'est toujours pas diminuée, comme l'avait annoncé le Conseil administratif.

*7001 – 365 Amicale des anciens conseillers municipaux*

Les Verts proposent que la subvention soit remise.

Proposition: + 1000 francs.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 7 oui (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 Ve, 1 T, 1 DC) contre 3 non (2 S, 1 UDC) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 1 S, 2 L).

#### Département des finances et de l'administration générale

Aucun amendement proposé.

#### Département des affaires culturelles

Aucun amendement proposé.

#### Département des sports et de la sécurité

*Page 129*

*400201– 365 Association des Portugais de Genève (football)*

Un Vert propose une subvention de 10 000 francs à l'association.

Une socialiste propose une subvention de 5000 francs, pour les raisons évoquées par le magistrat.

Mise aux voix, la proposition des Verts est refusée par 12 non (2 AdG/SI, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) contre 3 oui (2 Ve, 1 T).

Mise aux voix, la proposition des socialistes est acceptée par 11 oui (Alternative + 1 R, 1 UDC, 1 DC) contre 1 non (UDC) et 3 abstentions (L).

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

*Page 100*

*5002 – 461 Cantons*

Le président propose – 2 millions de francs. Il explique que ces 2 millions n'ont jamais été votés par le Grand Conseil et n'existent pas dans son budget. Il trouve incorrect que le Conseil administratif en ait tenu compte dans le budget de la Ville, d'autant plus que celui-ci est juste équilibré.

Proposition: – 2 000 000 de francs.

Une socialiste répond à M. Bonny que le magistrat s'est expliqué à ce sujet en disant que les crèches avaient rapporté plus d'argent que prévu et que le département avait réussi à retomber sur ses pattes. En outre, elle trouve que le discours offensif du magistrat, qui demande au Canton de prendre ses responsabilités, est tout à fait défendable. Elle fait donc confiance au magistrat.

Le représentant radical déclare que, pour des raisons de tripatouillage comptable, il acceptera l'amendement. Un libéral déclare que lui aussi votera en faveur de l'amendement, car il estime qu'on ne peut pas se contenter des affirmations du magistrat. Il fait remarquer que la situation est différente d'il y a quelques années, car la Ville disposait d'une plus grande marge de manœuvre. Il trouve malhonnête d'inscrire ces 2 millions au budget.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*Page 135*

*5004 – 365 Labyrinthe de Trembley*

Le président dit ne pas avoir été convaincu par les explications du magistrat concernant la raison de cette subvention. Il propose de la supprimer.

Proposition: – 3000 francs.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 13 oui (1 T, 2 Ve, 3 S, 1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC) et 2 abstentions (2 AdG/SI).

**Discussion et vote des amendements aux modifications apportées au projet de budget 2004 par le Conseil administratif**

*Page 1/9 – Tableau N° 3*

**001050 – 301 Augmentation salaires des chômeurs**

Le président est d'avis que l'augmentation de 429 996 francs tient du bricolage, car on ne sait pas sur quoi elle est basée. Il propose de la supprimer.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

**Subventions**

*Page 1/2 – Tableau N° 7.2*

**310660 – 365 Suppression de la subvention au Centre d'art appliqué**

Une commissaire socialiste propose de remettre cette subvention.

Proposition: + 50 000 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 9 non (1 R, 3 L, 2 UDC, 1 DC, 2 Ve) contre 6 oui (3 S, 1 T, 2 AdG/SI).

*Tableau N° 7.2*

**3001 – 365 Introduction d'une nouvelle subvention FASe «La rue est à vous»**

Le commissaire radical propose de supprimer la subvention.

Proposition: – 240 000 francs.

Une commissaire socialiste annonce que son groupe s'abstiendra, car il trouve la subvention prématurée.

Mise aux voix, la proposition est acceptée par 7 oui (Entente + UDC) contre 5 non (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve) et 3 abstentions (S).

Le président propose une pause de cinq minutes à 22 h. La séance reprend à 22 h 5.

Un commissaire Vert annonce les augmentations et diminutions des charges et des revenus du budget.

Charges: – 469 069 francs

+ 36 000 francs

Revenus: – 15 000 francs

Total: + 418 069 francs (Conseil municipal)

+ 165 644 francs (Conseil administratif)

Le président calcule que cela porte le montant total des bénéficiaires à 5837 13 francs. Il prévient que ces chiffres doivent encore être vérifiés par le département.

#### **Discussion générale et vote final**

Le groupe des Verts votera en faveur du budget tel qu'il est sorti de la commission des finances. Il regrette que la commission des finances n'ait pas reçu d'explications concernant certaines modifications budgétaires. Il dit être insatisfait de la manière dont la commission a dû travailler, mais continue de penser que la procédure adoptée par le Conseil municipal est bonne et doit être maintenue. Il souligne que le Conseil administratif a maintenu les prestations auxquelles son groupe est attaché et il souscrit aux retouches effectuées dans certains départements. Il pense que l'an prochain les objectifs du département des affaires culturelles apparaîtront plus clairement.

Les Verts pensent aussi que c'est la dernière année que la Ville pourra présenter un budget avec un excédent de revenus, car les prévisions économiques ne sont pas très optimistes. Ils estiment qu'il y a quelque chose à faire concernant les groupes 31.

Le commissaire Vert relève que l'emploi est maintenu. Il fait remarquer que certains rechignent à engager des apprentis et les jeunes sortis de l'école obligatoire qui ont du mal à trouver un emploi. Il relève également que les prestations sociales sont maintenues. Il pense qu'elles vont augmenter et que la Ville doit poursuivre son effort pour éviter qu'une partie des personnes qui ont travaillé toute leur vie ne soient exclues. Concernant le Service d'incendie et de secours, il déclare que son groupe attend beaucoup du travail qui semble se mettre en place entre la Ville et l'Etat. En ce qui concerne les crèches, il trouve que le budget répond à des nécessités, même s'il n'arrivera pas à combler la demande de la population.

Pour ce qui est de la réorganisation de l'administration générale, le groupe des Verts attend de voir des choses plus concrètes. Il termine en disant que son groupe votera le budget et ne présentera pas d'amendements en séance plénière.

Une socialiste fait trois remarques sur la forme:

- elle trouve inadéquat le rythme de travail imposé aux commissions spécialisées;
- elle remercie les conseillers administratifs de s'être présentés devant la commission des finances avec leurs collaborateurs;
- elle trouve, concernant les rapports avec le Département cantonal des finances, que les nouvelles prévisions fiscales tous les mois sont une difficulté supplémentaire.

Sur le fond:

- elle relève que les groupes 31 sont en augmentation et qu'il est difficile d'avoir une vision des nécessités des différents services. Elle pense qu'il y a là un travail à faire;
- elle note l'augmentation du budget, qui consolide les prestations sociales et culturelles;
- elle note l'amélioration de la qualité de vie (entretien des espaces verts, entretien et rénovation du patrimoine de la Ville).

Elle poursuit en disant que le groupe socialiste trouve que le budget répond aux programmes sur lesquels l'Alternative a été élue. Néanmoins, le groupe socialiste est préoccupé par deux choses:

- comment évolueront les recettes?
- l'augmentation des reports de charges par la Confédération et le Canton. La commissaire pense que c'est une épée de Damoclès sur la tête de la Ville, car celle-ci n'a pas le loisir de reporter les charges sur d'autres collectivités.

Elle termine en disant que son groupe votera le budget avec deux réserves concernant le Centre d'art appliqué et «La rue est à vous». Le Parti socialiste souhaite des explications à ce sujet et modifiera peut-être ses votes en fonction des explications.

Le groupe de l'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants votera le budget. Il note que les prestations sociales et culturelles ont été maintenues par la Ville. Il trouve l'étude du budget insatisfaisante et très compliquée et pense que le budget a un côté liturgique qui ne le satisfait pas. Pour terminer, le commissaire déclare que son groupe se réserve la possibilité de proposer des amendements en séance plénière.

La représentante du Parti du travail regrette que le Conseil municipal n'ait pas une grande marge de manœuvre par rapport au budget. Elle note qu'en effet il peut difficilement modifier les lignes budgétaires et doit presque voter le budget tel que proposé par le Conseil administratif. Concernant les réductions de personnel et les refus de nouveaux postes demandés par le Conseil administratif, elle déclare y être opposée.

En ce qui concerne «La rue est à vous», elle reconnaît qu'il est difficile de voter une subvention de 240 000 francs sans explications. Néanmoins, elle fait remarquer qu'il s'agit d'une manifestation populaire, qui permet aux habitants des quartiers de se retrouver. Pour finir, elle déclare qu'elle votera en faveur du budget, avec des regrets par rapport aux suppressions de certaines subventions.

Le groupe libéral ne votera pas en faveur du budget. Son représentant rappelle que son groupe a fait savoir ce qu'il en pensait le 2 septembre 2003. Il pense qu'il s'agit d'un budget politique. Il reconnaît qu'il y a une certaine cohérence à appliquer les idées pour lesquelles on est élu. Seulement, ces idées ne sont pas celles de son groupe. Concernant les pages roses, il trouve que le budget est extrêmement fragile et ne permet pas de financer les investissements. Il observe qu'en termes de ressources la marge de manœuvre de la Ville est assez faible et qu'il suffit de 25% de refus par le Canton pour la petite enfance pour que le budget soit négatif. Il espère que d'ici au 6 décembre 2003 le budget ne subira pas d'autres modifications qui le fragiliseraient davantage.

Concernant la taxe professionnelle, il relève qu'elle a augmenté de 17% d'un coup de baguette magique. Il dit en être perplexé. Faisant référence à l'équilibre du budget, il fait remarquer que, si les années à venir sont plus difficiles, il faudra faire des choix. Il pense qu'il faudra peut-être s'interroger sur l'opportunité d'engager 80 agents municipaux à des postes qui grèvent le budget de la Ville pendant de longues années, alors que ces postes pourraient être nécessaires ailleurs.

Pour terminer, le commissaire libéral annonce un rapport de minorité.

Le représentant de l'Union démocratique du centre, faisant référence aux modifications budgétaires reçues le soir même, trouve que la commission des finances a dû faire un travail de singe, ce qui à ses yeux est inadmissible. Il relève la facilité avec laquelle les postes 30, 31 et 36 ont été augmentés.

Concernant les nouveaux postes demandés par le Conseil administratif, il rappelle que le Conseil municipal s'est toujours plaint de la redondance des postes de l'administration. Il pense donc qu'en acceptant certains postes on encourage cette redondance. En ce qui concerne les subventions, il dit ne pas être sûr qu'elles sont toujours justifiées. Pour terminer, il déclare que son groupe ne votera pas en faveur du budget et adhèrera au rapport de minorité annoncé par le groupe libéral.

Le représentant radical annonce que son groupe n'est pas satisfait du budget et ne le votera pas. Il déclare que son groupe ne peut admettre la mascarade jouée par le Conseil administratif concernant la taxe professionnelle, qui a été augmentée de manière subite. Il poursuit en disant qu'il déplore l'augmentation de l'insuffisance de financement, car son groupe est attaché à ce que les prestations puissent être assurées et payées par la Ville. Il déclare que le Parti radical est favorable à ce qu'une quote-part ne dépassant pas 40% soit fixée.

Il regrette que le Conseil administratif n'attache pas une grande importance aux discussions avec l'Etat et les communes en ce qui concerne le transfert des charges. Il termine en disant que le Conseil administratif se fiche de savoir au-devant de quelles difficultés va la Ville. Aussi, son groupe refusera le budget et s'associera au rapport de minorité annoncé par le Parti libéral.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien déclare que le budget 2004 lui évite d'avoir des états d'âme, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Il trouve en effet que le budget est mauvais et annonce qu'il votera contre. Il note que le budget a une tare rédhibitoire, à savoir qu'il repart en direction du creusement de la dette. Il dit avoir la désagréable impression que le budget n'est pas sérieux. Il pense notamment à l'augmentation subite de la taxe professionnelle, de 15 millions. Il relève que, de plus, on inscrit au budget de la petite enfance un montant inexistant.

Concernant les postes 30, il fait remarquer que leur augmentation provoque le creusement de la dette, car les postes votés le sont pour une trentaine d'années.

Il note qu'en outre les postes 31 augmentent plus vite que le personnel qui va avec. Il aimerait que les Verts fassent quelque chose de plus concret par rapport à cela.

En conclusion, il déclare qu'il votera contre le budget. Quant à se joindre au rapport de minorité, il attendra de savoir ce qu'en pense son groupe.

Le président remercie la commission pour la qualité de son travail. Il pense que les conditions n'ont pas été pires que d'habitude et qu'il faudrait peut-être réfléchir pour les années à venir. Il déclare qu'il a trouvé agréable de diriger les débats et remercie les présidents de la commission des travaux et de la commission des arts et de la culture, grâce à qui la commission des finances a pu gagner énormément de temps. Il rappelle aux rapporteurs qu'ils ont jusqu'au 10 novembre pour remettre leurs rapports.

Il ajoute que le fait que chaque commission spécialisée ait préparé le tableau de ses amendements a également facilité le travail de la commission des finances. Il en remercie les présidents de commissions.

Un représentant libéral regrette que les commissions spécialisées se soient dégagées de leurs responsabilités en laissant à la commission des finances le soin d'équilibrer les plus et les moins du budget.

Une socialiste répond qu'il n'appartient pas aux commissions spécialisées de trouver les compléments et d'équilibrer le budget. Elle pense que c'est justement le rôle de la commission des finances, celui de la commission spécialisée étant de défendre les budgets qu'elle souhaite défendre.

Personne d'autre ne demandant la parole, M. Bonny propose de passer au vote.

#### **Vote des projets d'arrêté**

##### *Arrêté I*

Mis aux voix, l'article 1 est accepté par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'article 2 est accepté par 8 oui (Alternative) et 7 abstentions (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'article 3 est accepté par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'article 4 est accepté par 8 oui (Alternative) et 7 abstentions (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'article 5 est accepté par 8 oui (Alternative) et 7 abstentions (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'arrêté I dans son ensemble est accepté par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente + UDC).

#### *Arrêté II*

Mis aux voix, l'article 1 est accepté par 9 oui (Alternative + 1 DC) et 6 abstentions (1 R, 3 L, 2 UDC).

Mis aux voix, l'article 2 est accepté par 9 oui (Alternative + 1 DC) et 6 abstentions (1 R, 3 L, 2 UDC).

Mis aux voix, l'article 3 est accepté par 9 oui (Alternative + 1 DC) et 6 abstentions (1 R, 3 L, 2 UDC).

Mis aux voix, l'arrêté II dans son ensemble est accepté par 9 oui (Alternative + 1 DC) et 6 abstentions (1 R, 3 L, 2 UDC).

#### *Arrêté III*

Mis aux voix, l'article 1 est accepté par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'article 2 est accepté par 8 oui (Alternative) et 7 abstentions (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'article 3 est accepté par 8 oui (Alternative) et 7 abstentions (Entente + UDC).

Mis aux voix, l'arrêté III dans son ensemble est accepté par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente + UDC).

Le projet de budget 2004 ainsi amendé est donc accepté par la commission des finances par 8 oui (Alternative) contre 7 non (Entente + UDC).

# PRESENTATION GENERALE

Projet de budget 2004

Budget 2003

Comptes 2002

## Compte administratif

	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges
	958'235'059.83		949'847'869		947'190'746	
Charges						
797'042'302.13		852'543'192			886'319'048	
57'583'080.57		597'829'953			60'287'985	
49'958'000.00					0	
<b>904'583'382.70</b>	<b>958'235'059.83</b>	<b>912'326'145</b>	<b>949'847'869</b>		<b>946'607'033</b>	<b>947'190'746</b>
94'938'414.86	94'938'414.86	95'340'280	95'340'280		73'685'265	73'685'265
999'521'797.56	1'053'173'474.69	1'007'666'425	1'045'188'149		1'020'292'298	1'020'876'011
53'651'677.13		37'521'724			583'713	
<b>1'053'173'474.69</b>	<b>1'053'173'474.69</b>	<b>1'045'188'149</b>	<b>1'045'188'149</b>		<b>1'020'876'011</b>	<b>1'020'876'011</b>
Dépenses					Dépenses	
68'993'961.98	1'146'226.00	126'000'000			80'000'000	0
101'897'893.90	0.00	29'000'000	0		20'000'000	0
<b>79'183'855.88</b>	<b>78'037'629.88</b>	<b>155'000'000</b>	<b>155'000'000</b>		<b>100'000'000</b>	<b>100'000'000</b>
Recettes					Recettes	
	1'146'226.00		0		0	
	0.00		0		0	
	78'037'629.88		155'000'000		100'000'000	100'000'000
	<b>79'183'855.88</b>		<b>155'000'000</b>		<b>100'000'000</b>	<b>100'000'000</b>

## Financement des investissements

Investissements nets du patrimoine administratif	80'000'000	80'000'000
Investissements nets du patrimoine financier	20'000'000	20'000'000
Amortissements du patrimoine administratif	59'158'075	59'158'075
Amortissements du patrimoine financier	624'878	624'878
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	37'521'724	37'521'724
Autofinancement	97'504'677	97'504'677
Insuffisance de financement (*Excédent)	57'695'323	57'695'323
	<b>155'000'000</b>	<b>155'000'000</b>

## Variation de la fortune

Augmentation du patrimoine administratif	66'841'925	21'581'044
Augmentation du patrimoine financier	28'375'122	18'130'971
Insuffisance de financement (*Excédent)	57'695'323	39'128'302
Augmentation de la fortune	37'521'724	583'713
	<b>95'217'047</b>	<b>39'712'015</b>

En tenant compte des résultats des années 2003 et 2004, la fortune au 31 décembre 2004 est estimée à Frs. 409'142'645.14







Amendements acceptés par les commissions spécialisées et votés en commission des finances  
Affaires culturelles

Commissi- sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P. B. 2004 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE de la COMMISSION des FINANCES		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CARTS 1	70	320207	434	Musée de l'Horlogerie Autres redevances d'utilisation et prestations de service	4 000		-4 000	0	10 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 PDC, 3 S	0 2 AdG/SI, 1 AdG/TP 2 Ve	5 2 AdG/SI, 1 AdG/TP 2 Ve	A
CARTS 2	70	320207	435	Musée de l'Horlogerie Ventes	11 000		-11 000	0	10 2 UDC, 3 L, 1 R, 1 PDC, 3 S	0 2 AdG/SI, 1 AdG/TP 2 Ve	5 2 AdG/SI, 1 AdG/TP 2 Ve	A
CARTS 3	122	310604	365	Centres culturels alternatifs Usines et centres alternatifs	500 000	-70 000		430 000	7 Entente + 2 UDC	8 Alternative	0	R
CARTS 4	124	310624	365	Musique ancienne Festival de musique baroque- nouvelle ligne	0	30 000		30 000	12 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 1 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC	2 1 L, 1 Ve	1 1 L	A
CARTS 5	125	310641	365	Théâtres et compagnies permanentes Théâtre Para-Surbeck	0	86 000		86 000	6 1 R, 2 L, 2 PDC 2 UDC	8 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 3 S, 2 Ve	1 1 L	R
CARTS 6	125	310641	365	Théâtres et compagnies permanentes Théâtre du Caveau	0	100 000		100 000	5 1 PDC, 1 R, 2 L 1 UDC	10 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 3 S, 2 Ve, 1 L, 1 UDC	0	R
CARTS 7	125	310641	365	Théâtres et compagnies permanentes Théâtre Am Stram Gram Convention	1 000 000	-87 000		913 000	5 3 L, 2 UDC	9 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 3 S, 1 PDC	1 1 R	R
CARTS 8	126	310648	365	Festival de la Blâtte Convention	1 000 000	-150 000		850 000	5 3 L, 2 UDC	8 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 3 S, 1 PDC	2 1 PDC, 1 R	R
<b>TOTAUX</b>						<b>30 000</b>	<b>-15 000</b>					<b>R</b>

**Amendements acceptés par les commissions spécialisées et votés en commission des finances  
Sports et Sécurité**

Commissi- sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2004 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE de la COMMISSION des FINANCES		A	R	
						Charges	Revenus		OUI	NON			Abstentions
CSS 1	129	400201	365	Direction et secrétariat des sports Association des Portugais de Genève (football)	0	15'000		15'000	4 1 AdG/TP, 2 Ve 1 UDC	9 3 S, 1 R, 3 L, 1 PDC 1 UDC	2 2 AdG/SI	R	
CF	129	400201	365	Direction et secrétariat des sports Association des Portugais de Genève (football)	0	10'000		10'000	12 2 UDC, 3 L, 1 PDC 1 R, 3 S, 2 AdG/SI	3 1 AdG/TP, 2 Ve	0	R	
CF	129	400201	365	Direction et secrétariat des sports Association des Portugais de Genève (football)	0	5'000		5'000	11 1 AdG/TP, 2 Ve, 3 S, 1 R 1 AdG/SI, 1 PDC, 1 UDC	1 1 UDC	3 3 L	R	
CSS 2	129	400201	365	Direction et secrétariat des sports Amis Montagnards (ski)	50'000	-40'000		10'000	12 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 PDC 3 L, 2 UDC	2 1 AdG/SI, 1 AdG/TP	1 1 AdG/SI	A	
CSS 3	131	400201	365	Direction et secrétariat des sports (Ecoles, camps et stages) Association genevoise de handball	61'200	3'800		65'000	1 1 UDC	11 2 Ve, 3 S, 1 R, 1 PDC 3 L, 1 UDC	3 2 AdG/SI, 1 AdG/TP	R	
CSS 4	87	400208	436	Stades et salles Dédommagement à des tiers	18'500		80'000	98'500	2 2 UDC	8 Alternative	5 3 L, 1 R, 1 PDC	R	
CSS 5	91	4007	30X	Agents de ville et domaine public Traitement du personnel	27'065'753	-181'302		26'884'451	7 Entente + UDC	8 Alternative	0	R	
CSS 6	91	4007	316	Agents de ville et domaine public Loyers, fermages et redevances d'utilisation	341'700	-300'000		41'700	6 3 L, 1 R, 2 UDC	8 Alternative	1 PDC	R	
CSS 7	91	4007	436	Agents de ville et domaine public Dédommagements de tiers	170'700		130'000	300'700	7 Entente + UDC	8 Alternative	0	R	
CF	XX		312	Eau, énergie et combustible		130'000			7 Entente + UDC	8 Alternative	0	R	
<b>TOTAUX</b>											<b>-35'000</b>	<b>0</b>	<b>R</b>

Amendements acceptés par les commissions spécialisées et votés en commission des finances  
Affaires sociales, écoles et environnement

Commission	Page	Cellule	Groupe	Libellé	P.B. 2004 déposé	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE de la COMMISSION des FINANCES		A	R
						Charges	Revenus		OUI	NON		
CF	100	5002	461	Délégation à la Petite enfance Cantons	4'500'000		-2'000'000	2'500'000	7 Entente + UDC	8 Alternative	0	R
CF	135	5004	365	Espaces verts et environnement Labyrinthe de Trembley (nouvelle subvention)	3'000		-3'000	0	13 1 AdG/TP, 2 Ve, 3 S 1 PDC, 3 L, 1 R, 2 UDC	0	2 2 AdG/SI	R
CSJ 1	136	5007	365	Social Association Camarada	33'750	19'250		53'000	6 1 AdG/SI, 1 AdG/TP 3 S, 1 PDC	9 1 AdG/SI, 2 Ve, 1 R, 3 L, 2 UDC	0	R
CSJ 2	136	5007	365	Social Université populaire Genève	85'000	50'000		135'000	0	15 Unanimité	0	R
CSJ 3	137	5007	365	Social Au Cœur des Grottes	100'000	-58'000		42'000	6 1 R, 3 L, 2 UDC	9 2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 3 S, 1 PDC	0	R
CSJ 4	137	5007	365	Social Appartenance Genève	30'000	55'000		85'000	0	15 Unanimité	0	R
CSJ 5	139	5008	365	Délégation à la jeunesse Mondial Contact	10'000	-10'000		0	15 Unanimité	0	0	R
				<b>TOTAUX</b>		-13'000	0					A

10.11.2003

**Amendements de la commission des finances  
sur les modifications apportées au projet de budget 2004 par le Conseil administratif**

Commiss- sion	Page	Cellule	Groupe	Libellé	PB 2004 Dépense y.c. modif.CA	Modifications CA	AMENDEMENTS		Après modif.	VOTE de la COMMISSION des FINANCES			A	R
							Charges	Revenus		OUI	NON	Abstentions		
CF	Tabl 3 p.1/9 PB 17	001050	30x	Revenus et charges diverses du personnel Augmentation du salaire des chômeurs	171 16'206	50'000	-50'000		1616'206	7 Entente+UDC	8 Alternative	0		
CF	Tabl 7.2 p.1/2	3001	365	Secrétariat du Dpt des Affaires culturelles "La Rue est à vous" (nouvele subvention)	240'000	240'000	-240'000		0	7 Entente+UDC	5	3	3	A
CF	Tabl 7.2 p.1/2 PB 128	310660	365	Centres d'art Suppression de la subvention "Centre d'art appliqué"	0	-50'000	50'000	50'000	50'000	9 1 R 3 L 2 UDC 1 PDC 2 V 6	6 2 AG/GSI 1 AdGTP 3 S	0		R
<b>TOTAUX</b>								-240'000	0					

**DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2004**

			<b>AUTORITES</b>		
001000	Ressources humaines		1	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF	103'515
001000	Ressources humaines		1	ASSISTANTE ADMINISTRATIVE	108'738
001000	Ressources humaines		0.5	CHARGÉE RELATIONS HUMAINES	55'485
001000	Ressources humaines		1	SECRÉTAIRE	87'723
001000	Ressources humaines		0.5	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF - FDS DE CHOMAGE	44'976
	<b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>4</b>	<b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b>	<b>400'437</b>
				<b>FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE</b>	
100200	Assurances		0.5	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF	44'976
100400	Comptabilité générale et budget		1	COORDINATEUR INFORMATIQUE	103'515
100600	Taxe professionnelle		0.5	SECRÉTAIRE - RECEPTIONNISTE	43'163
110000	Administration générale		1	CONTRÔLEUR DE GESTION	136'069
110000	Administration générale		1	ADJOINT ADMINISTRATIF	97'210
110701	Achats et impressions (pr le service des achats)		1	ADJOINT DE DIRECTION	136'069
110900	Direction des systèmes d'information (DSI)		1	ADMINISTRATEUR INFORMATIQUE	97'210
110900	Direction des systèmes d'information (DSI)		1	INGÉNIEURS SYSTEME D'INFORMATION	115'598
110900	Direction des systèmes d'information (DSI)		1	CONCEPTEUR SYSTEME D'INFORMATION	136'069
	<b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>8</b>	<b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b>	<b>909'879</b>
				<b>AMENAGEMENT, CONSTRUCTIONS ET VOIRIE</b>	
210100	Direction division aménagement et constructions		1	ADMINISTRATEUR INFORMATIQUE	121'688
210400	Aménagements urbains		0.5	COMPTABLE	44'976
210523	Architecture - Atelier d'étude		1	ARCHITECTE PROJETEUR	118'238
230500	Levée et nettoyage		6	OUVRIERS	436'566
	<b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b>		<b>8.5</b>	<b>TOTAL montant y.c. charges sociales</b>	<b>721'468</b>
				<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>	
320100	Conservatoire et jardin botaniques		1	CONSERVATEUR	136'069
320200	Musée d'art et d'histoire		4	SURVEILLANTS	291'044
320200	Musée d'art et d'histoire		1	ADJOINT ADMINISTRATIF	115'598
320200	Musée d'art et d'histoire		1	EMPLOYÉ (REINSERTION SOCIALE)	109'922

**DEMANDES DE NOUVEAUX POSTES AU PROJET DE BUDGET 2004**

320300	Musée d'Ethnographie	1	INFORMATICIEN	121'688
320300	Musée d'Ethnographie	0.5	COLLABORATEUR TECHNIQUE	49'720
330100	Bibliothèque et discothèques municipales	0.5	SECRETARE	44'976
330100	Bibliothèque et discothèques municipales	1	BIBLIOTHECAIRE	87'723
330200	Bibliothèque publique et universitaire	1	SURVEILLANT	72'761
<b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>1'029'501</b>

**TOTAL montant y.c. charges sociales**

400300	Incendie et secours (SIS)	2	TELEPHONISTES (OPERATEURS)	207'030
400300	Incendie et secours (SIS)	1	EMPLOYE-TECHNIQUE	87'723
400352	Transports sanitaires	4	SAPEURS-SAUVETEURS	336'368
400400	Assistance et protection de la population	1	OUVRIER SPECIALISE	76'923
400700	Agents de ville et domaine public	1	ADJOINT ADMINISTRATIF	97'210
400700	Agents de ville et domaine public	1	SECRETARE	84'092
<b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>889'346</b>

**TOTAL montant y.c. charges sociales**

**SPORTS ET SECURITE**

500100	Direction et secrétariat du Département	1	CONCIERGE	76'659
500200	Délégation à la petite enfance	0.5	RECEPTIONNISTE	39'346
500200	Délégation à la petite enfance	0.5	EDUCATRICE	49'720
500300	Ecoles et institutions p/infance - Direction	1	COLLABORATEUR ADMINISTRATIF	87'723
500300	Ecoles et institutions p/infance - Direction	1	TECHNICIEN PLACES DE JEUX	103'515
500400	Espaces verts et environnement	3	HORTICULTEURS	240'090
500400	Espaces verts et environnement	1	DESSINATEUR PAYSAGISTE	87'723
500400	Espaces verts et environnement	1	TECHNICIEN "PATRIMOINE VERT"	103'515
500500	Etat Civil	1	SECRETARE - COMPTABLE	84'092
500500	Etat Civil	1	SECRETARE D'ETAT CIVIL	80'030
500501	Etat Civil - Pièces d'identités	1	SECRETARE D'ETAT CIVIL PASSEPORTS	80'030
500600	Pompes funèbres et cimetières - Direction	1	CHEF DE CONVOIS	84'092
500756	Social - Immeubles p/l'hébergement social	4	EDUCATEURS	388'840
500757	Social - Aînés et nouvelles technologies	1	ANIMATEUR SOCIAL CULTUREL	92'866
500800	Délégation à la jeunesse	2	EMPLOYES "HORS MURS"	194'420
<b>TOTAL nombre de nouveaux postes demandés</b>				<b>1'792'661</b>

**TOTAL montant y.c. charges sociales**

**TOTAL GENERAL**

**TOTAL GENERAL**

**61.5**

**TOTAL GENERAL**

**57'43'292**

**PROJETS D'ARRETES**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête :*

**Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement**

*Article premier. - Budget de fonctionnement*

	Fr.
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à .....	1'020'292'298 francs
sous déduction des imputations internes de.....	<u>73'685'265 francs</u>
soit un total des charges nettes de .....	946'607'033 francs
et les revenus à .....	1'020'876'011 francs
sous déduction des imputations internes de .....	<u>73'685'265 francs</u>
soit un total des revenus nets de .....	947'190'746 francs

L' excédent de revenus présumé s'élève à 583'713 francs.

*Article 2. - Budget des investissements*

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses .....	80'000'000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	80'000'000
b) patrimoine financier	
dépenses .....	20'000'000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	20'000'000
c) total	
dépenses .....	100'000'000
recettes .....	<u>0</u>
investissements nets .....	100'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Article 3.- Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	Fr.	Fr.
a) patrimoine administratif		
investissements nets .....		80'000'000
amortissements ordinaires .....	58'418'956	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement .....	+ 583'713	
autofinancement .....		<u>59'002'669</u>
Insuffisance de financement .....		20'997'331
b) patrimoine financier		
investissements nets .....		20'000'000
amortissements (autofinancement) .....		<u>1'889'029</u>
Insuffisance de financement .....		18'130'971

c) total		
investissements nets .....		100'000'000
amortissements ordinaires .....	60'287'985	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement	+ 583'713	
autofinancement .....		60'871'698
Insuffisance de financement .....		<u>39'128'302</u>

*Article 4. - Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 583'713 francs correspondant à l' excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Article 5. - Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Arrêté 2. - Centimes additionnels**

*Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2004, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

*Article 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2004 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Article 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2004.

**Arrêté 3. - Emprunts**

*Article premier*

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2004 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à 39'000'000 francs.

*Article 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Article 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2004, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.



# **PROJET DE BUDGET 2004**

---

## **OBJECTIFS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**



## AUTORITÉS

Le Conseil administratif s'emploiera à renforcer l'identité du secrétariat général et son rôle, notamment dans la préparation des dossiers, la mise en œuvre des décisions et le suivi des affaires.

L'administration centrale engagera la révision des principaux outils servant de référence pour l'organisation et le fonctionnement de l'administration municipale (not. DGA), tout en veillant à la simplification des procédures. Ce service réorganisera par ailleurs le traitement des affaires juridiques du Conseil, par la mise en place d'un véritable service juridique.

Le service des ressources humaines proposera l'évolution du concept de gestion des ressources humaines. Il développera notamment l'accueil, l'intégration et le perfectionnement professionnel du personnel, de même que la mobilité interne, en veillant tout particulièrement à l'adéquation entre les besoins de l'administration et la mise en valeur des compétences et aptitudes professionnelles.

Le service des relations extérieures sera appelé à renforcer la présence de la Ville auprès des partenaires de la Genève internationale. La coordination des actions de la municipalité en matière de relations extérieures sera facilitée par la mise en place d'une base de données, en cours d'élaboration.

Les locaux actuels du secrétariat général ne suffisant plus, compte tenu de l'augmentation des tâches et, partant, des effectifs, de nouvelles surfaces devront être mises à disposition, les recherches se concentrant sur une solution de regroupement qui permettra de développer de nouvelles synergies entre les trois services concernés.



Ville de  
Genève

## DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les principaux objectifs que le Département des finances et de l'administration générale entend suivre pour l'exercice 2004 sont dans la continuité des options prises depuis le début de la législature.

Dans le cadre de la stratégie financière, trois lignes directrices sont rigoureusement suivies par la Direction du département :

1. veiller au respect d'un équilibre budgétaire (conformité à la LAC);
2. poursuivre un désendettement raisonnable de la Ville; à savoir 25 millions par année.
3. conserver la charge de la dette à hauteur de 80 millions maximum et le taux moyen des emprunts à 4,5 % (tous frais compris).

Le 22<sup>ème</sup> Programme Financier Quadriennal (PFQ) 2004-2007 sera déposé dans l'automne 2003; par contre, le 22<sup>ème</sup> Budget Financier Quadriennal (BFQ) 2004-2007 sera joint au présent projet de budget.

En ce qui concerne les investissements, l'enveloppe financière quadriennale ne devrait pas dépasser au maximum 620 millions, soit 155 millions pour l'année 2004.

Quant à la gestion de la dette, la Direction du Département municipal des finances suit en permanence l'évolution des marchés financiers en vue d'utiliser les nouveaux instruments financiers, cela afin de minimiser le coût de la dette à moyen et long terme. A cet effet, il est impératif que la notation Standard & Poors AA- soit maintenue, voire améliorée.

S'agissant du nouveau système d'information financier, l'objectif sera une mise en œuvre harmonieuse de celui-ci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 en donnant le maximum d'appui aux Services de l'administration municipale.

Au niveau des charges de fonctionnement, le Conseil administratif a décidé de les maintenir dans la mesure du possible au niveau de celles du budget 2003.

Par ailleurs, la Direction du Département tentera à nouveau, en collaboration avec l'Association des communes genevoises, d'obtenir une meilleure visibilité de la fiscalité communale.

En fonction des résultats favorables constatés au niveau des services rattachés à la Division de l'administration générale, la mise en place d'un nouveau système d'appréciation des collaborateurs sera étendue à d'autres services du Département.

---

6 mai 2003



Ville de  
Genève

La Direction du Département entend, à l'avenir, exploiter les informations découlant du déploiement du contrôle de gestion.

S'agissant des services opérationnels, la Gérance immobilière municipale se prépare activement au renouvellement de la certification "ISO 9001 : 2000" qui devra intervenir au début février 2004.

La mise en place des budgets d'exploitation par immeuble figure également comme objectif, de même que la poursuite du travail de proximité avec ses locataires et notamment l'analyse de ceux qui ne bénéficient plus d'une aide personnalisée.

La Gérance immobilière municipale se fixe également comme objectif la mise en application des recommandations préconisées par PricewaterhouseCoopers SA dans le cadre de son audit dans la mesure où celles-ci soient réalisables et souhaitées par les autorités.

La taxe professionnelle vise toujours le maintien de son niveau de production actuel, celui-ci pouvant difficilement être amélioré. Le Service met tout en œuvre afin d'optimiser les taxations en intensifiant les enquêtes.

Le Service de la comptabilité générale et du budget, en plus de ses activités traditionnelles, notamment la mise à disposition des informations financières dans les délais impartis, consacrera toute son énergie pour la mise en œuvre du nouveau système d'information financière (ERP).

Au niveau des primes d'assurances, il faut malheureusement se rendre à l'évidence que nous avons atteint des taux planchers et eu égard à la conjoncture mondiale. (terrorisme, criminalité, etc...). Il sera tout mis en œuvre afin de négocier les meilleures conditions pour la Ville de Genève.

Conformément au périmètre fonctionnel défini pour le nouveau système d'information financier, une comptabilité de gestion touchant l'ensemble des services municipaux sera mise en œuvre. L'unité de contrôle de gestion aura à charge la configuration et la cohérence de cette comptabilité de gestion intégrée dans les services.

Pour répondre à l'évolution des besoins des Autorités municipales et des services utilisateurs, la DSI fera évoluer les systèmes d'information et de communication. Un effort particulier sera porté en matière d'intégration des systèmes et de mise à disposition d'outils de reporting, en prolongement au déploiement du nouveau système d'information financier. En outre, les dispositifs de sécurité vont être adaptés pour prendre en compte de nouvelles contraintes.

Poursuivant les actions entreprises en matière de développement durable (Agenda 21), le Service des achats — au sein de l'unité de gestion COGEVE — collaborera activement à la veille technique et au choix des solutions, en rapport avec la problématique d'ergonomie, de sécurité, d'adéquation à la Déclaration de Florence, ainsi que le respect de toutes les dispositions légales en matière de véhicules.



Ville de  
Genève

## **DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT, DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE**

### **OBJECTIFS**

#### **Logement**

Le programme de rénovation du patrimoine immobilier sera poursuivi, notamment par la réalisation des travaux dont les crédits ont été votés par le Conseil municipal.

Parallèlement, l'effort sera maintenu pour assurer un meilleur entretien du patrimoine bâti, dans le cadre de la mise en place d'une planification – depuis longtemps attendue – des différentes interventions sur les bâtiments.

Comme déjà annoncé, cet objectif implique une réorganisation de la division de l'aménagement et des constructions. Il est notamment décidé de créer une cellule logistique qui récoltera et coordonnera les informations qui seront ainsi à disposition de l'ensemble des services. Pour mener à bien ce travail, les compétences d'un administrateur informatique seront nécessaires.

C'est dire que ce programme accéléré de rénovation / restauration d'immeubles, venant s'ajouter aux projets de constructions, notamment d'équipements publics, mettra à rude épreuve le service d'architecture pour lequel un poste supplémentaire est sollicité.

Dans ce programme est notamment prévu l'aménagement de la parcelle du Foyer à Sécheron, comprenant la construction d'une centaine de logements, d'un EMS (établissement médico-social) et d'équipements publics.

#### **Agenda 21**

L'ensemble des projets du département sera traité conformément aux principes du développement durable, en s'appuyant sur des choix énergétiques optimisés et par l'utilisation de matériaux adaptés. Des opérations de récupération d'eau de pluie se poursuivront et des efforts seront conduits pour développer l'installation de capteurs photovoltaïques sur les toitures. Une attention toute particulière sera portée en vue de poursuivre une politique énergétique rigoureuse de maîtrise des consommations (eau, gaz, électricité, mazout).

#### **Acquisitions foncières**

Le Conseil administratif continuera à développer une politique active en matière d'acquisitions foncières ce qui permettra à la Ville de Genève, non seulement de mieux affirmer ses volontés dans le domaine de l'urbanisme, mais également d'offrir à la population de nouveaux logements sociaux, que ces réalisations soient effectuées directement par la Ville ou moyennant l'octroi de droits de superficie à des coopératives

---

6 mai 2003



d'habitation ou à des fondation de droit public. Un plan d'action sera proposé, issu d'une collaboration des services d'urbanisme et des opérations foncières.

#### **Aménagement d'espaces publics**

Tout en assurant le développement de nouveaux aménagements, la priorité sera portée sur la réalisation des nombreux projets votés par le Conseil municipal. Plusieurs places et rues seront ainsi valorisées tout en intégrant les mesures liées à la modération de la circulation. Les efforts engagés pour la création de nouvelles zones de rencontre se poursuivront en 2004.

#### **Eclairage public**

Des réflexions et des expériences liées à l'éclairage public et à la mise en lumière de bâtiments et d'espaces publics représentatifs de notre ville seront menées.

#### **Mobilier urbain**

La politique d'embellissement de la Ville sera complétée par la réalisation d'un mobilier urbain contemporain, en harmonie avec les sites concernés.

#### **Genève, ville propre**

Chaque année des efforts supplémentaires sont engagés pour assurer la propreté de nos rues, tant en infrastructures (installations de nouvelles corbeilles à déchets, de nouvelle caninettes), en nombre d'intervenants qu'en campagne de sensibilisation. Ces démarches seront bien entendu poursuivies, étant précisé qu'une meilleure coordination avec les agents de sécurité municipaux est nécessaire.

#### **Tri des déchets**

Genève rattrape petit à petit son retard dans ce domaine mais il sera nécessaire de relancer des actions fortes, en particulier en matière de compost (à l'égard des habitants,) et de PET (à l'égard des commerçants), pour atteindre les résultats escomptés.



Ville de  
Genève

## DEPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour l'élaboration du projet de budget 2004, le magistrat en charge du département des affaires culturelles s'en est tenu aux directives générales du Conseil administratif, telles que communiquées aux chefs de service.

Il appartiendra au Conseil administratif et plus particulièrement au nouveau titulaire du département des affaires culturelles, de définir les objectifs politiques qui orienteront le projet de budget 2004.

## DEPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SECURITE

Le Département est confronté à une situation nouvelle liée à l'extension des activités des divers services, découlant tant de la modification de la législation que d'accords passés avec l'Etat.

### **Service d'Assistance et de Protection de la Population**

Plus que jamais le Service d'Assistance et de Protection de la Population doit être prêt à intervenir dans des cas d'urgence. Cela signifie qu'il doit dispenser une formation adaptée, notamment en incluant les participants dans des situations concrètes : déplacement de personnes âgées ou handicapées, remise en état de sites après sinistres, préparation de repas pour un grand nombre de personnes, gestion des situations spécifiques lors de l'arrivée de réfugiés, l'hébergement des sans abris, etc..

### **Service d'Incendie et de Secours**

Le Service d'Incendie et de Secours doit assumer une partie des transports sanitaires. Il convient dès lors d'assurer aux ambulanciers qualifiés une formation de pompiers.

D'autre part pour faire face à l'augmentation des sinistres et au développement technique, il doit prendre des mesures dont notamment :

l'avancement des dates de l'école de formation pour éviter un déficit d'effectif durant plusieurs mois

l'engagement de personnel ambulancier qualifié pour être en mesure de faire face à un nombre croissant de transports sanitaires

---

6 mai 2003



Ville de  
Genève

mise en place des mesures permettant de respecter la décision de l'ACG, prise après lecture du rapport du groupe de travail, dans le cadre d'octroi de nouvelles missions aux pompiers volontaires.

#### **Service des Agents de Ville et du Domaine Public**

Le Service des Agents de Ville et du Domaine Public doit mettre en place des structures permettant l'intégration harmonieuse des 84 personnes nouvelles chargées principalement de la gestion des zones bleues. Cette activité implique inévitablement un nombre de contestations important et, par là, une activité administrative non négligeable.

#### **Service des Sports**

Le Service des Sports doit continuer à diversifier les activités proposées aux jeunes et aux aînés mais aussi apporter une aide substantielle au développement des mouvements juniors des clubs. D'autre part, des travaux importants devraient être entrepris pour le maintien d'installations sportives performantes. Il s'agit notamment de travaux à la patinoire des Vernets, de la construction de la salle de gymnastique, de l'installation de fonds mobiles, de la réfection de terrains de football.

## **DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ECOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **OPTIONS BUDGETAIRES 2004**

L'élaboration du projet de budget 2004 pour le département 5 s'articule autour de quatre axes, soit :

- A)** Blocage de la plupart des rubriques budgétaires conformément aux dispositions prises par le Conseil administratif.
- B)** Adaptation des rubriques budgétaires et des postes pour les secteurs qui répondent à des obligations légales (état civil, GIAP, accords salariaux pour la petite enfance et les maisons de quartier, etc.).

- C)** Augmentation par rapport à 2003 pour les domaines où les volontés politiques ont été clairement exprimées par plusieurs partis (nouvelles places dans les crèches, deuxième Square Hugo, deuxième Espace Zell, actions communautaires dans les quartiers, propreté dans les préaux scolaires et dans les parcs, etc.).
- D)** Mises à niveau budgétaires ou en effectifs dans les secteurs où des insuffisances sont déjà visibles après ce premier trimestre de l'exercice 2003 (sécurité des places de jeux, concierge Villa Moynier, etc.).

### APERCU

Volontés politiques		Fr.
Nouvelles places de crèches	plus	4'500'000.00
Nouvelle subvention Etat selon projet de loi	plus	4'500'000.00
Centralisation demande places PE (BIPE)	plus	
Gestion et ouverture ludothèques	plus	300'000.00
Propreté, préaux, parcs et réparation vandalisme	plus	160'000.00
Entretien parcs	plus	
Ouverture d'un deuxième Square Hugo et d'un deuxième Espace Emma Louise Zell	plus	
Prévention "rues"	plus	
Actions communautaires, information de quartier	plus	180'000.00
Loisirs aînés	plus	50'000.00
<b>Subventions nominatives voir liste annexée</b>	<b>plus</b>	<b>448'700.00</b>
<b>Obligations légales</b>		
Mécanismes salariaux Petite enfance	plus	2'200'000.00
Etat civil, pièces d'identité et augmentation des actes d'état civil	plus	
Hygiène dans les écoles	plus	240'000.00
Subvention GIAP	plus	800'000.00
Pièces d'identité charges	plus	1'600'000.00
Pièces d'identité recettes	plus	2'200'000.00
Compte tenu des postes, boni ~ 100'000		
Prestations municipales nouveaux barèmes	plus	850'000.00
Extension des CASS, locaux	plus	250'000.00
Accords salariaux Centres de loisirs, équipements	plus	290'000.00



Ville de  
Genève

### Mises à niveau

Concierge Villa Moynier	plus	
Ecoles (jeux, sécurité, administration)	plus	
Compteurs appartements concierges	plus	40'000.00
Réceptionniste téléphoniste DPE	plus	
Compensation transfert Pompes Funèbres	plus	50'000.00
Contentieux restaurants scolaires	plus	30'000.00
Vêtement travail SEVE	plus	

### Résumé

Postes	plus	
Augmentation nette du budget en francs		5'408'700.00

## POSTES

### Récapitulation

<b>Postes</b>	Direction	1.00
	DPE	3.50
	Ecoles	2.00
	SEVE	7.00
	Etat Civil	3.00
	Pompes Funèbres	1.00
	Social	8.00
	Délégation à la Jeunesse	2.00
		<hr/>
		27.50

6 mai 2003

## DIRECTION

<b>Poste</b>	un concierge Villa Moynier moins un à la GIM
<b>Fonctionnement</b>	Néant

## DELEGATION A LA PETITE ENFANCE

<b>Poste</b>	une réceptionniste 3,5 deux postes et demi collaborateurs d'accueil BIPE
<b>Subventions</b>	plus 6,5 mios
	plus 2,2 mios mécanismes salariaux
	plus 4,0 mios nouvelles places (exploitation)
	plus 800'000.00 sectorisation (nouveaux postes)
	moins 800'000.00 indexation des pensions
	plus 400'000.00 reprise places Bon Secours
<b>Recettes</b>	4,5 mios

**Ce montant correspond à la subvention qui serait dévolue à la Ville de Genève pour le cas où la loi cantonale petite enfance serait votée.**

**En effet, un projet de loi est actuellement déposé au Conseil d'Etat et prévoit à l'article 12 une subvention d'exploitation aux communes calculée sur la base d'une indemnisation forfaitaire par place offerte dans les institutions de la petite enfance.**

## ECOLES ET INSTITUTIONS POUR L'ENFANCE

### Postes

2 un gérant de locaux  
un technicien jeux-sécurité

### Budget de fonctionnement

plus	50'000.00	nettoyages places de jeux dans les préaux
plus	40'000.00	compteurs dans les appartements des concierges
plus	190'000.00	Suppression dans les écoles des linges au profit de distributeurs papier (obligation légale), à acheter, plus papier
plus	50'000.00	pose des distributeurs (compensé par économie de nettoyage de linges de 35000.-)
plus	50'000.00	gestion contentieux des restaurants scolaires
plus	70'000.00	mise en passe sécurisée pour deux groupes scolaires (expérience pilote clés intelligentes)

### Subventions

plus	800'000.00	GIAP (selon convention de l'Etat)
plus	300'000.00	Augmentation des besoins et ouverture des ludothèques et professionnalisation, création de deux sites pilotes.

### Remarques sur les salaires

Suppression progressive des indemnités au profit d'un système salarial basé sur les taux d'activité réels (plus 500% en 2004 soit plus Fr. 217'000.- sur la rubrique des salaires réguliers, sans modification du nombre de postes).



Ville de  
Genève

## SERVICE DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Postes** 7 cinq  
horticulteurs  
un dessinateur  
un technicien

### Budget de fonctionnement

plus 30'000.00 changement des vestes d'hiver  
plus 50'000.00 Genève propre  
plus 60'000.00 remplacement mobilier urbain - vandalisme

### Subventions

néant

## ETAT CIVIL

**Postes** 3 un collaborateur pièces d'identité  
deux collaborateurs Etat civil

soit 6 postes affectés pour les  
passeports en 2004

### Budget de fonctionnement

plus 1'600'000 de charges  
plus 2.2 mios de recettes

(Boni d'environ 100'000.- après les charges salariales)

---

6 mai 2003

## POMPES FUNEBRES

**Poste** 1 concierge au centre funéraire  
(remplacement d'un transfert)

### Budget de fonctionnement

moins	640'000.00	diminution de charges
moins	550'000.00	diminution de recettes

La reprise depuis le 1er mai 2002 des transferts de corps, des mises en bière ainsi que l'acquisition des enveloppes pour les cercueils d'incinération par la Ville de Genève a généré une diminution des charges et une diminution des recettes.

De plus, dans ces diminutions, il y a lieu de tenir compte que les cercueils d'incinération ainsi que la location des enveloppes pour ces cercueils sont facturés par la Maison R. Fragnière directement à la société de crémation "LA FLAMME". Par ailleurs, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, la société de crémation "LA FLAMME" commande ses cercueils auprès d'une autre entreprise.

## SERVICE SOCIAL

**Postes** 8 six postes, ouverture d'un deuxième Square Hugo, extension heures d'ouverture, accueil et accompagnement renforcé (au total 10 postes)

deux postes extension "Nouvelles technologies" et deuxième Espace Louise Emma Zeil

### Budget de fonctionnement

plus 180'000.00 projet communautaire et information de quartier

plus 50'000.00 développement des voyages aînés en Suisse

plus 250'000.00 extensions des CASS

### Subvention

#### *Prestations municipales*

plus 850'000.00 selon estimation avec nouveau barème des prestations municipales et restaurants scolaires

## DELEGATION A LA JEUNESSE

**Postes** 2 un travailleur social "Hors murs", basé rue de Lyon  
un travailleur social "Hors murs", basé à Tivoli

### Budget de fonctionnement

plus 40'000.00 renouvellement d'équipements dans les Maisons de Quartier

### Subvention

plus 250'000.00 accords salariaux de l'Etat pour le personnel des Centres de loisirs (Fr. 200'000.-) et ouverture de nouvelles structures (Montbrillant)

### DETAIL DES SUBVENTIONS

Institution	Budget 2003	PB 2004	Ecart
<b>Direction</b>	-	-	-
<b>Nouvelle demande :</b>			
Media Action International	CHF 0.-	CHF 10'000.-	+ CHF 10'000.-
<b>Ecoles</b>			
<b>Augmentation :</b>			
Vacances nouvelles	CHF 21'200.-	CHF 35'000.-	+ CHF 13'800.-
<b>Délégation à la Petite enfance</b>			
<b>Nouvelle demande :</b>			
Clair Bois	CHF 0.-	CHF 100'000.-	+ CHF 100'000.-
<b>Social</b>			
<b>Augmentations :</b>			
1) Au cœur des Grottes	CHF 21'200.-	CHF 100'000.-	+ CHF 78'800.-
2) Office protestant de consultations conjugales et familiales	CHF 24'300.-	CHF 35'000.-	+ CHF 10'700.-
3) Carrefour - Prison	CHF 18'900.-	CHF 25'000.-	+ CHF 6'100.-
4) Couple et famille	CHF 25'700.-	CHF 35'000.-	+ CHF 9'300.-
<b>Nouvelles demandes :</b>			
1) LAVI - Centre de consultation pour victimes d'infractions	CHF 0.-	CHF 20'000.-	+ CHF 20'000.-
2) Danse - habile	CHF 0.-	CHF 35'000.-	+ CHF 35'000.-
3) Aspasia - Développement projet aux hommes prostitués	CHF 0.-	CHF 50'000.-	+ CHF 50'000.-
4) EPER - Permanences pour Migrants	CHF 0.-	CHF 25'000.-	+ CHF 25'000.-
5) Foyers de jour (pour infrastructure)	CHF 0.-	CHF 50'000.-	+ CHF 50'000.-
<b>Délégation jeunesse</b>			
<b>Augmentations :</b>			
1) Diverses Associations contre le racisme	CHF 10'000.-	CHF 50'000.-	+ CHF 40'000.-

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 concernant le département des «Autorités».****Rapporteure: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission des finances s'est réunie le 27 août 2003 sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Arlette Mbarga que je remercie pour son excellent travail.

**Séance du 27 août 2003**

*Audition de M. Christian Ferrazino, maire, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif*

M. Christian Ferrazino expose les objectifs budgétaires du Conseil administratif pour l'année 2004 concernant les autorités, se référant au document «Projet de budget 2004, objectifs du Conseil administratif».

Son premier objectif est de renforcer l'identité du Secrétariat général et son rôle en vue d'une meilleure préparation des séances, le secrétaire général étant le bras droit du Conseil administratif. Le deuxième est que l'administration centrale assure le fonctionnement de l'administration en vue de simplifier les procédures. Les outils de référence servant à l'organisation et au fonctionnement seront revus. Le Conseil administratif a pensé nécessaire, vu la multiplication et la complexité des questions juridiques, de disposer d'un service juridique de qualité, capable de le renseigner en cas de problème.

Le troisième objectif est la restructuration du Service des ressources humaines. L'accueil, l'intégration, le perfectionnement professionnel et la mobilité interne seront développés au sein du service. Cette mobilité interne permettra de trouver des solutions satisfaisantes à la fois pour l'employeur, la Ville de Genève, et les employés. Concernant le quatrième objectif, le magistrat explique que le Service des relations extérieures assurera les contacts avec les partenaires de la Genève internationale et toutes les villes avec lesquelles la Ville de Genève est en contact. La mise en place d'une base de données permettra de coordonner ces activités.

M. Erhardt précise que des mesures plus concrètes se trouveront dans le «Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004».

La présentation terminée, le magistrat et le secrétaire général répondent aux différentes questions des commissaires.

La commission trouve que le chapitre «Autorités» du document est plutôt court.

M. Christian Ferrazino, maire, réplique que les objectifs se retrouvent également dans le «Discours de législature 2003-2007».

Concernant d'éventuelles difficultés causées par le tournus à la présidence du Conseil administratif, M. Ferrazino signale que le Conseil administratif lui-même a relevé ce problème. En effet, il n'est pas normal que, du côté de la Ville de Genève, l'interlocuteur change chaque année, ne serait-ce qu'à l'égard du personnel. Pour y remédier, M. Manuel Tornare a été désigné comme interlocuteur privilégié pour M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines, et pour le personnel. Il est chargé de veiller à la bonne application des décisions.

Le Conseil administratif est conscient de ses problèmes de communication, et même si celle-ci ne paraît pas dans ses objectifs, elle n'a pas été oubliée. Des idées ont été émises, mais aucune solution n'a été trouvée. Un nouveau responsable a été nommé en la personne de M. Philippe d'Espine. Une base de données permettant de faire une synthèse et un suivi au niveau de la communication entre les départements serait utile aux magistrats, et surtout au maire, qui change chaque année. Pour l'Agenda 21, c'est M. Christian Ferrazino qui a été désigné pour cette législature.

Sur la question du manque de locaux pour l'administration, la proposition PR-295 y répond en partie. L'achat du bâtiment administratif au 25 de la rue du Stand permettra de loger différents services, notamment la DSI, et de libérer des locaux loués à des privés.

Des précisions sont demandées sur le service juridique. Une personne sera engagée et travaillera avec l'actuel secrétaire juriste.

D'autres questions, notamment sur les relations Ville-Etat, sont posées. Le magistrat répond que ces relations s'améliorent et que la Ville va reprendre contact avec l'Etat; de son côté, M. Ferrazino rencontre régulièrement M. Moutinot.

Le président de la commission des finances remarque que ce document aurait pu être présenté plus tôt, dès fin mars, au Conseil municipal. Il insiste sur le fait que la procédure budgétaire n'a pas été respectée.

Le magistrat répond que cette année, compte tenu de la fin de législature, il était difficile de disposer fin mars des objectifs d'un gouvernement qui n'avait pas encore été élu.

**Discussion**

La communication à l'intérieur des départements, entre les départements et à l'extérieur manque de clarté et d'harmonisation. Cette remarque, faite par le commissaire radical, est approuvée par la commission. Il y a un manque d'objectifs dans ce domaine, malgré les différentes motions des conseillers municipaux allant dans ce sens et étudiées à la commission de l'informatique et de la communication.

Un commissaire socialiste trouve regrettable qu'au niveau de la communication chacun pense département et n'a pas de vision Ville de Genève.

Pour une autre socialiste, le document est trop général; il ressemble à un discours de législature. Elle aimerait avoir un texte permettant de comprendre les options budgétaires du département concernant des demandes de postes pour remplir les objectifs.

La commission ne peut que prendre acte du document «Projet de budget 2004, objectifs du Conseil administratif».

## **DISCOURS DE LÉGI SLATURE 2006-2007**

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs,**

### **Genève, ville de paix**

Au moment où notre municipalité fixe ses objectifs pour cette nouvelle législature, nous ne pouvons nous empêcher de songer à la situation privilégiée de Genève par rapport à la détresse qui sévit à travers le monde et aux conflits qui déchirent les peuples. Ainsi, notre Conseil est décidé à renforcer le rôle de Genève comme espace de rencontres, de débats, de solidarité et comme ville de paix.

Dans cet esprit, nous considérons comme primordial de promouvoir un meilleur équilibre entre les pays économiquement favorisés et les autres. Le Conseil administratif souhaite que notre ville continue à augmenter ses efforts, dans le cadre de l'aide des pays en développement, pour atteindre, à terme, le taux de 0,7 % du budget de fonctionnement de notre Municipalité.

### **Ouverture au dialogue**

Notre Conseil a la ferme volonté de poursuivre la concertation engagée avec les habitantes et les habitants pour que les aménagements répondent à leurs attentes, étant précisé que les promesses faites par ce Conseil il y a quatre ans ont non seulement été tenues, mais ont manifestement porté leurs fruits, en ce sens qu'elles ont permis des évolutions concertées qui ont été largement acceptées.

### **Priorité au social**

Nous entendons continuer l'effort social de notre municipalité. En complémentarité de celui de la Confédération et du Canton, la commune intervient aussi dans le champ social. Il est nécessaire que la Ville de Genève renforce son soutien aux plus démunis au moment où notre ville connaît une augmentation de son taux de chômage et une paupérisation de certaines catégories de la population. Notamment en permettant d'augmenter ses engagements par le biais du fonds chômage municipal et des aides prévues dans le cadre de la réforme de son service social.

Nous devons rapidement augmenter le nombre de places d'accueil dans les institutions de la petite enfance de la ville, pour répondre aux demandes de plus en plus nombreuses et créer les conditions de service public permettant que l'accès aux crèches devienne un droit.

### **Priorité au sport pour tous**

Le sport n'est pas oublié, en particulier le sport populaire qui rencontre un grand succès. Nous devons continuer à l'encourager, tant par le maintien de notre politique de subventionnement, l'organisation de cours et de séjours sportifs, que par le développement des installations permettant la pratique du sport de rue, une manière de redonner vie aux quartiers de la ville et de favoriser la cohabitation de groupes sociaux différents.

### **Une ville agréable à vivre**

Nous devons poursuivre notre action pour améliorer la sécurité des déplacements, plus particulièrement celle des piétons et des cyclistes, et diminuer les nuisances provoquées par le trafic à l'intérieur de nos quartiers. L'espace public doit ainsi être aménagé en tenant compte de l'ensemble de ses utilisateurs, en particulier des plus vulnérables. En ce sens le développement de zones de rencontres doit être encouragé. Un effort doit être entrepris pour développer en milieu urbain les aménagements conviviaux, les espaces de verdure et décors végétaux. Les nouveaux bacs d'orangerie que nous souhaitons installer à l'intérieur de nos quartiers reflètent cette volonté d'apporter plus de végétal dans la ville, tout en permettant de mieux sécuriser les zones à priorité piétonne. La propreté des rues et la collaboration avec les habitants et les commerçants à ce sujet doivent constituer une préoccupation constante. Nous poursuivons la mise en place du plan piétons, l'instauration de zones 30 km/h, tout en développant des « rues sont à vous », dans plusieurs quartiers de la ville, selon le modèle réalisé, de manière exemplaire, dans le quartier des Pâquis. A cette fin, le Conseil va créer une délégation aux fêtes et quartiers. Nous souhaitons également poursuivre l'embellissement des parcs de la ville, améliorant leur éclairage et mettant en œuvre des actions favorisant la convivialité.

### **Une politique culturelle dynamique et diversifiée**

Nous souhaitons maintenir notre soutien aux institutions existantes tout en favorisant, de manière plus ciblée, la création « off ». Parallèlement le Conseil administratif s'engagera résolument en faveur de la rénovation de la maison de toutes les musiques, l'Alhambra, de l'agrandissement des locaux de l'AMR et, avec le canton et l'Association des Communes genevoises, en faveur de la création d'une nouvelle Comédie, d'un nouveau musée des cultures, d'une maison de la danse et du développement de l'actuel bâtiment d'art contemporain. Il faudra toutefois s'unir pour trouver des emplacements adéquats et bien situés pour réaliser ces projets.

### **Promotion de l'égalité**

L'élection de 5 hommes au Conseil administratif ne nous fera pas oublier la question importante de l'égalité entre hommes et femmes et l'amélioration de cette égalité des droits sera une préoccupation constante, notamment en matière d'engagement du personnel municipal, et ce à tous les niveaux de fonction. En particulier nous

continuerons à améliorer le statut des employés de la petite enfance, postes occupés essentiellement par des femmes.

#### Des finances publiques saines

Notre Conseil continuera sa politique de diminution de la dette sans augmentation d'impôts. Les investissements seront maîtrisés. Les projets de construction et d'aménagement doivent s'inscrire dans une planification réaliste. Il faudra tenir compte d'une politique anticyclique en fonction de la bonne ou mauvaise conjoncture.

#### Des aménagements urbains urgents

L'aménagement de la rue du Rhône, sur le modèle des Ruee-Basses, et l'aménagement des quais de la rade constituent deux priorités pour notre Conseil. Sans oublier la volonté de rénover des quartiers trop longtemps délaissés, comme le quartier de Saint-Gervais et celui des Grottes (création d'espaces piétonniers à l'intérieur de ces quartiers en parallèle à la poursuite du programme de rénovation des immeubles propriété de la Ville). Il en va de même en ce qui concerne la Plaine de Plainpalais et le périmètre de l'Alhambra pour l'aménagement desquels le Conseil municipal sera enfin saisi.

#### Une politique sociale du logement

Vu la pénurie de logements qui affecte notre région, et conformément aux engagements pris par la Ville dans le cadre de l'établissement du nouveau plan directeur cantonal, notre municipalité entend bien jouer le rôle qui est le sien et ce de plusieurs manières différentes :

- Tout d'abord, nous voulons mener une politique active d'acquisitions foncières : davantage de crédits seront demandés au Conseil municipal pour acquérir des terrains constructibles pour du logement.
- Nous voulons saisir les occasions qui se présentent pour construire de nouveaux logements, nous-mêmes ou par le biais de fondations de droit public ou de sociétés coopératives. C'est ce que nous faisons, notamment, sur la parcelle du Foyer à Sécheron, en lançant, dès ce mois, un concours d'architecture à cette fin.
- Nous entendons d'autre part encore accentuer notre effort en matière de rénovations d'immeubles, tout particulièrement aux Grottes où les habitants attendent depuis plus d'un quart de siècle que la restauration de leur quartier soit enfin achevée. Il en va de même pour le quartier de Saint-Gervais.
- Il s'agit également d'intervenir pour accélérer la construction de logements dans le cadre d'opérations privées en favorisant la réalisation de logements

véritablement sociaux, grâce à un processus de concertation entre tous les acteurs concernés.

### **Transports**

La qualité de vie ne doit pas être réservée aux résidents de certaines communes périurbaines. Les habitants de la Ville y ont aussi droit. C'est pourquoi nous devons diminuer le trafic motorisé en ville, notamment aux heures de pointe : il entrave les déplacements et pollue notre cité. Des parkings d'échange doivent impérativement être installés à l'entrée de la ville en parallèle au développement des transports publics. Les espaces dévolus à la circulation des piétons et des deux-roues non motorisés doivent être développés pour provoquer un véritable transfert modal du trafic pendulaire, qui est la cause principale des problèmes de circulation en ville, notamment des « bouchons » qui suscitent de nombreuses réactions. Mais ceux-ci ne pourront être résorbés qu'avec un usage accru des transports collectifs et non par l'élargissement impossible des rues de notre ville. La priorité aux transports publics, s'agissant des transports motorisés, doit donc devenir une norme majeure de la mobilité en ville. Le chantier de la ligne Comavin-Le Bouchet-Meyrin devra être ouvert sitôt l'achèvement des lignes de Sécheron et des Acacias. En ce qui concerne la réalisation des parkings d'échange, le retard pris par l'Etat dans la construction du parking de Sécheron devient intolérable vu la prochaine mise en service de la ligne de tram 13. Le Conseil administratif continuera à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il respecte ses engagements et pour mettre au point un programme de réalisation de parkings d'échange sur les principales pénétrantes en Ville de Genève. L'administration municipale et les membres de son personnel sont invités à donner l'exemple du recours à la mobilité douce pour les déplacements domicile-travail et pour les déplacements professionnels.

### **Sécurité et proximité**

La présence tant d'Agents de Sécurité Municipaux qui, de par leurs fonctions d'îlotiers, participent à la vie de quartiers et permettent non seulement d'aplanir les difficultés, mais de les prévenir, que des Agents Municipaux chargés de la surveillance du parcage en ville, jouant ainsi un rôle indispensable dans la qualité de vie, doit donner aux Genevois la confiance nécessaire en minimisant le sentiment d'insécurité, source de violence.

Mais, la sécurité, c'est aussi l'assurance qu'en cas de sinistres, feu ou pollution, les services publics disposent de moyens performants. Le SIS doit, par conséquent, disposer de moyens adaptés à l'évolution des risques, y compris pour les transports sanitaires. Il en va de même pour le service d'assistance et de protection de la population.

En conclusion, l'ensemble de ces objectifs s'inscrit dans une vision du monde qui implique l'obligation morale de le préserver au mieux pour nos descendants. C'est dans cet esprit que notre Conseil, avec vous Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, entend travailler au cours de cette nouvelle législature.

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget 2004 concernant le département des «Autorités».**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

**Préambule**

La commission des finances s'est réunie les 30 septembre et 29 octobre 2003 sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Gisèle Spescha et M. Patrick Nicollier, que la rapporteure remercie pour leur excellent travail.

**Séance du 30 septembre**

*Audition de MM. Christian Ferrazino, maire, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie et de celui des autorités, accompagné de MM. Jean Erhardt, secrétaire général, Philippe Krebs, adjoint de direction à la Direction des finances, Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale, et M. Olivier Veyrat, chef du Service des ressources humaines*

Le magistrat présente ses collaborateurs et la commission entre immédiatement dans le vif du sujet en passant au page par page du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004.

**Page 56 – Secrétariat général – Direction**

Un commissaire rappelle qu'il avait demandé l'organigramme du Secrétariat général, afin de mieux comprendre son organisation. Ce document sera remis prochainement.

**Page 60 – Secrétariat général – Ressources humaines**

Ne faudrait-il pas un demi-poste supplémentaire dans ce service?

M. Olivier Veyrat présente les différents problèmes du Service des ressources humaines, qui s'occupe, notamment, du Fonds chômage; celui-ci fonctionne avec un grand nombre de collaborateurs temporaires, dont l'activité est limitée dans le temps. Cette situation pose quelques problèmes d'organisation, puisqu'il faut chaque fois former ce personnel.

Pour la gestion des salaires, l'introduction du projet ISI de SAP nécessite une personne de plus. De plus, dans ce service, il faut gérer également les relations humaines du personnel. M. Olivier Veyrat avait demandé plus de postes que ceux inscrits au budget, mais, après discussion, seuls ces trois postes et demi ont été retenus.

Pour ce qui concerne le projet ISI de SAP, la rapporteure vous renvoie au rapport de la commission de l'informatique et de la communication, dont les annexes peuvent répondre à vos questions.

Pourquoi un collaborateur administratif pour la gestion des macarons? N'est-ce pas le rôle des agents de ville?

Le magistrat réplique qu'il ne s'agit pas des mêmes macarons; dans ce cas, il est question des macarons du bouquet de transports de la Ville de Genève, qui présente un palette de propositions à ses collaborateurs: abonnement TPG à 500 francs par année au lieu de 700 francs, soit un rabais supplémentaire de la Ville de 100 francs sur celui accordé par les TPG. Il est également proposé l'utilisation des vélos et le Car Sharing, qui permet une économie d'environ 30% en louant des voitures plutôt qu'en les achetant. Les bénéficiaires de ce système paient leur place de parc Ville, jusqu'ici gratuite, 50 francs par mois si elle n'est pas réservée, et 80 francs pour la place réservée. Un macaron en permet le contrôle. C'est pour la gestion de ces macarons qu'un poste est demandé

#### Projet de budget 2004

Le page par page du département des autorités commence tranquillement avec quelques petites questions de détails.

Page 16

Où figure le Fonds chômage?

Page 17

1050-301 – Fonds chômage

Pourquoi n'a-t-il pas augmenté de 1,5 million de francs?

Le magistrat répond que, au moment où le budget a été préparé, il n'avait pas encore connaissance de ces chiffres. Si la prévision est comparable à celle de cette dernière, il faudra revenir avec une modification budgétaire.

Le problème du Fonds chômage a fait l'objet d'un rapport détaillé de la commission des finances sur le projet d'arrêté PA-291. Il ne sera donc pas développé dans ce rapport.

1050-53 – Mobilité (budget à 5 positions)

Que signifie ce terme de «mobilité» et quel en est le coût?

Le magistrat explique qu'il s'agit de la mobilité du personnel à l'intérieur de l'administration.

M. Olivier Veyrat ajoute que ce dossier est un dossier important. La mobilité est instaurée et valorisée de manière promotionnelle, dans le but d'avoir une meilleure flexibilité et de faire des bilans de compétence, afin d'en avoir une vision positive. Pour cela, il faut financer des formations et un passage à l'essai est parfois nécessaire pour voir si c'est positif. Une baisse de la motivation est souvent constatée en cours de carrière. Un changement peut alors se révéler bénéfique.

Page 18

8001-365 – Léman bleu

Pourquoi la subvention ne diminue-t-elle pas, comme cela avait été prévu?

Le magistrat répond que, d'après les discussions au sein du Conseil administratif, les prévisions faites lors de cette décision étaient trop optimistes. Il pense que ses collègues Manuel Tornare et Pierre Muller pourraient y répondre de manière plus précise.

L'examen du projet de budget 2004 est terminé pour le département des autorités, la discussion est remise à la séance du 29 octobre 2003 et les éventuels amendements seront proposés au vote en même temps que ceux des commissions spécialisées.

Pour faciliter la lecture du rapport, les voici brièvement rappelées.

#### **Amendements au projet de budget 2004 – Autorités**

1. 1000-301 Ressources humaines: – 1 poste de collaborateur administratif (nouveau poste).

Un membre de l'Union démocratique du centre propose la suppression de ce poste.

Proposition: – 103 515 francs.

Une commissaire socialiste annonce qu'elle ne votera pas en faveur de cet amendement. Le représentant radical annonce qu'il votera, lui, en faveur de l'amendement.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

2. 1000-301 Ressources humaines: – 1 Poste de secrétaire juridique.

Proposition: – 87 723 francs.

L'Union démocratique du centre propose la suppression de ce poste.

Mis au vote, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

3. 7001 – 365 Amicale des anciens conseillers municipaux

Les Verts proposent que la subvention soit remise, bien qu'à l'origine elle dût être unique afin d'éviter une demande en cours d'année comme cela s'est déjà produit.

Proposition: + 1000 francs.

Mise au vote, la proposition est acceptée par 7 oui (1 UDC, 1 L, 1 R, 2 Ve, 1 T, 1 DC) contre 3 non (2 S, 1 UDC) et 5 abstentions (2 AdG/SI, 1 S, 2 L).

La commission des finances a terminé l'étude du projet de budget 2004 pour les autorités. Seul un amendement a été accepté.

La différence pour ce département est de + 1000 francs pour les charges.

La commission en prend acte.

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 et le projet de budget 2004 du département des finances et de l'administration générale.**

**Rapporteur: M. Alpha Dramé.**

**Table des matières**

1. Organisation du travail et remerciements
2. Première audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du département municipal des finances, et de ses collaborateurs, le mardi 23 septembre 2003
3. Deuxième audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du département municipal des finances, et de ses collaborateurs, pour les modifications du Conseil administratif au projet de budget 2004, le mercredi 29 octobre 2003
4. Discussion et vote des amendements au projet de budget du département des finances et de l'administration générale

**1. Organisation du travail et remerciements**

La commission des finances s'est réunie les 23 septembre et 29 octobre 2003 pour traiter de l'objet mentionné sous rubrique. Le travail s'est fait sous la présidence de M. Didier Bonny et les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Arlette Mbarga et M. Patrick Nicollier, que nous remercions pour la qualité du travail accompli.

Lors de la séance du 29 septembre, le président a proposé que la commission travaille dans l'ordre suivant:

- questions sur le rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004;
- questions sur le projet de budget 2004 lui-même;
- questions sur le projet de budget 2004 par missions et prestations.

La proposition est acceptée par les commissaires.

**2. Première audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du département municipal des finances et de ses collaborateurs, pour le projet de budget 2004 (séance du 23 septembre 2003)**

Sont présents: MM. Muller, Hermann, Krebs, Favre, Rapin, Cavaleri, Lassauce, Mariaux, Pellaton, Sottocasa et M<sup>me</sup> Hamdy de Bourgknecht.

Le président accueille M. Muller et ses collaborateurs et les remercie d'être présents.

**Etude des objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004*****Engagement d'un adjoint à la Comptabilité générale***

Certains commissaires s'interrogent sur la différence entre adjoint de direction et sous-chef de service, sur la procédure d'engagement des cadres ainsi que sur la nécessité d'ouvrir un poste d'adjoint de direction pour 2004 étant donné que la sous-chef de service est affectée au SAP pour une durée déterminée.

M. Hermann répond que le titre d'adjoint de direction est similaire au titre de sous-chef de service. Il explique que le transfert de la sous-chef de service est un transfert durable qui durera entre vingt-quatre et trente-six mois. D'autre part, il ajoute que M. Mariaux va bientôt avoir 60 ans et qu'il va falloir songer à le remplacer, puisqu'il désire prendre sa retraite. L'adjoint de direction serait donc vraisemblablement le futur remplaçant de M. Mariaux, puisque l'actuelle sous-chef de service ne désire pas reprendre le poste de celui-ci. Il ajoute que l'on ne s'improvise pas chef comptable à la Comptabilité générale. M. Favre mentionne que l'engagement a été totalement ouvert. La procédure a été suivie et a été ouverte.

En ce qui concerne la procédure d'engagement, M. Muller répond que, s'il y a une inscription publique, il y a une obligation d'ouvrir le poste à l'externe dès le début de la recherche. M. Rapin ajoute que cela se décide avec le magistrat concerné. Même si un candidat est capable à l'interne, il est possible que le poste soit ouvert à l'externe. Ou alors on commence par une inscription externe et l'on ouvre le poste à l'interne si personne n'a été trouvé. Il n'y a pas de systématique. Cela dépend de l'état du terrain et du marché.

*Gérance immobilière municipale (GIM)*

*Procédure d'échange d'appartement à la GIM*

Qu'est-ce qui est fait concrètement dans ce cadre, puisqu'il s'agit d'un vieil objectif?

M. Cavaleri explique que les échanges ne sont pas toujours faciles à effectuer. Ils demandent un examen attentif des dossiers, de manière individuelle. La GIM essaie aussi de détecter les sous-occupations et propose des échanges en essayant de respecter une certaine proportionnalité. Cela n'est pas toujours évident à faire et la GIM n'a pas encore pu effectuer cette démarche à grande échelle, compte tenu des examens individuels à réaliser.

*Satisfaction de la clientèle*

Comment la GIM améliore-t-elle la satisfaction de la clientèle?

M. Cavaleri répond que la satisfaction est difficile à mesurer. Néanmoins, un des meilleurs indicateurs est constitué par les plaintes que les magistrats ou les conseillers municipaux reçoivent. Cela permet d'avoir un retour objectif de l'extérieur. Comme il a été dit en commission du logement par rapport à l'audit de PWC, une enquête avec des étudiants en sociologie va être mise en place pour capter la satisfaction des clients. Cela permettrait d'améliorer les services à la clientèle en passant par des cours de formation prévus par les ressources humaines. Cette formation est prévue pour 2004 pour gérer les entretiens difficiles. En fait, il constate que plus la pénurie de logements est grande, plus la détresse dans l'administration publique s'amplifie. La GIM se retrouve face à l'impossibilité de résoudre rapidement certains cas. Il y a encore trois semaines, la GIM a eu recours à la police pour calmer une situation violente.

*Variation du personnel*

Deux postes supplémentaires vont être créés (un gérant et une assistante). Quelle est la justification de ces postes de travail?

M. Hermann répond que, jusqu'en 2004, les locaux utilisés par l'administration ne sont gérés par personne. Chaque service s'organise comme il l'entend. Dès 2004, le Cogesim va prendre ce problème en compte. Il va mettre en place un portefeuille d'immeubles. Provisoirement, deux postes sont à la disposition de M. Baillif. Ces postes sont déjà existants et font partie des 10,5 postes créés par le Conseil administratif durant l'année. Dès que le travail sera terminé, ces deux personnes passeront à la GIM.

Qu'est-ce qui se passerait avec ces deux postes si le Conseil municipal votait contre leur création?

M. Hermann répond que ces postes ne sont pas des postes fixes, mais des postes temporaires. En effet, il n'y a pas de postes vacants à la GIM actuellement.

Où en est l'étude de satisfaction de la GIM, qui a été votée par le Conseil municipal?

M. Cavaleri répond qu'il y a deux aspects. Un des exercices à faire à des périodes régulières dans les normes ISO est l'amélioration continue des prestations, ce que la GIM fait. Le deuxième aspect est politique et M. Cavaleri laisse la parole à M. Muller.

M. Muller ne désire pas s'exprimer. Il indique juste qu'il verra s'il met en œuvre la décision du Conseil municipal sur ce sujet.

Quel est le niveau hiérarchique et salarial du poste d'adjoint de direction pour la mise sur pied de l'unité «marchés publics»?

M. Muller répond que, dans le cadre de l'implémentation de cette unité, ce poste d'adjoint de direction sera mis en place.

M. Rapin explique qu'il s'agit d'une réflexion sur le futur. De nouvelles tâches sont à développer dans le cadre du développement durable. Pour définir celles-ci, une étude a été mise en place avec le Service des ressources humaines pour simplifier l'organigramme. Dans cette ligne de pensée, le titre de sous-chef de service va disparaître au profit du titre d'adjoint de direction. Ce changement de titre a été avalisé par M. Muller.

M. Rapin répond que cela dépend du cahier des charges de l'employé en question. La Commission d'évaluation des fonctions analyse le contenu des cahiers des charges pour définir la classe salariale.

La GIM est certifiée par le label ISO. Des audits se font, est-il possible d'avoir les rapports d'audit du certificat ISO?

M. Muller répond que ce rapport d'audit sera transmis à la commission des finances.

Le président propose de passer à l'analyse du projet de budget 2004 page par page.

Budget de fonctionnement

*Rubrique 318 – Honoraires et prestations: augmentation des frais d'avocat*

L'augmentation des frais et des conseils d'avocats s'explique par certains problèmes présents. L'administration ne comporte pas de structure juridique proprement dite. Le risque est donc de manquer des délais. La Ville n'est pas assurée au niveau de la responsabilité même si elle l'est au niveau des compétences.

*Rubrique 392 – Autres prestations, page 23*

L'augmentation de 100 000 francs de la rubrique des prestations de services des bâtiments provient des imputations internes du Service des bâtiments. Pour respecter la classification fonctionnelle, ce montant doit être réattribué dans le budget 2004. Cela ne modifie pas les comptes en tant que tels. En fait, c'est une opération blanche.

*Rubrique 334 – Pertes sur débiteurs*

L'augmentation de 9 050 000 francs en 2004 par rapport à l'année 2003 est due au fait que la Ville de Genève a dû provisionner une perte potentielle sur les sept ou huit dernières années jusqu'à environ un tiers de 200 millions de francs. Cela représente environ 70 millions de francs. Avec le budget 2003, on arrive à ces 70 millions. C'est pour cette raison qu'il n'y a pas de perte réelle pour le projet de budget 2004.

*Rubrique 423 – Immeubles du patrimoine financier*

Qu'en est-il des bénéficiaires du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et de l'Hôtel Métropole? Quel est le montage financier?

L'Hôtel Métropole gagne 2 millions par année. L'année 2002 a été particulièrement bonne, due notamment à la présence de la cour du roi Fahd. Cette année-là, l'hôtel a gagné 4 millions de francs.

*Rubrique 365 – Institutions privées: augmentation du montant*

M. Muller répond qu'il s'agit d'un budget fluctuant d'année en année selon les activités et les demandes. Cette somme est la même que celle du budget 2003. Néanmoins, il n'est pas sûr que toute la somme soit utilisée, puisque cela dépend des demandes reçues.

*Informations supplémentaires sur le poste 318 de la rubrique 10053 Immeubles publics*

M. Muller répond qu'il s'agit d'un montant destiné aux paiements des entreprises de sécurité pour lutter contre le vandalisme.

Subventions relatives à des prestations en nature*Rubrique 365 – Compagnie Para-Surbeck*

Quelle est la part de subvention relative à des prestations en nature sur le bail de 10 008 francs par an signé entre la Compagnie Para-Surbeck et la GIM?

La Compagnie Para-Surbeck paie 10 008 francs par an. En réalité, la location des locaux vaut 75 000 francs par an. Cela correspond donc à une subvention relative à des prestations en nature pour un montant de 65 000 francs. Le montant de 10 008 francs concerne le paiement de la salle de spectacle et d'une pièce qui n'est pas considérée comme un logement, mais comme une salle de repos. Cette situation est courante.

*Rubrique 365 – Groupe de liaison pour associations de jeunesse*

Pourquoi le montant qui apparaît au budget est-il de 66 375 francs alors que, selon les responsables auditionnés par la commission des sports et de la sécurité, ce groupe reçoit 15 000 francs?

M. Cavaleri répond qu'il ne connaît pas ces locaux. Il ajoute qu'il y a peut-être une erreur et que cela est à vérifier.

Tableaux récapitulatifs du personnel employé par le département des finances

M. Muller fait distribuer un nouveau document. M. Hermann le commente. Il explique que les tableaux distribués sont un récapitulatif du personnel employé par l'administration de la Ville de Genève.

Quelle est la différence entre les employés temporaires et les employés réguliers?

M. Hermann répond que la différence réside dans le fait que les réguliers sont des employés qui n'atteignent pas un revenu minimum de 25 600 francs par année. Ils ne sont donc pas considérés comme des fonctionnaires. Néanmoins, ce sont des employés qui travaillent régulièrement pour la Ville de Genève et qui ne peuvent donc pas être considérés comme des temporaires.

Projet de budget par missions et prestations

Les pages 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21 sont passées en revue sans intervention de la part des commissaires.

Le président remercie M. Muller et ses collaborateurs pour leur présence. Ces derniers se retirent de la séance.

**Discussion de la commission**

Le président demande si la commission des finances veut ouvrir le débat ce soir. Il propose de faire cette discussion le 29 octobre en même temps que le vote final. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Une commissaire du Parti socialiste revient sur l'audition. Elle avoue être particulièrement surprise par la réponse de M. Muller sur l'évaluation de la GIM (crédit voté par le Conseil municipal). Elle ne comprend absolument pas les raisons de cette réponse malvenue.

**3. Deuxième audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif en charge du département municipal des finances et de ses collaborateurs pour les modifications du Conseil administratif au projet de budget 2004 (séance du 29 octobre 2003)**

M. Muller est accompagné de MM. Erhardt, Hermann, Krebs, Lassauce et Mariaux.

Le président souhaite la bienvenue aux auditionnés et les remercie d'être présents aujourd'hui.

M. Muller remercie le président et distribue le document intitulé «Modifications apportées au projet de budget 2004 par le Conseil administratif et remises à la commission des finances». M. Muller explique que l'arbitrage final concernant les modifications à apporter au budget a eu lieu le matin même, lors de la séance hebdomadaire du Conseil administratif. Il ajoute que ses quatre collègues auraient bien voulu être présents ce soir, mais que, le calendrier étant très chargé, ils n'ont pu se déplacer pour cette séance, étant retenus ailleurs. Il précise donc qu'il représente le Conseil administratif ce soir et il remercie ses collaborateurs pour leur présence.

M. Muller passe directement au tableau N° 2 «Présentation générale» et affirme que le tableau général montre un excédent de revenus de 165 644 francs. Il ajoute donc que le Conseil administratif présente un projet de budget positif et qu'il est prêt à commenter les éventuelles modifications.

Le président propose de faire une étude page par page. Les commissaires acceptent.

#### Budget de fonctionnement modifié du département des finances

Les commissaires aimeraient savoir si les chiffres reçus aujourd'hui par le Département cantonal des finances sont les derniers chiffres.

M. Muller répond qu'il s'agit de l'avant-dernière modification. Les dernières modifications fiscales seront reçues au début du mois de décembre. Il est clair que, s'il y avait une baisse de 10 millions de francs à ce moment-là par rapport aux chiffres actuels, le budget ne pourrait pas être voté.

#### *Cellule 100503 – 314 Augmentation de 500 000 francs des frais d'entretien des bâtiments*

M. Hermann explique que M. Ferrazino avait initialement diminué cette somme des frais d'entretien de moitié, c'est-à-dire de 500 000 francs. Mais la commission des travaux a décidé de remettre ce million au budget. Le Conseil administratif a décidé de le partager entre le département des affaires culturelles et le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

#### *Cellule 100503 – 316 Rente de superficie – Immeuble 25, rue du Stand*

Les commissaires du Parti socialiste veulent savoir s'il y a déjà des répercussions sur les loyers suite à la concrétisation de l'acquisition de cet immeuble et si le loyer est splitté entre le département de M. Muller et le département de M. Ferrazino.

M. Muller répond que les cellules 1100 – 316 et 1109 – 316 représentent les répercussions de cette affaire: loyer prévu remplacé par loyer interne de la GIM.

M. Hermann répond par l'affirmative et indique que, dorénavant, tout le contenu de la cellule 314 sera directement imputé à chaque service concerné.

Une commissaire socialiste ne comprend pas l'histoire des loyers. Elle affirme que, si l'on veut avoir une baisse réelle, il ne faut pas que la somme positive annule la somme négative.

M. Mariaux répond que la charge de la cellule 391 devrait se retrouver à la GIM, mais qu'il ne la voit pas apparaître telle quelle.

M. Muller propose de laisser chercher M. Mariaux.

Le président continue par le tableau N° 3 (p. 4/9).

Une commissaire du Parti socialiste demande si l'on voit les répercussions du déménagement du département de M. Ferrazino dans le bâtiment de la rue du Stand dans les modifications de budget.

M. Muller répond que la Direction des constructions ne va pas à la CAP. Il n'y a donc pas de baisse de loyer et, par conséquent, pas d'effet domino visible.

#### Département des finances et de l'administration générale

##### *Rubrique 1004 – Comptabilité générale et budget – Poste d'adjoint de direction*

Une commissaire dit avoir du mal à comprendre, car il a été expliqué à la commission que le sous-chef devait partir. Elle dit être contre le principe de créer sans arrêt des postes de chef de service et demande la suppression du poste d'adjoint de direction.

Proposition: – 136 069 francs.

Une commissaire du Parti du travail dit être opposée à la suppression de ce poste, car le projet ISI de la SAP aura toujours besoin de nouvelles ressources.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 10 oui (3 S, Entente, UDC) contre 5 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 T).

##### *Rubrique 100180 – 365 Institutions privées*

Un commissaire du Parti radical aimerait que ce poste soit augmenté.

Proposition: + 200 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 8 non (Alternative) contre 6 oui (1 R, 3 L, 2 UDC) et 1 abstention (DC).

##### *Gérance immobilière – 2 postes de gérants de locaux*

Les socialistes observent que le Conseil administratif propose deux postes de gérants de locaux supplémentaires. Or, le Cogesim est déjà chargé d'évaluer les

besoins en locaux de la Ville. Ces deux gérants auraient donc la même mission que le Cogesim. Elle demande la suppression des deux postes.

Le président fait remarquer que ces deux postes ont déjà été créés par le Conseil administratif, qui n'a pas demandé l'avis du Conseil municipal. Ils apparaissent dans les extraits du Conseil administratif (tableau 8.4 des modifications budgétaires du Conseil administratif).

Les socialistes retirent leur proposition, compte tenu des remarques du président.

*Rubrique 1100 – 301 Traitements du personnel – Poste de contrôleur de gestion*

L'UDC demande la suppression de ce poste.

Proposition: – 136 069 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*Rubrique 1100 – 301 Traitements du personnel – Poste d'adjoint administratif*

L'UDC demande également la suppression de ce poste.

Proposition: – 97 210 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente + UDC).

*Rubrique 110701 – 301 Traitements du personnel – Poste d'adjoint de direction*

L'UDC demande que ce poste soit supprimé.

Proposition: – 136 069 francs.

Mise aux voix, la proposition est refusée par 8 non (Alternative) contre 7 oui (Entente, UDC).

La commission des finances n'a pas voté sur le projet de budget du département des finances.

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 concernant l'informatique et la communication.**

**Rapporteure: M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission s'est réunie le 30 juin 2003, sous la présidence de M. René Winet. Les notes de séance ont été prises par M. Patrick Nicollier, que la rapporteure remercie pour son excellent travail.

**Séance du 30 juin 2003**

*Audition de M. Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI)*

M. Eric Favre présente le document «Présentation des options relatives au budget informatique et communication» (annexé).

L'objectif majeur de la DSI est l'entrée en vigueur du système SAP (nom de la société qui fournit le progiciel), qui permet la production du système d'information intégré (projet ISI). Ce système permettra une meilleure gestion financière et amènera plus de transparence que celui utilisé actuellement. Il devrait aussi permettre de diminuer la consommation de papier en privilégiant la gestion informatique des documents, en application de l'Agenda 21. Ce progiciel est un outil qui permet la gestion de nombreux domaines, notamment la gestion logistique, financière, immobilière, du patrimoine, de la taxe professionnelle et des ressources humaines.

Il y a actuellement deux services pilotes concernant la gestion électronique des documents. Le but est que toute facture provenant de l'extérieur soit numérisée; elle peut ainsi être visualisée aussi souvent que nécessaire et, surtout, elle est stockée sans prendre de place physique. Les pièces sortantes seront directement sous forme électronique. Pour ces deux services pilotes, la gestion électronique de documents est très efficace.

L'organigramme de la DSI comporte quatre grandes unités dont trois techniques, le développement, l'exploitation et la micro-informatique.

En ce qui concerne le personnel, trois postes supplémentaires sont prévus:

- un poste d'administrateur informatique pour faire face à l'augmentation du nombre des utilisateurs et en assurer le support technique;
- un poste d'ingénieur système pour répondre aux problèmes liés à la sécurité;
- un poste de concepteur de système d'information pour assurer la mise en place et le développement du système SAP et son adaptation dans différents domaines. Ce poste, comme les autres, sera fixe; il s'agira non seulement de mettre en place le projet ISI, mais d'en assurer également le fonctionnement quotidien. Ce projet devrait être mis en oeuvre en janvier 2004.

La création de ces postes est vraiment nécessaire, la DSI a besoin d'avoir en permanence des personnes compétentes pour assurer le bon fonctionnement du système. Une externalisation complète est possible, mais pas souhaitable. Parmi les points demandés pour le système SAP, la DSI voulait un transfert de compétences vers des personnes de la Ville de Genève; ainsi les consultants de la société vont se retirer progressivement.

Commentant la cartographie du réseau fédérateur informatique du document annexé, que certains trouvent trop petit, M. Eric Favre explique que la densité du rouge représente le nombre plus ou moins élevé de fibres optiques. La fibre optique étant onéreuse, la DSI cherche à en minimiser le coût en coordonnant les travaux avec d'autres services intervenant sur les chaussées pour utiliser les mêmes trous. La DSI se met d'accord avec les services concernés, comme la Voirie. Les coûts dépendent du domaine privé ou public sur lequel doivent se faire les travaux. Pour certaines extensions, ils peuvent être portés sur le budget de fonctionnement.

Les losanges verts représentent les liaisons louées à des prestataires.

M. Eric Favre explique que la DSI pensait que la courbe des postes de travail allait se tasser; aujourd'hui, le nombre de postes en Ville de Genève est de 3500, agents de ville compris. L'augmentation est à son avis due à une forme de professionnalisation de l'administration publique. Les outils informatiques étant devenus de plus en plus nécessaires, les autorités sont devenues de plus en plus intéressées.

Il est difficile d'évaluer le nombre, ou le pourcentage, de personnes ne nécessitant pas de postes de micro-informatique. Dans certains services, il y a une station pour plusieurs personnes, comme c'est le cas pour les jardiniers du Jardin botanique.

Le budget annuel de la DSI est d'environ 16 millions de francs: un tiers couvre les coûts de personnel (salaires), un tiers couvre l'amortissement de la

dette et le dernier tiers est alloué au budget de fonctionnement. En plus, le Conseil municipal vote chaque année une tranche du programme informatique quadriennal pour un montant d'environ 4 millions de francs, présentée sous forme d'une proposition détaillée.

Pour la DSI, il est important que les utilisateurs puissent travailler et dialoguer ensemble avec les mêmes outils. La planification du renouvellement du parc informatique dépend des crédits d'investissements votés; l'homogénéisation n'est donc jamais parfaite. Il y a parfois des problèmes avec des programmes qui ne fonctionnent que sur Windows 95, par exemple à la Gérance immobilière municipale, et le passage à Windows XP engendre le changement de l'outil de base utilisé.

La DSI essaie aussi d'avoir des outils conformes et récents, mais il a été décidé de ne pas obligatoirement installer Windows XP et d'attendre la prochaine version de Windows, prévue pour 2004. Il en est de même pour les instruments Office. Il n'est par contre pas encore prévu d'installer Linux sur les PC; les utilisateurs sont habitués aux plates-formes actuelles et l'adaptation n'est pas simple. Même si les prix baissent, il ne faut pas oublier les coûts de formation engendrés par un tel changement. Certains serveurs de la Ville de Genève sont déjà sous Linux.

Pour répondre à une question sur l'Agenda 21, concernant le recyclage des ordinateurs, M. Favre répond que la durée de l'amortissement des PC est de quatre ans, mais la durée de vie moyenne d'un PC est d'environ sept ans. Ils sont ensuite triés et ceux qui fonctionnent encore sont redistribués à des institutions ou associations diverses qui en font la demande. Les autres sont démontés et recyclés par une entreprise qui emploie des handicapés.

Le niveau de transparence du nouveau système de gestion financière devrait permettre, en théorie, au public de consulter les chiffres. Tout dépend de la volonté des magistrats. Par souci de transparence, la DSI projette de mettre ses propres chiffres sur internet.

### **Discussion**

La discussion montre que, dans l'ensemble, la commission de l'informatique et de la communication (CICO) est satisfaite de la présentation de la politique de la DSI qui montre une parfaite continuité dans son travail et ses projets. Par contre, la CICO est moins satisfaite de la politique de communication dont la commission devrait aussi s'occuper. La communication au public, la communication entre les départements. Apparemment, chaque magistrat fait de l'information de son côté.

Quelques demandes sont formulées par la commission, notamment concernant une évaluation des coûts de l'installation de la fibre optique pour se rendre compte de l'argent qui a été consacré au réseau. Avec cette étude et ces chiffres, il serait plus facile de discuter sur le budget.

*Annexes:*

- Présentation des options politiques relatives au budget informatique et communication 2004
- Procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication
- Motion M-95 – Comparaison des réponses aux questionnaires de la CICO



## Présentation des options politiques relatives au budget informatique et communication – 2004

### Options politiques

Pour l'année 2004, l'objectif majeur est la mise en production du système d'information financier (projet ISI), intégrant notamment la gestion comptable et financière, ainsi que le contrôle de gestion. Durant l'été 2004, une plate-forme d'outils d'analyse et de pilotage viendra compléter ce système intégré touchant l'ensemble de la Ville de Genève.

Le nouveau système d'information assurera la continuité de la gestion des finances de la Ville de Genève, conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration des communes (LAC). Pour les autorités municipales, il soutiendra le pilotage par la mise en place d'outils d'aide à la décision, produisant synthèses et indicateurs de gestion. En regard des dispositions de la Loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), le nouveau système simplifiera l'accès aux informations et la communication, afin de contribuer à l'application du principe de transparence défini par cette loi. Le contrôle de gestion s'appuiera sur une vision transversale de l'organisation des services de la Ville de Genève. Le nouveau système sera intégré afin d'assurer la transparence des coûts et la maîtrise des flux d'information. Dans le cadre du Programme environnemental 2003-2007 de la Ville de Genève, le nouveau système contribuera à limiter la consommation de papier par la gestion électronique de documents (GED) et la mise à disposition d'information sous forme numérique.

En résumé, le nouveau système permettra de soutenir une gestion transversale des ressources financières et humaines, dans le but d'assurer la continuité et la qualité des services à la collectivité publique.

En matière de communication, le développement d'un portail d'information sera réalisé dans le cadre du déploiement du nouveau système d'information, renforçant ainsi la cohérence des renseignements mis à la disposition des autorités et de la population.

Pierre Muller, Vice-président du Conseil administratif

### Mission de la DSI

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, et la met en œuvre.

D'une manière générale, la DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement y relatifs.

Par une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

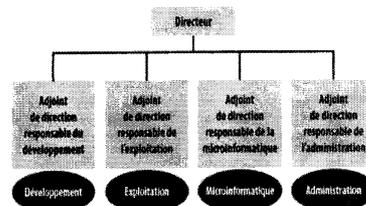


Fig. 1. Organigramme de la DSI

### Objectifs par mission

#### Exploitation

Pour améliorer la disponibilité de l'information:

- poursuivre le déploiement de l'infrastructure de haute disponibilité;
- adapter les dispositifs de sécurité pour prendre en compte de nouvelles contraintes.

Pour augmenter l'offre de services accessibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève:

- continuer le développement progressif du réseau de fibres optiques.

Pour concourir à améliorer les prestations pédagogiques assurées par l'Etat de Genève dans les classes de la Ville de Genève — en fonction de la proposition de crédit extraordinaire à déposer par le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement:

- collaborer à la conception et à la réalisation du câblage informatique des bâtiments scolaires de la Ville de Genève.

Pour étendre les champs de prestations téléphoniques:

- finaliser les tests d'intégration de la téléphonie à l'informatique (intégration «voix-données»).

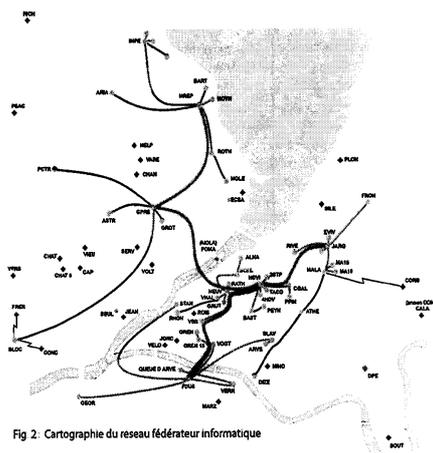


Fig 2. Cartographie du réseau fédérateur informatique

### Microinformatique

Pour accroître la qualité du service aux utilisateurs, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent:

- planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques;
- déployer une centrale d'appels intégrant la téléphonie et l'informatique (intégration «voix-données»).

### Développement

Pour répondre aux nouvelles exigences des autorités politiques en matière de pilotage financier et doter l'administration municipale d'outils de comptabilité générale et de gestion conformes à l'état de l'art:

- mettre en production le système d'information intégré (projet ISI) et les outils d'analyse y relatifs.

Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat:

- faire évoluer les systèmes d'information des conseillers municipaux (Intr@CM) et du secrétariat général (Candide).

Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations:

- déployer au sein de l'administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux;
- poursuivre le développement du système d'information du territoire de la Ville (SITV) en relation avec le système d'information du territoire genevois (SITG).

### Gestion du service

Pour améliorer la qualité du traitement des requêtes des services:

- concevoir et déployer un système de gestion du Plan informatique quadriennal (PIQ).

### Variation de personnel

(+ 3.0 postes)

Le nombre d'utilisateurs des systèmes d'information et de communication ne cesse d'augmenter en Ville de Genève. Afin d'assurer l'élaboration, l'administration et l'exploitation des postes informatiques, dans un souci de qualité et dans des délais raisonnables, il est nécessaire de créer un poste d'administrateur informatique.

Les pirates informatiques se font toujours plus astucieux et leurs attaques se multiplient selon des formes qui ne cessent de varier. Ces dernières années ont vu la complète révision des systèmes de sécurité informatique de la Ville de Genève. Leur conception, puis leur gestion, demeurent toutefois une tâche capitale pour assurer l'inviolabilité des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève. A cet effet, il est indispensable de créer un poste d'ingénieur système.

Le progiciel de gestion intégré choisi par la municipalité (projet ISI) offre un énorme potentiel en matière d'intégration de systèmes d'information et de communication. Les demandes en ce sens sont désormais nombreuses. On peut notamment citer la gestion immobilière, du patrimoine, de la taxe professionnelle, des ressources humaines, des véhicules, etc. Leur intégration offrira un véritable outil de pilotage aux autorités et aux services de l'administration municipale. Pour conduire une partie des opérations de cet ambitieux projet, il est nécessaire de créer un poste de concepteur de systèmes d'information

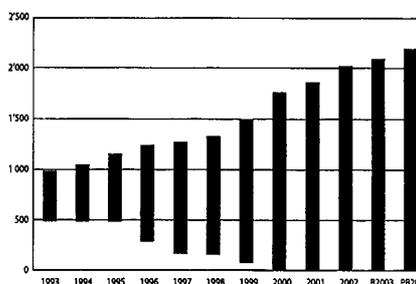


Fig. 3 Evolution du nombre de configurations microinformatiques (en rouge le nombre de PC et en jaune le nombre de terminaux)

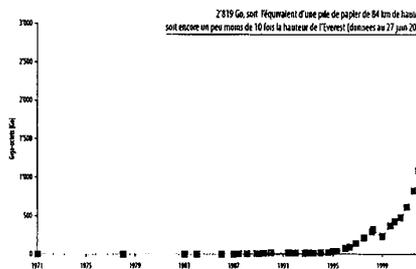


Fig. 4 Evolution du volume d'informations disponibles en ligne

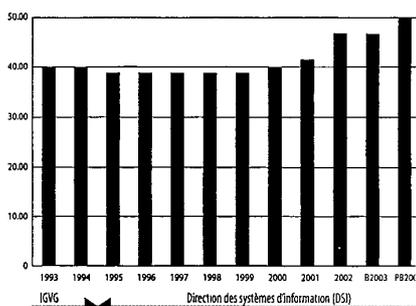


Fig. 5 Evolution du nombre de postes de personnel régulier de la DSI

# Procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication

---

## Introduction

L'élaboration et l'examen des projets de systèmes d'information et de communication est une démarche participative qui implique les différentes entités concernées, soit:

- le Conseil administratif (pouvoir exécutif)
- le Conseil municipal (pouvoir délibératif)
- l'administration municipale (instrument au service de la collectivité publique)
- ainsi que – selon les cas – d'autres collectivités publiques (projets en partenariat).

Chacune de ces entités est elle-même structurée et organisée pour remplir la mission qui lui est propre.

Tout d'abord, le présent document mentionne les différents acteurs appelés à intervenir dans le cadre de la procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication. Ensuite, il rappelle les cadres légaux et réglementaires, avant de décrire ladite procédure et de la représenter sous la forme d'un diagramme permettant de visualiser les flux d'information.

## Acteurs

### ✓ Au niveau du Conseil administratif (CA)

Dans le but de préparer certaines de ses décisions, le Conseil administratif a constitué deux délégations, soit:

- une délégation à l'informatique (DIN), constituée le 23 septembre 1992; la mission qui lui a été confiée était, à l'origine, de préparer la stratégie informatique et de proposer des structures et moyens pour en assurer l'application
- une délégation à l'information et à la communication (DIC), créée le 5 juin 1996, en considérant notamment les multiples aspects des nouvelles technologies de communication.

### ✓ Au niveau du Conseil municipal (CM)

Afin d'examiner de manière approfondie les projets informatiques avant le vote des crédits soumis au pouvoir délibératif, le Conseil municipal a décidé de créer, le 18 septembre 1996, une commission permanente. La dénomination de cet organe est: «Commission de l'informatique et de la communication (CICO)».

### ✓ Au niveau de l'administration municipale

Le service en charge de la gestion des projets est la Direction des systèmes d'information (DSI), qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Dans ses actions, la DSI est appelée à collaborer avec différentes instances de l'administration municipale, soit notamment:

- le groupe de travail «Système d'information et de communication (SIC)», créé le 24 avril 1996, dans le cadre d'une démarche de redéploiement de la Conférence des Directeurs
- la Conférence des Directeurs (CD)
- la Direction des finances (DSF) pour l'intégration du Plan informatique quadriennal (PIQ) au Plan financier quadriennal (PFQ), ainsi que pour les calculs d'intérêts et d'amortissements et les préavis financiers
- les services utilisateurs des systèmes d'informations et de communication.

### ✓ Au niveau des partenaires

Dans le cadre d'une politique d'ouverture vers d'autres partenaires, la Ville de Genève a signé différentes conventions et chartes avec d'autres administrations publiques. Ainsi – selon les cas – les projets sont également coordonnés avec les partenaires impliqués.

## Cadres légaux et réglementaires

Les acteurs municipaux agissent dans le cadre des lois et règlements fédéraux, cantonaux et municipaux concernés.

Les différentes étapes d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication doivent être – sur le plan municipal – conformes aux règlements et directives suivants:

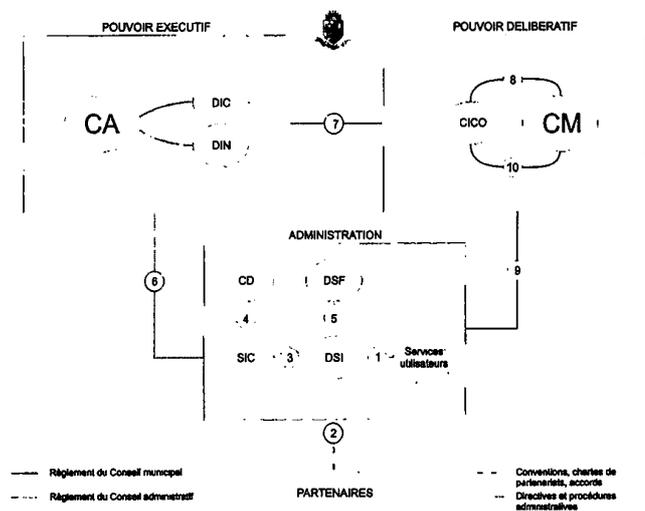
- procédures et directives internes à l'administration (étapes 1, 3, 4, 5 ci-après)
- conventions, charte de partenariat et accords (étape 2 ci-après)
- règlement du Conseil administratif (étapes 6 et 7 ci-après)
- règlement du Conseil municipal et loi sur l'administration des communes (étapes 8, 9, 10 ci-après).

## Procédure type

Le déroulement chronologique de la procédure type est le suivant :

- ① Les services utilisateurs expriment leurs besoins à la DSI, sur la base du canevas prévu à cet effet. Les projets d'infrastructure technique sont élaborés directement par la DSI. Puis, la DSI regroupe les demandes, les analyse, les complète et évalue les solutions, conformément à la stratégie des systèmes d'information et de communication du Conseil administratif. Lors de l'examen par la DSI, les critères suivants sont plus particulièrement pris en compte :
  - bénéfices attendus
  - coût estimé
  - intégration du projet dans la stratégie des systèmes d'information et de communication
  - intégration dans le PIQ.
- ② Selon les opportunités, des contacts sont établis avec d'autres collectivités publiques pour des actions menées en partenariat.
- ③ La DSI présente au groupe SIC les projets importants qui ont une incidence sur la stratégie des systèmes et le PIQ. Selon les cas, les services utilisateurs sont associés à la présentation des projets, afin de leur permettre de compléter leur demande. Les projets retenus constituent la première version de la proposition de crédit extraordinaire qui sera élaborée par la DSI.
- ④ Le groupe SIC propose à la Conférence des directeurs une séance de travail. Au cours de cette réunion, la proposition en cours d'élaboration est examinée et adaptée, si nécessaire.
- ⑤ La Direction des finances calcule les intérêts et les amortissements. Elle rédige le préavis financier.
- ⑥ La DSI et une partie des membres du groupe SIC présentent la proposition au Conseil administratif in corpore ou à une de ses Délégations (DIN ou DIC), pour approbation.
- ⑦ Le Conseil administratif approuve la proposition et l'inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal.
- ⑧ Le Conseil municipal vote l'entrée en matière relative à l'objet proposé et le renvoie pour examen et rapport à la Commission spécialisée (CICO).
- ⑨ La CICO désigne un rapporteur, puis elle étudie la proposition et décide des auditions qui lui sont nécessaires pour accomplir son travail (Conseil administratif, DSI, services utilisateurs, etc.).
- ⑩ La CICO vote les arrêtés de la proposition, ainsi que le rapport qui fait l'objet de ses conclusions. Ce document est transmis par son auteur au Secrétaire du Conseil municipal en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal. Après avoir pris connaissance du rapport de la CICO, le Conseil municipal vote la proposition de crédit du Conseil administratif.

En cas de vote favorable et après écoulement du délai référendaire de 40 jours, la DSI coordonne les projets et gère les crédits accordés jusqu'à leurs boucllements.



DSI / Robert Rapin, le 11 décembre 2000

MOTION M-95 – COMPARAISON DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE LA CICO

Questions	Secrétariat Général	Dpt 1	Dpt 2	Dpt 3	Dpt 4	Dpt 5
1. Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépendant directement du Maire :</li> <li>- 1 cellule d'information</li> <li>- 1 arcade d'information</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 cellule « info-com »</li> <li>- 1 groupe de travail inter-services</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 délégué à l'info promotion culturelle</li> <li>- x cellules de com.</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 resp. de la com</li> <li>- 1 déléguée à l'info</li> </ul>
2. Moyens tech.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arcade d'information</li> <li>- Site web officiel YG</li> </ul>	Publications ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bulletin interne et externe</li> <li>- Site web du Dpt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- supports papier</li> <li>- supports multimédia</li> </ul>	Publications ponctuelles	
3. Personnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule d'information :</li> <li>- 1 chargé d'info (100%)</li> <li>- 1 adjoint « web » (80%)</li> <li>- 1 secrétaire (50%)</li> <li>- Arcade d'information :</li> <li>- 1 responsable (100%)</li> <li>- 2 hôtesse (2 x 50%)</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cellule « info-com » :</li> <li>- 1 chef de service (50%)</li> <li>- 1 déléguée à l'info (80%)</li> <li>- 1 spéc. « expos » (100%)</li> <li>- 1 spécialiste web (50%)</li> <li>- 1 spéc. « image » (50%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 délégué à l'info (100%) pour le CA Service prom. cult. :</li> <li>- 1 chef de service</li> <li>- 1 secrétaire</li> <li>- 3 collaboratrices</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 resp. com (x %)</li> <li>- 1 déléguée à l'info (x %)</li> </ul>
4. Mandataires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Graphistes</li> <li>- Photolithographes</li> <li>- Photographes</li> <li>- Imprimeurs</li> <li>- Papetiers</li> <li>- Agences de com.</li> <li>- Webmasters</li> <li>- Providers</li> </ul>	Néant	Idem Secrétariat Général	Idem Secrétariat Général	Néant	Idem Secrétariat Général
5. Publications particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VG Mag (3 x / année)</li> <li>- Cartes de vœux</li> <li>- Diverses publications ponctuelles (plans, etc.)</li> </ul>	Publications ponctuelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- sets table + sachets sucre</li> <li>- calendrier voire</li> <li>- « tous ménages »</li> <li>- affichettes et affiches</li> </ul>	Publications ponctuelles (plaquettes en fonct. événements)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plaquette annuelle du service des sports</li> <li>- Diverses plaquettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journal du Dpt</li> <li>- Site web du Dpt</li> </ul>
6. Supports	<ul style="list-style-type: none"> <li>- VG Mag (4000 ex.)</li> <li>- C. de vœux (10'000 ex.)</li> </ul>	Néant	Très variables - avant tout Supports papier	Avant tout supports papier	Supports papier	Avant tout supports papier
7. Moyens de communication.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférences de presse</li> <li>- Communiqués de presse</li> <li>- Séances d'info publiques</li> <li>- Encarts presse</li> <li>- Bus « Infomobile »</li> <li>- Site officiel Web</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférences de presse</li> <li>- Communiqués de presse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférences de presse</li> <li>- Site officiel Web</li> <li>- Séances publiques</li> <li>- Affichage SGA</li> <li>- Stands d'information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conférences de presse</li> <li>- Communiqués de presse</li> <li>- Séances publiques</li> <li>- Site officiel Web</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Journée des propri. de chiens</li> <li>- Séances publiques</li> <li>- Conf. de presse</li> <li>- Com. de presse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site web du Dpt</li> <li>- Séances publiques</li> <li>- Conf. de presse</li> <li>- Com. de presse</li> </ul>
8. Dépenses annuelles (2000)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel : 414'000,-</li> <li>- Fonct. : 800'000,-</li> </ul>	Néant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel : ???</li> <li>- Mandats : env. 600'000,-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel : ???</li> <li>- Publicat. : 350'000,-</li> </ul>	Néant en 2000 (30'000,- en 1999)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ???</li> </ul>

**Rapport de la commission de l'informatique et de la communication chargée d'examiner le projet de budget 2004 de la Direction des systèmes d'information (DSI).**

**Rapporteuse: Mme Hélène Ecuyer.**

La commission de l'informatique et de la communication s'est réunie les 15 et 22 septembre 2003 sous la présidence de M. René Winet; les notes de séances ont été prises par M. Patrick Nicollier que la rapporteure remercie pour son excellent travail.

**Séance du 15 septembre 2003**

*Audition de M. Pierre Muller, conseiller administratif chargé du département des finances et de l'administration générale, accompagné de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale et Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information (DSI).*

M. Pierre Muller insiste sur l'importance du projet de budget 2004 de la DSI. En effet, le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le nouveau système de gestion de l'administration, projet ISI de la SAP, sera mis en place et va remplacer le système Eurozoom. Tout est mis en oeuvre pour éviter les problèmes que pourrait poser cette transition.

M. Robert Rapin complète la présentation par un commentaire concernant le document «Projet de Budget 2004, informatique et communication», annexé au présent rapport.

Ce document est divisé en trois parties:

1. aspects budgétaires de la DSI;
2. Ville de Genève, niveau global;
3. investissements gérés par la DSI.

Les tableaux comparatifs commencent en 2000 pour avoir plus de recul et mieux voir l'évolution et ce qui s'est fait les années précédentes. Certains tableaux sont à cinq positions pour plus de transparence et de clarté. Certaines lignes montrent de quelle manière la DSI budgétise d'autres services. Ce document contient également la cartographie du réseau fédérateur et des réseaux locaux.

Après cette présentation, nous passons aux questions de la commission.

*Question:*

Les modifications budgétaires apportées au projet de budget 2004 de la Ville de Genève auront-elles des conséquences sur le budget de la DSI?

*Réponse:*

Ces modifications ne toucheront pas le budget de la DSI, même si les charges du groupe 31 semblent avoir augmenté ces dernières années. Pour la commission de l'informatique et de la communication il faut considérer ce budget comme définitif.

*Question:*

Trois nouveaux postes sont prévus à la DSI pour 2004; si deux ne posent pas de problèmes; le troisième serait-il lié au développement du système SAP (projet ISI)?

*Réponse:*

M. Pierre Muller répond que l'augmentation du volume d'informations disponible a une incidence sur les postes de travail, entraînant une augmentation des besoins en maintenance et conseils, justifiant un poste supplémentaire.

M. Eric Favre complète la réponse du magistrat. Ce qui semble étonner les commissaires est le côté anticipateur; la mise en place système SAP (projet ISI) a nécessité et nécessite toujours beaucoup de ressources et la personne que la DSI souhaite engager sera principalement affectée au projet ISI, mais aussi dans d'autres domaines.

Pour assurer le suivi du projet ISI, une commission a été formée, composée pour moitié de collaborateurs de la Ville de Genève, (notamment des services de la comptabilité, du Contrôle financier et de la DSI) et, pour l'autre moitié, de collaborateurs de la SAP. A terme, le but est que la Ville de Genève soit totalement autonome.

*Question:*

Ne serait-il pas mieux, pour la DSI, de faire passer les coûts dus au câblage, comme les fouilles, dans le budget d'investissement plutôt que dans celui de fonctionnement?

*Réponse:*

M. Robert Rapin répond que la construction du réseau est essentielle et que c'est une forme d'investissement, mais il est préférable pour la DSI d'agir par opportunité. Les coûts les plus importants ne sont pas dus au câblage lui-même, mais au trou à faire pour poser les câbles. Au fur et à mesure que les autres services effectuent des travaux, la DSI profite d'installer ses câbles. Néanmoins, un crédit de 2 millions de francs est prévu au prochain plan informatique quadriennal (PIQ) pour faire avancer les travaux du réseau.

*Question:*

Qu'en est-il du prochain déménagement de la DSI?

*Réponse:*

La DSI, dont les locaux sont dispersés dans le secteur des Schtroumpfs, va déménager non pas dans les locaux de la CAP comme cela avait été envisagé initialement, mais dans le bâtiment du 25, de la rue du Stand où les locaux ont déjà les infrastructures nécessaires à l'informatique.

D'autres questions et réponses écrites à la suite de l'audition du 15 septembre, sont jointes au présent rapport.

### **Séance du 22 septembre 2003**

M. Eric Favre et M. Robert Rapin assistent au début de la séance et se mettent à la disposition de la commission de l'informatique et de la communication pour apporter toute information complémentaire nécessaire à l'examen du projet de budget 2004. La commission, après avoir remercié les représentants de la DSI pour la qualité et la rapidité de leurs réponses, libère MM. Eric Favre et Robert Rapin.

## **Discussion**

La discussion est alors engagée sur l'opportunité de voter le projet de budget 2004 de la DSI.

Pour les libéraux, un vote formel est nécessaire. Toutefois, le groupe va s'abstenir pour deux raisons: la première est qu'ils ne peuvent se prononcer sur un budget qui n'est peut-être pas le budget définitif, et la deuxième est qu'il est difficile de définir véritablement les besoins de chacun dans ce domaine. Ils se demandent où va vraiment l'argent pour chaque poste et si c'est vraiment justifié.

La représentante du Parti démocrate-chrétien, membre de la commission de l'informatique et de la communication pour la deuxième législature, affirme qu'il n'y a que deux solutions: soit il faut faire confiance au magistrat et à ses collaborateurs, soit il faut tout mettre en doute. Elle estime que la DSI travaille au plus juste en matière de coûts. Pour sa part, elle votera ce budget bien qu'elle trouve cet exercice absurde.

Le représentant radical note que la seule différence notable entre ce projet de budget et celui des années précédentes est l'augmentation du nombre de postes. Constatant l'importance de l'évolution de l'informatique, il votera ce projet de budget.

La représentante du Parti du travail votera ce projet de budget. Elle pense qu'il est difficile d'effectuer des coupes dans ce budget. Les différentes propositions qui émanent de la DSI, notamment le PIQ, sont toujours bien présentées, examinées et justifiées; ce projet de budget aussi.

## **Vote**

Personne n'ayant d'amendement ou d'autre proposition à faire, la commission passe au vote.

Le projet de budget 2004 de la DSI est accepté par 9 oui (1 R, 1 T, 1 AdG/SI, 1 DC, 1 Ve, 3 S, 1 UDC) et 3 abstentions (L).

## **Annexes:**

Projet de Budget 2004 informatique et communication  
Réponses aux questions suite à la séance du 15 septembre



Projet  
de

# Budget

« information et communication »



## Tabelle 10.1

Die drei Dimensionen der Unternehmenskultur	2-3
Corporate Identity	4
Definition des Begriffs	4
Wozu dient Corporate Identity? Woher kommt die Corporate Identity?	5
Definition des Begriffs	6-8
Corporate Identity als strategisches Instrument	9
Corporate Identity als Kommunikationsinstrument	10
Corporate Identity als Identifikationsinstrument	11
Corporate Identity als Orientierungsinstrument	12-13
Corporate Identity als Imageinstrument	14-15
Corporate Identity als Wettbewerbsinstrument	16-17
Corporate Identity als Personalinstrument	18
Corporate Identity als Qualitätsinstrument	19-20
Corporate Identity als Umweltinstrument	21
Corporate Identity als Innovationsinstrument	22
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensentwicklung	23-24
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensreife	25-26
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensleistung	27-29
Corporate Identity als Instrument der Unternehmenskultur	30
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensethik	31
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensverantwortung	32
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensreputation	33
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensloyalität	34
Corporate Identity als Instrument der Unternehmenszufriedenheit	35
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensbindung	36
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensattraktivität	37
Corporate Identity als Instrument der Unternehmenserfolg	38
Corporate Identity als Instrument der Unternehmenswettbewerbsfähigkeit	39
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	40
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	41
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	42
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	43
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	44
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	45
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	46
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	47
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	48
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	49
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	50
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	51
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	52
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	53
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	54
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	55
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	56
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	57
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	58
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	59
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	60
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	61
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	62
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	63
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	64
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	65
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	66
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	67
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	68
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	69
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	70
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	71
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	72
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	73
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	74
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	75
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	76
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	77
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	78
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	79
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	80
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	81
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	82
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	83
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	84
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	85
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	86
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	87
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	88
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	89
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	90
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	91
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	92
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	93
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	94
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	95
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	96
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensagilität	97
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensflexibilität	98
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensadaptivität	99
Corporate Identity als Instrument der Unternehmensresilienz	100

## Objectifs 2004 de la DSI

La DSI élabore la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Québec, et la met en œuvre. D'une manière générale, la DSI gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Québec, ainsi que les budgets de fonctionnement et les réseaux d'information en réseau.

Pour une veille technologique et organisationnelle permanente, elle anticipe l'avenir.

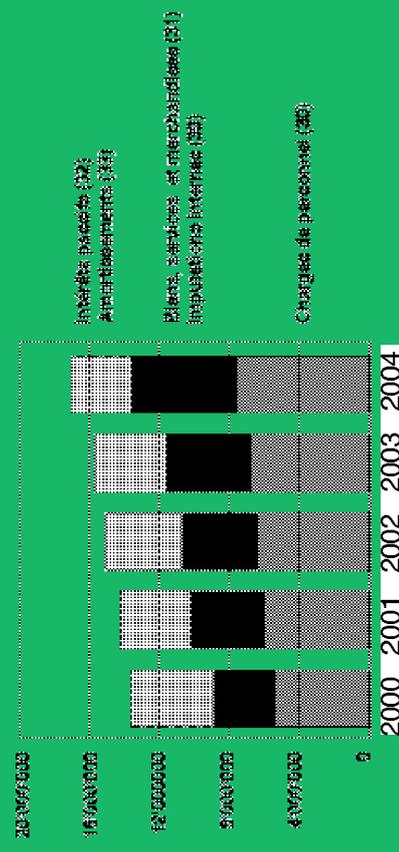
Pour l'année 2004, l'objectif principal est la mise en place de systèmes d'information de qualité, adaptés aux besoins et à la situation des services. L'investissements sera fait dans les domaines suivants :

Missions	N°	Objectifs
1. Modernisation des équipements - logiciels, matériels et services associés aux services - équipements de télécommunications et réseaux - logiciels et services associés aux services - équipements d'administration - équipements d'assistance à la décision	2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour améliorer les performances des infrastructures                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ augmenter la disponibilité des infrastructures des services d'urgence</li> <li>◦ réduire les coûts des services de télécommunications</li> </ul> </li> </ul>
	2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour améliorer les performances des infrastructures                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ améliorer le dimensionnement des infrastructures de télécommunications</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services d'urgence</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services de la Ville de Québec</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services de la Ville de Québec</li> </ul> </li> </ul>
2. Modernisation des services - logiciels et services associés aux services - équipements de télécommunications et réseaux - logiciels et services associés aux services - équipements d'administration - équipements d'assistance à la décision	2001	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour améliorer les performances des services d'urgence                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services d'urgence</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services de la Ville de Québec</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services de la Ville de Québec</li> </ul> </li> </ul>
	2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour améliorer les performances des services d'urgence                             <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services d'urgence</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services de la Ville de Québec</li> <li>◦ améliorer les services de télécommunications des services de la Ville de Québec</li> </ul> </li> </ul>

3	<p>Systèmes d'Industrie 4.0</p> <p>Optimiser les processus de production industrielle en intégrant les technologies de l'industrie 4.0 (IIoT) et l'automatisation pour améliorer l'efficacité, la productivité et la qualité de production.</p> <p>Intégrer les données de production et les données de l'usine pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p>	<p>IIoT</p> <p>• Pour répondre aux nouvelles exigences de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour répondre aux exigences de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour répondre aux exigences de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour répondre aux exigences de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour répondre aux exigences de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p>
<p><b>INDUSTRIE 4.0</b></p>		
<p>Ventilation totale : 2000000</p> <p>La ventilation totale est le volume d'air qui passe à travers un système de ventilation par unité de temps. Elle est exprimée en m³/s ou en l/s. Elle est déterminée par la somme des débits de ventilation de tous les systèmes de ventilation. Elle est déterminée par la somme des débits de ventilation de tous les systèmes de ventilation.</p> <p>Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production. Elles sont collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Elles sont utilisées pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>Le projet de ventilation totale est un projet de ventilation totale qui vise à améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production. Il est basé sur les données de production et les données de l'usine. Il est basé sur les données de production et les données de l'usine.</p> <p>Le projet de ventilation totale est un projet de ventilation totale qui vise à améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production. Il est basé sur les données de production et les données de l'usine. Il est basé sur les données de production et les données de l'usine.</p>		
<p><b>INDUSTRIE 4.0</b></p>		
<p>Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production. Elles sont collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Elles sont utilisées pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p>		
<p><b>INDUSTRIE 4.0</b></p>		
<p>Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production. Elles sont collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Elles sont utilisées pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p> <p>• Pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production, des données précises et fiables sont nécessaires et doivent être collectées en temps réel à l'échelle de l'usine. Les données de production et les données de l'usine sont essentielles pour améliorer la prise de décision et l'optimisation des processus de production.</p>		

## Evolution des charges de la DSI à 2 positions

Article	2000	2001	2002	2003	2004	Evolution (04/03)
Charges de personnel (02)	73222000	73222000	73222000	73222000	73222000	0000000
Autres dépenses de personnel (03)	22222000	22222000	22222000	22222000	22222000	0000000
Autres charges de personnel (04)	11111000	11111000	11111000	11111000	11111000	0000000
<b>Totaux</b>	<b>106554000</b>	<b>106554000</b>	<b>106554000</b>	<b>106554000</b>	<b>106554000</b>	<b>0000000</b>



Direction  
 DSI - Bureau  
 000000000000000000

### 33101 Amendements ordinaires et 33040 Intérêts répartis

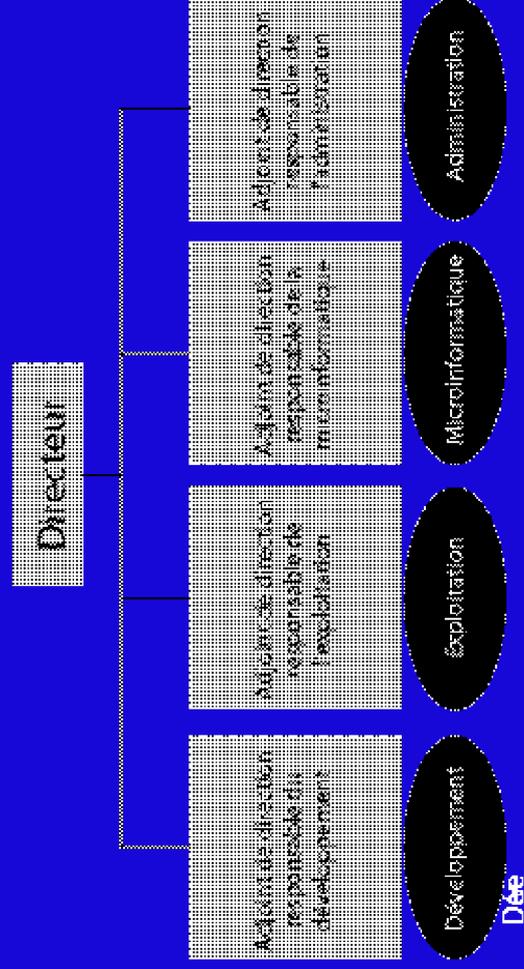
Date	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013		2014		2015	
	Montant initial	Montant corrigé																		
01/01/2006	1793280	1793280	2726280	2726280	3745180	3745180	4775850	4775850	5821280	5821280	6885580	6885580	7974940	7974940	9088400	9088400	10237100	10237100	11423060	11423060
01/01/2007	2943440	2943440	4044520	4044520	5229600	5229600	6414680	6414680	7614760	7614760	8835840	8835840	10084920	10084920	11361000	11361000	12669100	12669100	14011260	14011260
01/01/2008	4093600	4093600	5308680	5308680	6592760	6592760	7891840	7891840	9211920	9211920	10562000	10562000	11941080	11941080	13349160	13349160	14769260	14769260	16222520	16222520
01/01/2009	5243760	5243760	6613760	6613760	8063840	8063840	9553920	9553920	11089000	11089000	12669080	12669080	14294160	14294160	15954240	15954240	17650340	17650340	19379500	19379500
01/01/2010	6393920	6393920	7968800	7968800	9668880	9668880	11418960	11418960	13214040	13214040	15054120	15054120	16939200	16939200	18869280	18869280	20835400	20835400	22833560	22833560
01/01/2011	7544080	7544080	9373840	9373840	11323920	11323920	13324000	13324000	15384080	15384080	17494160	17494160	19654240	19654240	21864320	21864320	24044400	24044400	26307460	26307460
01/01/2012	8694240	8694240	10878880	10878880	13024000	13024000	15274080	15274080	17364160	17364160	19654240	19654240	22044320	22044320	24434400	24434400	26934460	26934460	29324520	29324520
01/01/2013	9844400	9844400	12483920	12483920	15024080	15024080	17414160	17414160	19804240	19804240	22344320	22344320	24834400	24834400	27324460	27324460	30324520	30324520	32814580	32814580
01/01/2014	10994560	10994560	14188960	14188960	17024160	17024160	19614240	19614240	22214320	22214320	24734400	24734400	27324460	27324460	30014520	30014520	32714580	32714580	35604640	35604640
01/01/2015	12144720	12144720	15994000	15994000	19024240	19024240	21814320	21814320	24314400	24314400	27014460	27014460	29814520	29814520	32714580	32714580	35714640	35714640	38804700	38804700
01/01/2016	13294880	13294880	17904040	17904040	21024320	21024320	23814400	23814400	26414480	26414480	29214540	29214540	32214600	32214600	35314660	35314660	38514720	38514720	41804760	41804760
01/01/2017	14445040	14445040	19914080	19914080	23024400	23024400	25814480	25814480	28414560	28414560	31414620	31414620	34614680	34614680	38014740	38014740	41614800	41614800	45304820	45304820
01/01/2018	15595200	15595200	22024120	22024120	25024480	25024480	28314560	28314560	31414640	31414640	34614740	34614740	38014800	38014800	41614860	41614860	45414860	45414860	49304880	49304880
01/01/2019	16745360	16745360	24234160	24234160	27024560	27024560	30314640	30314640	33414720	33414720	36814820	36814820	40414880	40414880	44214940	44214940	48314940	48314940	52404940	52404940
01/01/2020	17895520	17895520	26544200	26544200	29024640	29024640	32314720	32314720	35414800	35414800	38814900	38814900	42814960	42814960	46815000	46815000	51014960	51014960	55304960	55304960
01/01/2021	19045680	19045680	28954240	28954240	31024720	31024720	34314800	34314800	37414880	37414880	40815000	40815000	44415060	44415060	48215100	48215100	52115060	52115060	56104960	56104960
01/01/2022	20195840	20195840	31464280	31464280	33024800	33024800	36314880	36314880	39414960	39414960	42815100	42815100	46415160	46415160	50415200	50415200	54215160	54215160	58104960	58104960
01/01/2023	21346000	21346000	34074320	34074320	35024880	35024880	38314960	38314960	41415040	41415040	44415200	44415200	48015260	48015260	51815300	51815300	55615260	55615300	59504960	59504960
01/01/2024	22496160	22496160	36784360	36784360	37024960	37024960	40315040	40315040	43415120	43415120	46415260	46415260	49415360	49415360	53215400	53215400	57015400	57015400	60904960	60904960
01/01/2025	23646320	23646320	39594400	39594400	39025040	39025040	42315120	42315120	45415200	45415200	48415360	48415360	51415460	51415460	54815500	54815500	58615500	58615500	62704960	62704960
01/01/2026	24796480	24796480	42504440	42504440	41025120	41025120	44315200	44315200	47415280	47415280	50415460	50415460	53415560	53415560	56815600	56815600	60415600	60415600	64504960	64504960
01/01/2027	25946640	25946640	45514480	45514480	43025200	43025200	46315280	46315280	49415360	49415360	52415560	52415560	55415660	55415660	58815700	58815700	62215700	62215700	66304960	66304960
01/01/2028	27096800	27096800	48624520	48624520	45025280	45025280	48315360	48315360	51415440	51415440	54415760	54415760	57415860	57415860	60815800	60815800	63915800	63915800	68104960	68104960
01/01/2029	28246960	28246960	51834560	51834560	47025360	47025360	50315440	50315440	53415520	53415520	56415860	56415860	59415960	59415960	62815900	62815900	65615900	65615900	70004960	70004960
01/01/2030	29397120	29397120	55144600	55144600	49025440	49025440	52315520	52315520	55415600	55415600	58416000	58416000	61416060	61416060	64816100	64816100	68316100	68316100	72804960	72804960
01/01/2031	30547280	30547280	58554640	58554640	51025520	51025520	54315600	54315600	57415680	57415680	60416100	60416100	63416160	63416160	66816200	66816200	70116200	70116200	74604960	74604960
01/01/2032	31697440	31697440	62064680	62064680	53025600	53025600	56315680	56315680	59415760	59415760	62416200	62416200	65416260	65416260	69016300	69016300	72816300	72816300	77404960	77404960
01/01/2033	32847600	32847600	65674720	65674720	55025680	55025680	58315760	58315760	61415840	61415840	64416300	64416300	67416360	67416360	71016400	71016400	74516400	74516400	79004960	79004960
01/01/2034	34047760	34047760	69384760	69384760	57025760	57025760	60315840	60315840	63415920	63415920	66416400	66416400	69416460	69416460	73016500	73016500	76116500	76116500	80804960	80804960
01/01/2035	35247920	35247920	73294800	73294800	59025840	59025840	62315920	62315920	65416000	65416000	68416500	68416500	71416600	71416600	75016600	75016600	78516600	78516600	81604960	81604960
01/01/2036	36448080	36448080	77404840	77404840	61025920	61025920	64316000	64316000	67416080	67416080	70416700	70416700	73416760	73416760	76616760	76616760	80116760	80116760	82404960	82404960
01/01/2037	37648240	37648240	81714880	81714880	63026000	63026000	66316080	66316080	69416160	69416160	72416860	72416860	75416860	75416860	79016860	79016860	81816860	81816860	83204960	83204960
01/01/2038	38848400	38848400	86224920	86224920	65026080	65026080	68316160	68316160	72416240	72416240	75416960	75416960	78416960	78416960	82016960	82016960	84616960	84616960	84604960	84604960
01/01/2039	40048560	40048560	90934960	90934960	67026160	67026160	70316240	70316240	74416320	74416320	77417060	77417060	80417060	80417060	83617060	83617060	86217060	86217060	86204960	86204960
01/01/2040	41248720	41248720	95845000	95845000	69026240	69026240	72316320	72316320	76416400	76416400	79417160	79417160	82417160	82417160	85617160	85617160	88217160	88217160	88204960	88204960
01/01/2041	42448880	42448880	100955040	100955040	71026320	71026320	74316400	74316400	78416480	78416480	81417260	81417260	84417260	84417260	87617260	87617260	90217260	90217260	90204960	90204960
01/01/2042	43649040	43649040	106265080	106265080	73026400	73026400	76316480	76316480	80416560	80416560	83417360	83417360	86417360	86417360	89617360	89617360	92217360	92217360	92204960	92204960
01/01/2043	44849200	44849200	111780120	111780120	75026480	75026480	78316560	78316560	82416640	82416640	85417460	85417460	88417460	88417460	91617460	91617460	94217460	94217460	94204960	94204960
01/01/2044	46049360	46049360	117500160	117500160	77026560	77026560	80316640	80316640	84416720	84416720	87417560	87417560	90417560	90417560	93617560	93617560	96217560	96217560	96204960	96204960
01/01/2045	47249520	47249520	123425200	123425200	79026640	79026640	82316720	82316720	86416800	86416800	894									



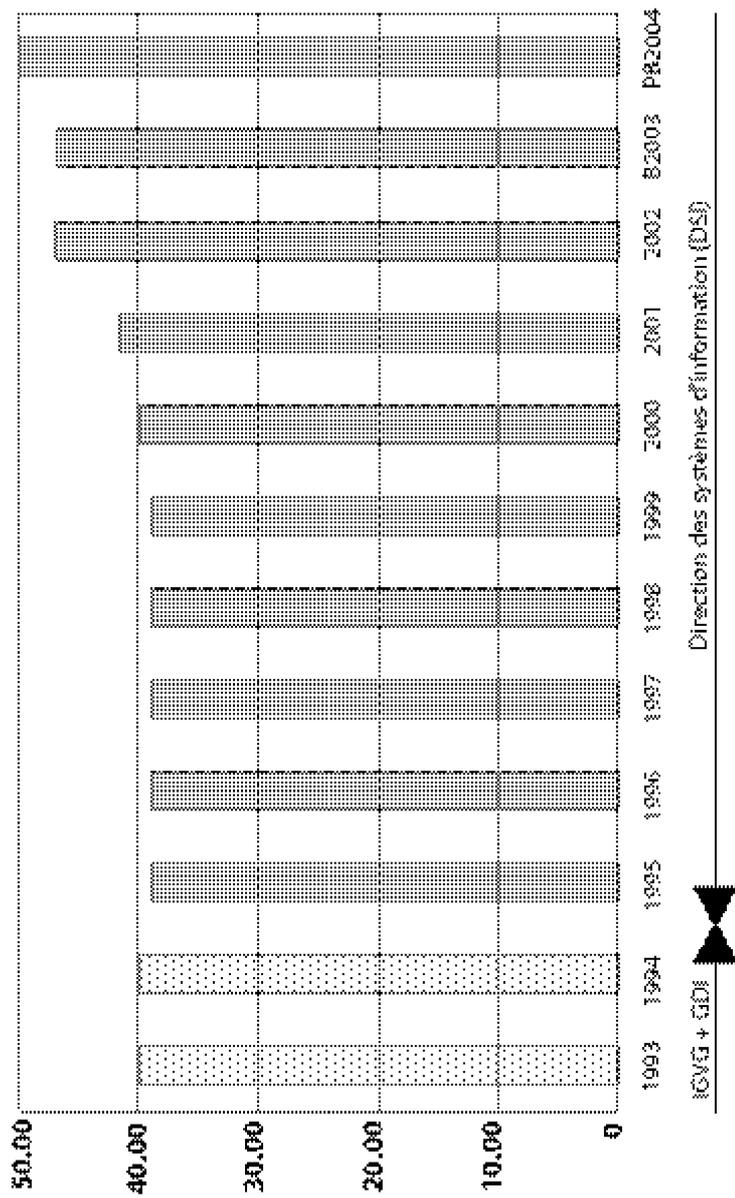


		6827432.01	5673924.09	5252320.00	3657733.00	2622945.00	5505031.01
0940	PIRELLA GÖTTSCHE	2317841.06	2382233.36	2344533.46	2053000.00	1871333.33	2055031.01
0943	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE - HANSAFORS MÜHLEN		105000.00	100000.00	100000.00	100000.00	100000.00
0949	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE - HANSA		105000.00	100000.00	100000.00	100000.00	100000.00
0959	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE/PIRELLA GÖTTSCHE		6766364.49	6502964.49	6502964.49	6502964.49	6766364.49
0974	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE/PIRELLA GÖTTSCHE		122963.36	122963.33	122963.36	122963.33	122963.36
0976	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE/PIRELLA GÖTTSCHE	200000.00	676636.49	650296.49	650296.49	650296.49	676636.49
0989	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE - ACCREDIT	400000.00	301331.25	301331.25	301331.25	301331.25	400000.00
0990	PIRELLA GÖTTSCHE LOWE/PIRELLA GÖTTSCHE	338807.00					338807.00
Inaktives		2322588.02	1961463.56	1366398.17	1607003.00	3921000.00	5505031.01
G hàng		33049630.81	142700664.28	15136990.72	157572146.00	32019360.00	12275463.01

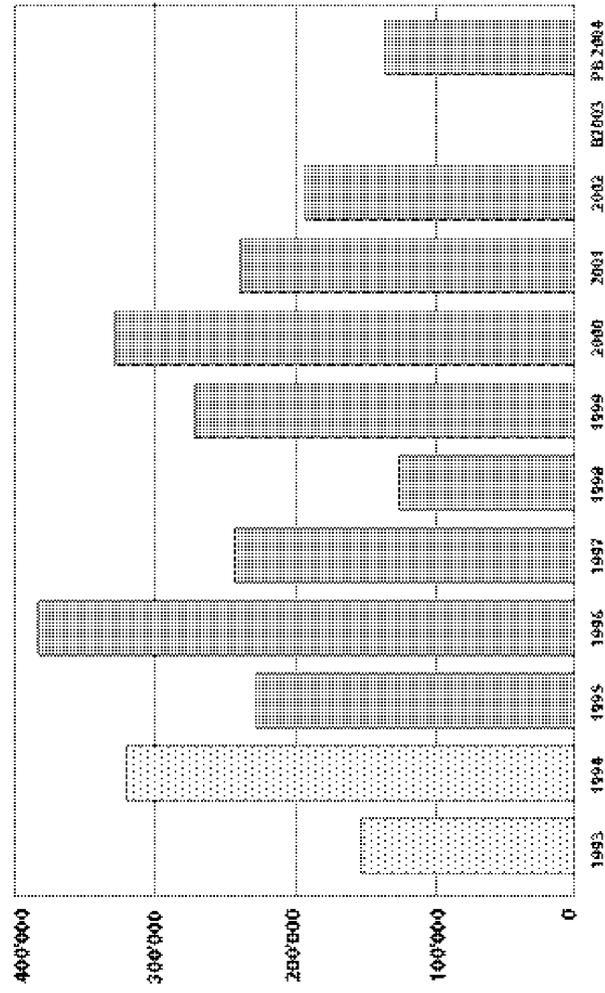
## Organigramme de la DSI



Graphique d'évolution des ressources humaines (postes fixes)



Graphique d'évolution de la rubrique 30119 Salaires personnel temporaire

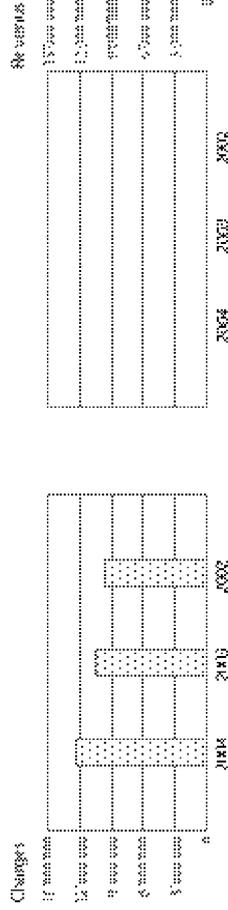
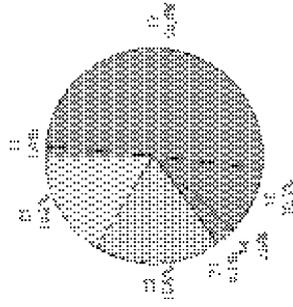


## Budget par missions et prestations

### Budget global comparabilité analytique

	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008
Charges	12 259 917	10 537 703	9 079 519	17 079 980	20 559 976
Revenus	-	-	-	1 716	2006

### Charges 2004 par prestations



### Commentaires

En matière d'indicateurs de performance, le budget des prestations a connu une amélioration significative en 2008, passant de 10,5 millions en 2007 à 20,6 millions en 2008, ce qui traduit une augmentation de 95% des prestations.

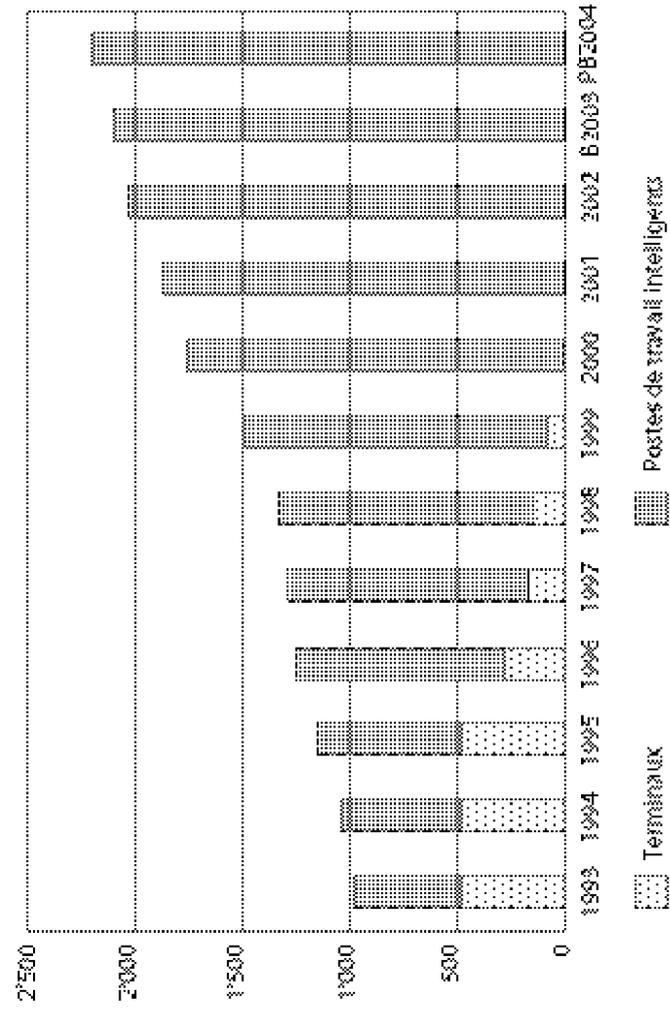
Mission	Budget 2024			Budget 2024			Comptes 2022		
	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus	Charges	%	Revenus
Population:									
1. Exploitation	100000000	100		100000000	100		5728024		
11. Coopération, assistance et échanges	100000000	100		100000000	100		1234013		
12. Services	100000000	100		100000000	100		20000000		
13. Services informatiques	100000000	100		100000000	100		11000000		
14. Téléphonie	100000000	100		100000000	100		3000000		
2. Mécanisme économique	100000000	100		100000000	100		22000000		
21. Coopération, assistance et échanges	100000000	100		100000000	100		7000		
22. Équipements microindustriels	100000000	100		100000000	100		22000000		
3. Systèmes d'information	100000000	100		100000000	100		10000000		
31. Coopération, assistance et échanges	100000000	100		100000000	100		10000000		
Total coopération/manégère	100000000	100		100000000	100		90000000		
Recherche, développement	100000000			100000000			40000000		
Recherche et autres prestations internes	100000000			100000000			10000000		
Autres	100000000			100000000			13000000		
Total coopération économique	100000000			100000000			60000000		
Total coopération	100000000			100000000			150000000		

## Evolution des prestations détaillées pour la Ville de Genève

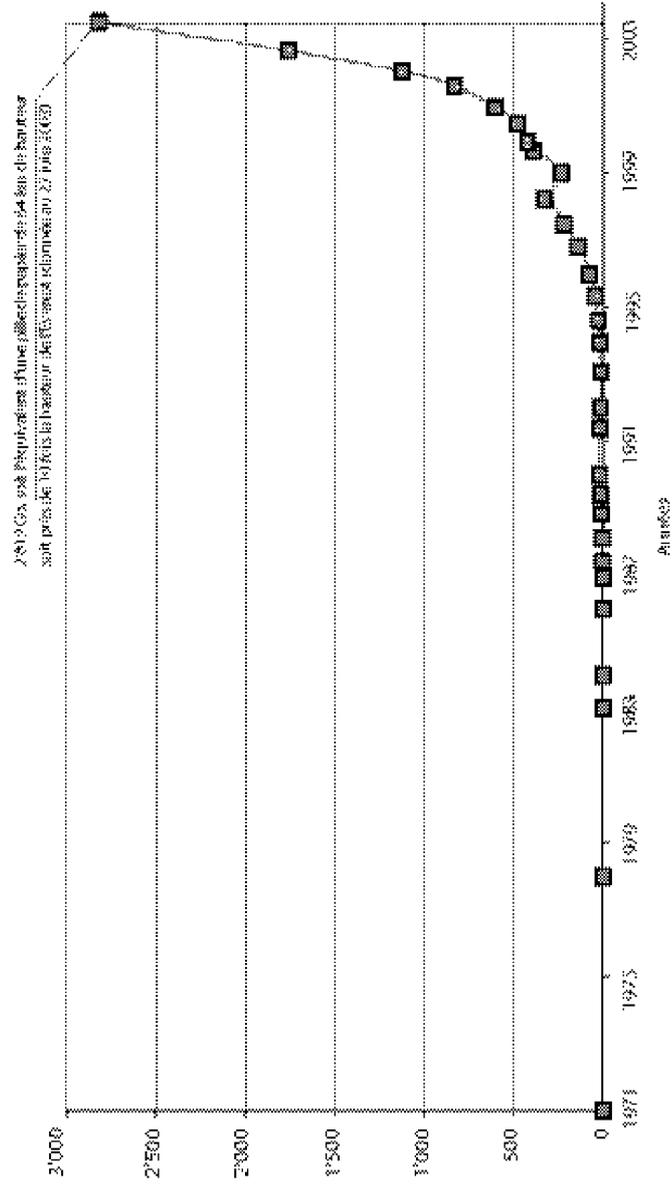
Mission	Prestation	Unité					PR2004	PR2004- E2003	
		2000	2001	2002	E2003	PR2004			
1. Exploitation	11. Conseil assistance et réalisation	Assistance et formation	1433.00	1000.15	896.50	820.00	800.00	100.00	
		Configu ation spéciale	8.00	0.00	14.00	4.00	4.00	-1.00	
	12. Serveurs	Conseil, conception ou développement	2622.00	1191.93	967.50	1000.00	1100.00	100.00	
		Configu ation connexion groupware	599.00	737.00	616.00	600.00	500.00	-100.00	
		Configu ation utilisateur AS/400	155.00	166.00	162.00	120.00	200.00	80.00	
		Configu ation utilisateur SAP	1179.00	1556.00	1749.00	2000.00	2100.00	100.00	
		Maintenance connexion groupware	232.00	506.40	998.30	1500.00	2000.00	500.00	
		Maintenance données serveur Netware	4.00	1.00					
		Maintenance imprimante AS/400	22.00	26.00	26.00	26.00	27.00	1.00	
		Maintenance serveur NT	16.00	17.00	14.00	17.00	14.00	2.00	
		Maintenance serveur UNIX	2.00	2.00	2.00	2.00	1.00	-1.00	
		Maintenance serveur VMS	14.00	6.00	2.00	2.00	1.00	-1.00	
		Maintenance terminal AS/400 (ALS, VMS)	611.00	706.00	795.00	790.00	580.00	-480.00	
		Maintenance utilisateur AS/400	1346.00	1695.00	1862.00	2000.00	600.00	600.00	
		Maintenance utilisateur serveur Netware	344.00	294.00	278.00	300.00	2100.00	100.00	
		Maintenance bandes magnétiques	374.00				300.00		
		13. Réseau informatique	Configu ation accès PPP	83.00	2.00	1.00	3.00	4.00	1.00
			Configu ation connexion Vlnet	837.00	1960.00	1847.00	1500.00	1500.00	100.00
			Maintenance accès PPP	132.00	172.00	164.00	165.00	175.00	10.00
			Maintenance connexion Vlnet	2194.00	2387.00	2689.00	2850.00	2990.00	100.00
14. Téléphonie	Traffic internet	698787.05	925902.67	1252532.45	1900000.00	2300000.00	400000.00		
	DMT ligne 7 chiffres	123.00	134.00	122.00	130.00	100.00	10.00		
	DMT ligne louée	27.00	17.00	6.00	10.00	15.00	5.00		
	DMT ligne N° 418xxxx	574.00	713.00	965.00	800.00	850.00	50.00		
	DMT Natsel, pager	94.00	166.00	147.00	150.00	190.00	30.00		

Mission	Sous-mission	Local	Unités					98304- 98303
			3007	3001	3005	3009	3014	
5. Méridien administrative	21. Conseil administratif votés/élus	Assistance et formation	2981	89175	8227	10001	10001	
		Formation	0	0	0	0	0	
	22. Equipement matériel administratif	Configuration informatique	6630	6630	0	0	0	
		Configuration matériel	42810	42810	90800	0	0	
		Configuration réseau	0	0	0	0	0	
		Configuration logiciels	0	0	0	0	0	
23. Maintenance matériel administratif	Maintenance informatique	0	0	0	0	0		
	Maintenance matériel	0	0	0	0	0		
6. Système d'information	31. Conseil administratif votés/élus	Assistance et formation	2310	30510	10800	10001	10001	
		Formation	0	0	0	0	0	
	32. Equipement matériel administratif	Configuration informatique	2310	2310	2310	0	0	
		Configuration matériel	0	0	0	0	0	
		Configuration réseau	0	0	0	0	0	
		Configuration logiciels	0	0	0	0	0	

Graphique d'évolution du nombre de configurations



## Graphe d'évolution du volume d'information disponible



Les volumes considérés dans ce graphique ne concernent que les données disponibles en ligne sur les sites Internet. Nous ne sommes en mesure de quantifier ni le volume d'information disponible en format papier, ni le volume d'information disponible en format vidéo.



## 31003 Fournitures informatiques

Code	Cellule	Intitulé	300	301	302	303	304	305	306
SEC	00000	SUBTOTALS ET FONDS ADMINISTRATIF							10 000 000
CA	00000	COMPTES DE REGLE	1 340,20	976,90	145,70	2 000,00	1 000,00		2 000,00
TA	00000	TAXE ENCAISSABLE				1 300,00			
DA	00000	EXPENSE DE L'ADMINISTRATION GENERALE				3 000,00			
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS	100 466,80						
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR LE SERVICE		987,25	3 584,00				
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR LE SERVICE		2 000,00	9 730,40				
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES				1 000 000,00			8 000 000
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES	46 308,00		5 053,04				
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES				3 000,00			
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES		380,20	502,80				
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES			14 26,90	2 946,84			5 000,00
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES				2 000,00			
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES	15 74,00	2 054,68	3 467,43	3 560,00			
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES		3 000,00	484,00	2 000,00			
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES	9,80	584,00		1 000,00			2 000,00
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES		3 200,00	761,20	1 000,00			2 000,00
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES		2 621,50	3 301,65	5 000,00			
DA	00000	ACHATS ET MARCHANDIS POUR AUTRES SERVICES				2 000,00			2 000,00





SIS	LIBELLE	SALEURS POMPERS SURCORREES	1991.40	1984.75	2974.50	2700.00	1100.00	1700.00
40064	TRANSPORTS GARIBOIS					600.00	600.00	900.00
40070	AGENTS DE VILLE ET DE MARINE PUBLI.		6.407.40	6.100.00	1.27.30.20	2700.000	4500.00	20700.00
50150	STRATEGIE PROJETS DE DEVELOPPEMENT		18500.00	16900.00	17750.00	3500000	11111.00	
60000	DELEGATION A LA PETITE ENFANCE		5900.00	3000.00	10100.00	2000000	5000.00	5000.00
60000	SCOLAIRES ET INSTITUTIONS ENFANCE		18500.00	17800.00	20000.00	1000000	1000.00	2000.00
60000	SCOLAIRES ET INSTITUTIONS ENFANCE PETITS DEJEUNERS		4000.00	3000.00	3700.00	700000	1000.00	1000.00
60000	SCOLAIRES ET INSTITUTIONS ENFANCE MARCHES AUX PAINS				20000.00	3000000	1000.00	
60000	SCOLAIRES ET INSTITUTIONS ENFANCE RESTAURANTS SCOL.				5000.00	1000000	1000.00	
60000	SCOLAIRES ET INSTITUTIONS ENFANCE ENFANTINAGE		6000.00		1000.00	1000000	1000.00	2000.00
60000	ETAT CIVIL		4070.00	4000.00	2850.00	600000	1000.00	
60000	POMMES FRISES ET CONFITURES		55000.00	105000.00	100000.00	1000000	1000.00	90000.00
60000	DELEGATION A LA RETRAITE			7000.00	20000.00	2000000	1000.00	10000.00
60000	CONTR. ADMINIS. PARIF.		55000.00	20000.00	10000.00	2000000	1000.00	
			628000.50	717800.50	666600.00	3307000.00	1500000.00	340000.00

### 31103 Matériel informatique

Code	Champs	3302	3303	3304	0303	PL3304	8820010302
D58	EXP(D) D.58	19934666	15276782	8408662	2400000	1050400	
D59	EXP(D) D.59		807695	792100	1094660		-5370001
M08	250200 MATERIA D'ESTRUC NATURELLE			17000			
E08	EXP(D) ARGJDE INFO			6798211			
C01	EXP(D) COMPEL MUNICIPAL	748850	1214245	294709	8896886		-1820006
TOTAL ALLES DE CHERVE		18386716	17816607	9461278	2069060	2400000	-5370001









SEP	00100	PRODUCTION ET SECT. SEPT. AFFAIRES SOCIALES							
SEP	300000	DELIVRATON A LA PENTE ENFANTS							1677000
KO	300000	ECOLE ET PRESCHOLARS ENFANTS			24520				2070000
SEV	300000	ESPACE JARDIN ET ENVIRONNEMENT		17752.55					3070000
CIK	300000	ETRE CURE		580600					970000
PEK	300000	PRETS D'INTERPRE							1677000
SOC	300000	PROGRAMES EDUCATIFS ET ZAMBENIS							2700000
DEI	300000	SOCIAL		4807.15					3070000
CM	300000	DELIVRATON A LA RESERVE					177000		590000
CM	300000	COMITE MUNICIPAL							500000
CF	300000	COMPTABLE FINANCIER							3700000
			1836304.35	21059700.37	2777388.05				1772000
			4058480.03						1772000

EDFRIVILLE DE SARRUYE



### 31827 Travaux informatiques effectués par des tiers

Code	Cellule	Inclus	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
DS	DS1	DS1	128 044,10	227 897,71	154 016,45				
	DS2	DS2							
	DS3	DS3							
CA	CA1	COURS PRATIQUES DE LABORATOIRES	48 000,00	67 124,25	41 213,00	33 000,00	35 000,00	30 000,00	30 000,00
	CA2	BIBLIOTHÈQUE D'ART ET D'ARCHITECTURE (BAV)	13 267,50	31 673,25	57 085,50	117 000,00	100 000,00	100 000,00	75 000,00
	CA3	MUSEE D'HISTOIRE	3 200,00	20 000,00	17 100,00	35 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	CA4	MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	20 000,00	25 000,00	25 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
	CA5	BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE ET UNIVERSITAIRE	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
	CA6	BIBLIOTHÈQUE	17 500,00	13 000,00	6 200,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
	CA7	BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE	50 000,00	101 000,00	14 010,20	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
SE	SE1	INCEPTEUR DE SECOURS TECHNIQUE	7 000,00						
	SE2	AGENTS DE VILLE ET DOMAINE PUBLIC	20 000						
SE3	ESPACE VERTS ET PARCS	4 000,00		3 270,00					
<b>TOTAL CELLULES</b>			<b>672 296,60</b>	<b>750 261,43</b>	<b>639 730,67</b>	<b>817 000,00</b>	<b>830 000,00</b>	<b>867 200,00</b>	<b>867 200,00</b>

### 31845 Téléphones

Code	Catégorie	Statut	3003	3001	3002	3003	Départ	PROVA D'AVIS
465	000204	SECRETARIAT COMMERCE MUNICIPAL	5748219	5733875	5709620	5748219	5709620	7900M
	000205	AUTRE TARIFF COMMERCIAL AGRICULTUREL	2495248	2495248	2495248	2495248	2495248	37520M
	000204	REGISTRATION ET COMMERCE AGRICOLE	9243459	9246640	9094746	9243459	9246640	37520M
	000205	APRICHINES	2305773	2302795	2345891	2305773	2345891	2300M
	000205	REGISTRATION CENTRALE			1840253		1840253	18000M
586	000400	REGISTRATION BELGIQUES EXTERRAINS			7373447		7373447	5800M
08E	000500	RESSOURCES HUMAINES	18740229	18740121	22700509	18740229	22700509	479600M
08F	100100	SECRETARIAT SERVICES AUX BELGES EN BELGIQUE	8178642	8042643	1173946	8178642	8042643	7200M
	100101	CASSE	1088332	8341113	8341238	1088332	123800M	3500M
	100102	REGISTRATION AUX BELLES HOTEL DE VILLE	5249280	8772440		5249280		
ASU	100200	ASSURANCES	1552278	1733370	1111740	1552278	1733370	1200M
CLF	100400	COMPTABILITE GENERALE ET FINANCES	6947591	6888730	6888740	6947591	6888740	2500M
	100401	BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIERES	1759273	2231236	2306672	1759273	2306672	3000M
GLB	100501	COMPTABLES	3278646	3286530	4100132	3278646	4100132	109000M
	100502	BANQUES SOCIALES SPA	28580785	4840844	5676104	28580785	460000M	120000M
	100503	BANQUES PUBLIQUES SPA	305895	305277	305211	305895	305211	1000M
	100504	COMPTABLES COMMERCIALES	4714848	4784271	5042105	4714848	464000M	147300M
T65	100600	REGISTRATION AUX BELLES HOTEL DE VILLE			211130		408000M	27600M
DAG	100601	TARIFICATION COMMERCIALE	1546144	1552243	1753208	1546144	180000M	35000M
AL34	000301	REGISTRATION COMMERCIALE	1020856			1020856		2000M
	000302	AGENCES ET IMPRESSIONS	4010497			4010497		
	000303	LABORATOIRES VEHICULAIRES	3497387			3497387		
	100301	REGISTRATION BELGIQUES						
100302	REGISTRATION BELGIQUES				1578408		1578408	18000M



Doc.										
	200100	SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉTAT POUR L'ÉLECTRICITÉ	12 367 236	12 367 236	13 779 728	13 779 728	13 779 728	13 779 728		12 660 000
	200101	ADMINISTRATION DES BARRAGES ET CLUSES	28 462 411	28 462 411	27 374 636	27 374 636	27 374 636	27 374 636		26 960 000
	200110	SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉTAT POUR L'ÉLECTRICITÉ	9 678 848	9 678 848	11 583 532	11 583 532	11 583 532	11 583 532		10 280 000
	200120	ARRIÈRES DE LA CLUSE	3 724 773	3 724 773	4 067 253	4 067 253	4 067 253	4 067 253		3 800 000
	200140	CLUSE DE MORG	1 668 627	1 668 627	4 748 650	4 748 650	4 748 650	4 748 650		4 400 000
	200150	CLUSE DE BOUTHERBE			4 020 452	4 020 452	4 020 452	4 020 452		4 060 000
	200160	FERTÉ DE LA CLUSE								4 060 000
	200170	FONDS COMMUNAL D'ARRIÈRES CLUSES	3 576 647	3 576 647						4 060 000
	200180	FONDS COMMUNAL D'ARRIÈRES CLUSES			2 660 117	2 660 117	2 660 117	2 660 117		2 660 000
	200666	FONDS COMMUNAL D'ARRIÈRES CLUSES			2 306 126	2 306 126	2 306 126	2 306 126		2 306 000
	<b>CLUSES ET BARRAGES</b>									
	200100	COMPTES COMMUNAUX ET BARRAGES COMMUNAUX	64 280 217	64 280 217	62 930 798	62 930 798	62 930 798	62 930 798		62 710 000
	200101	ARRIÈRES DE LA CLUSE	11 678 112	11 678 112	12 078 438	12 078 438	12 078 438	12 078 438		11 900 000
	200102	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	5 376 440	5 376 440	16 348 499	16 348 499	16 348 499	16 348 499		16 200 000
	200103	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	6 338 639	6 338 639	2 819 220	2 819 220	2 819 220	2 819 220		2 800 000
	200104	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	8 906 513	8 906 513	16 966 662	16 966 662	16 966 662	16 966 662		16 900 000
	200105	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	4 781 172	4 781 172	6 586 428	6 586 428	6 586 428	6 586 428		6 500 000
	200106	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	2 785 326	2 785 326	1 765 525	1 765 525	1 765 525	1 765 525		1 750 000
	200107	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	3 734 428	3 734 428	11 221 274	11 221 274	11 221 274	11 221 274		11 200 000
	200108	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	5 712 139	5 712 139	5 965 335	5 965 335	5 965 335	5 965 335		5 900 000
	200109	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	2 955 846	2 955 846	2 700 230	2 700 230	2 700 230	2 700 230		2 700 000
	200110	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	6 663 220	6 663 220	6 676 624	6 676 624	6 676 624	6 676 624		6 600 000
	200111	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	3 603 225	3 603 225	6 043 224	6 043 224	6 043 224	6 043 224		5 900 000
	200112	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	3 872 213	3 872 213	3 478 668	3 478 668	3 478 668	3 478 668		3 400 000
	200113	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	2 501 112	2 501 112	1 659 236	1 659 236	1 659 236	1 659 236		1 600 000
	200114	ARRIÈRES DE LA CLUSE DE BARRAGE COMMUNAL	2 304 388	2 304 388	3 779 270	3 779 270	3 779 270	3 779 270		3 700 000

SFS	000100	EMERGENCY ET SECURITE	9 11003	2 832 74	6 655 36	1 044 49	1 150 00	7 800 00
SFO	000200	SPORTS, COMPTABILITE	12 703 60	12 703 67	326 995 06	1 000 000	1 500 000	3 160 000 00
	400200	PROTEGE DE SANTE	2 905 77	8 795 73	7 988 73	85 000 00	1 000 000	2 700 000
	000204	BASSINS LE QUARTIER	2 905 77	1 662 62	1 662 62	1 662 62	1 662 62	1 662 62
	000205	CENTRE SPORTIF POUR LES SCOLAISES	9 854 34	8 833 17	9 326 11	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	400200	CENTRE SPORTIF POUR LES ADULTES	8 951 24	8 253 73	8 949 39	8 000 000	8 000 000	8 000 000
	000200	CENTRE SPORTIF QUARTER D'ORNE	4 745 66	4 334 63	3 519 62	4 000 000	4 000 000	4 000 000
	000201	STADES ET MAIRONS LES NOIRTES	24 594 80	23 281 48	21 335 04	22 500 000	22 500 000	22 500 000
SIS	000300	INSTRUMENTS ET SCOLAIRES	308 605 53	307 960 36	410 910 30	2 200 000	2 200 000	2 200 000
PIJ	000400	ASSISTANT ET PHOTOGRAPHIE	52 035 36	61 701 67	62 794 20	65 000 000	65 000 000	65 000 000
APP	400700	PROTEGE DE SANTE	35 405 20	33 463 04	35 938 16	8 000 000	8 000 000	8 000 000
NEP	000100	ENFANT ET SOC. LEPT. AFFAIRES SOCIALES	37 204 19	16 246 37	19 724 39	10 000 000	10 000 000	10 000 000
EPF	000200	ECOLE NORD A LA PETITE ENFANCE	23 333 76	14 761 36	35 934 06	35 000 000	35 000 000	35 000 000
ESD	000000	ESPACE ET RESTAURANT LES NOIRTES	25 719 76	22 863 06	24 107 56	2 000 000	2 000 000	2 000 000
EN	000000	ESPACE VERTS ET ENFANT	56 554 40	65 833 08	67 713 39	60 000 000	60 000 000	60 000 000
CIV	000000	ETAT CIVIL	82 207 27	16 554 00	15 544 26	15 000 000	15 000 000	15 000 000
PRE	000000	PROTEGE DE SANTE	33 359 06	24 024 63	35 288 76	25 000 000	25 000 000	25 000 000
	000000	POMPES FUNERAIRES ET CEMETIERES	18 043 70	12 634 44	7 426 06	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	000000	CEMETIERES	4 324 80	4 191 29	2 784 97	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SC	000000	CINEMAS	12 263 24	22 826 59	37 250 25	40 000 000	40 000 000	40 000 000
	000700	SCOLAIRE	185 647 56	156 084 47	165 780 76	1 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
	000700	EXPLOITATIONS CENTRES SOCIAUX	30 441 60	6 336 37	7 666 20	11 000 000	11 000 000	11 000 000
	000700	EXPLOITATIONS MAIRONS LES NOIRTES	17 044 24	14 219 34	5 559 26	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	000700	EXPLOITATIONS CENTRES D'ANNEES	8 000 000	11 946 04	11 946 04	10 000 000	10 000 000	10 000 000
	000700	EXPLOITATIONS MAIRONS LES NOIRTES	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
DEL	000000	LEGATION A LA RUCSSC	21 730 36	34 940 00	34 940 00	20 000 000	20 000 000	20 000 000

CFI	90000	COMPTES FRANÇAIS	766189	766688	743518	770000	551278	130000
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>								
3250000								

CFI	91	TRAVAUX DE RÉPARATION	140238	141184	141184	141184	141184	300000
CFI	92	TRAVAUX DE RÉPARATION	141184	141184	141184	141184	141184	300000

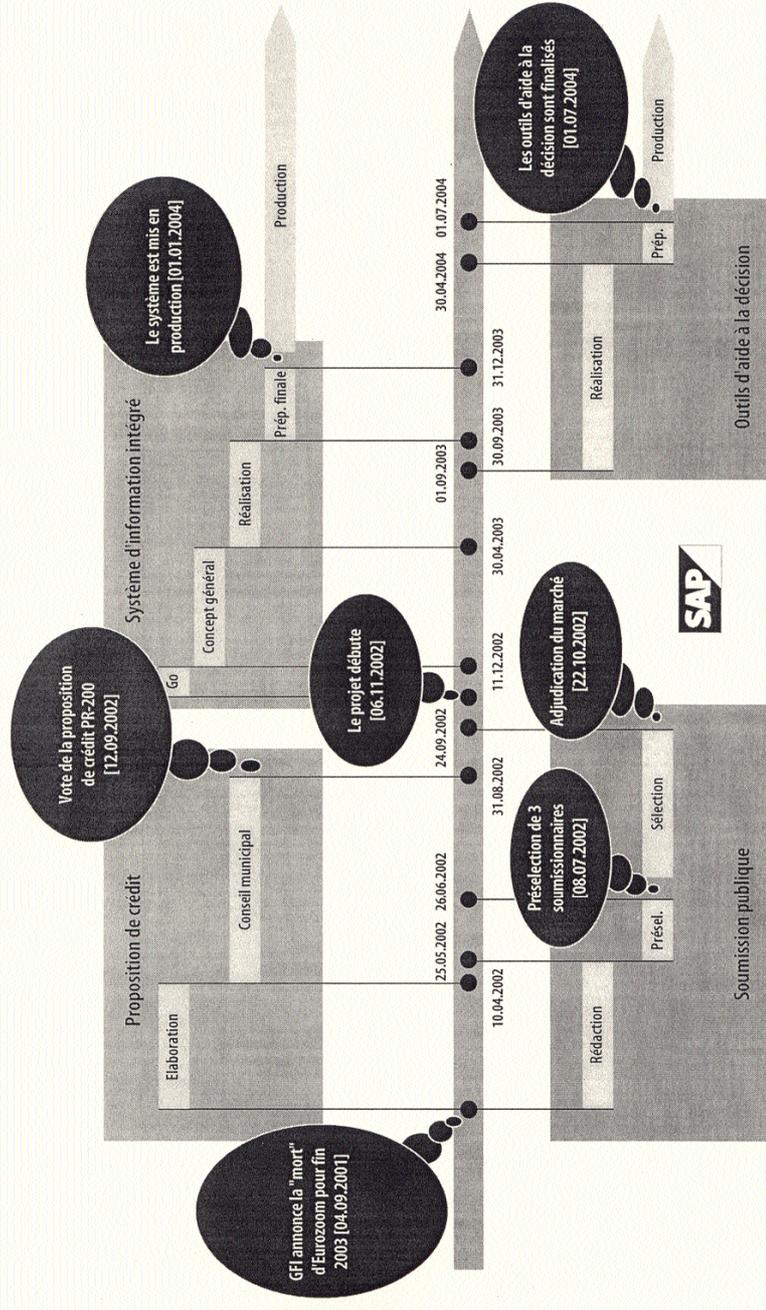
## Evolution de 1995 à 2002 en quelques chiffres

	1995	2002	Evolution
Des sous-ventures firmées au budget de la (R) (en millions de €)	33	47	30%
Sites internet ou intranet ou autres (R) (en milliers de pages)	40	94	135%
Services	33	78	136%
Stations de travail	1 186	2 186	18%
- Administratives	431	921	114%
- Opérationnelles	483	1 105	127%
- Commerciales	272	160	-41%
Quantité de données téléchargées (en Go)	0	12 10	-
Applications en production	912	2 64	191%
Données accessibles en ligne	2 12	2 12	100%





## Planning du projet isi (SIF 2004)



## Situation des crédits d'investissement au 30 juin 2003

Titre(s)	Caractéristiques		Montants en M€	Dépense en M€ (2003) (1)	Réalisation
	N°	Pr. %			
2003 investissements conventionnels, divers, infirmoséjour	23.03.1997	97%	1.327.000	1.327.000	100%
Acquisition de matériel médical	23.03.1997	99%	4.900.000	4.900.000	100%
Acquisition de logiciels pour algèbre et orthographe des AAS	23.03.1997	80%	3.900.000	3.100.000	79%
Acquisition de logiciels pour la gestion financière infirmoséjour (2003)	23.03.1997	40%	2.000.000	800.000	40%
Subvention de l'Académie de la Santé de la Région de Bruxelles-Capitale	23.03.1997	3	2.600.000	2.600.000	100%
Échange de données du pédiatrique	23.03.1998	7	1.277.924	1.277.924	100%
Offre de crédit-mobilier, billetterie-électrométrie, informatique	23.03.1998	30%	4.900.000	4.900.000	100%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998, leuvenanthe	23.03.1998	80%	3.900.000	3.433.117	88%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998, Zaventem	23.03.1998	7	3.700.000	3.700.000	100%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998, Hôpital de la Pitié	23.03.1998	85	900.000	860.285	96%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998, St-Lucas	23.03.1998	26%	2.300.000	2.077.175	90%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998, Hôpital de la Pitié	23.03.1998	20%	1.070.000	860.000	80%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998, leuvenanthe	23.03.1998	30%	2.900.000	2.700.000	93%
Plan infirmoséjour quinquennal 1998	23.03.1998	45	3.200.000	3.080.000	96%
Plan infirmoséjour quinquennal 1999	23.03.1999	75	2.900.000	2.400.000	83%
Plan infirmoséjour quinquennal 2000	23.03.1999	10	700.000	500.000	71%
Localités de soins de nuit	23.03.2002	17%	2.000.000	1.300.000	65%
Plan infirmoséjour quinquennal 2003	23.03.2003	85%	3.000.000	2.500.000	83%
Évaluation des systèmes d'information financière (p. 2) et (3)	23.03.2003	20%	1.000.000	200.000	20%
Plan infirmoséjour quinquennal 2002	23.03.2003	70%	3.000.000	2.700.000	90%
Montant total des crédits d'investissement prévus par la DSS			57.500.000	55.981.749	97%
Investissements effectués au 30 juin 2003			7.300.000	7.902.285	107%

<sup>1</sup> Montant voté sur PR 360	1 000 000
rectifications arrêtées au 31/12/1994	105 445
<b>Montant rest</b>	<b>894 555</b>
<sup>2</sup> Montant voté sur PR 360	1 950 000
réaffectation sur proposition 327 du 25/06/1994 (mise à niveau microinformatique)	6 700 000
rectifications arrêtées au 31/12/1994	4 707 799
<b>Montant rest</b>	<b>1 242 201</b>
<sup>3</sup> Montant voté sur PR 360	1 000 000
Complément vote sur PR 400 (5 310 000 - 4 310 000)	900 000
Participation Fonds équipement communal	1 100 000
Participation Association des communes genevoises	1 300 000
rectifications arrêtées au 31/12/1994	254 475
<b>Montant rest</b>	<b>4 745 525</b>
<sup>4</sup> Montant voté sur PR 7	3 700 000
réaffectation sur proposition 366 du 02/12/1994 (BIC 1995-1 3875)	8 800 000
rectification sur proposition 357 de 13/09/1994 (BIC personnel temporaire)	6 100 000
réaffectation sur proposition 327 du 25/06/1994 (mise à niveau microinformatique)	5 000 000
<b>Montant rest</b>	<b>1 632 000</b>
<sup>5</sup> Montant total des crédits d'investissement gérés par le DSI	52 706 675
Participations octroyées par le VCG sur le projet ELASIS	-2 380 000
Montant rest après déduction des participations	50 326 675
<sup>6</sup> Crédit géré par le directeur de l'aménagement et des constructions du DSI issu de son budget de fonctionnement, les intérêts, et amortissements séparés	

## Processus d'élaboration du Plan Informatique quadriennal (PIQ)

### Introduction

La procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication est une démarche participative qui implique les différents entités concernées, soit :

- le Conseil administratif (gouverneur-exécutif)
- le Conseil municipal (gouverneur législatif)
- l'Administration municipale (instrument au service de la collectivité publique)
- ainsi que — selon les cas — d'autres collectivités publiques (projets en partenariat).

Chacune de ces entités est elle-même structurée et organisée pour remplir la mission qui lui est propre.

Tout d'abord, le présent document mentionne les différents acteurs appelés à intervenir dans le cadre de la procédure d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication. Ensuite, il rappelle les cadres légaux et réglementaires, avant de décrire brièvement la procédure et de la représenter sous la forme d'un diagramme permettant de visualiser les flux d'information.

### Acteurs

#### ➤ Au niveau du Conseil administratif (CA)

Le Conseil administratif a constitué la Délégation à l'Information et à la Communication (DIC) créée le 5 juin 1994 et confirmée le 6 décembre 2000.

#### ➤ Au niveau du Conseil municipal (CM)

Le Conseil municipal a décidé de créer le 18 septembre 1994, une commission permanente. La dénomination de cet organe est : « Commission de l'Informatique et de la communication (CIC) ».

#### ➤ Au niveau de l'Administration municipale

Le service en charge de la gestion des projets est la Direction des systèmes d'information (DSI), qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

Dans ses actions, la DSI est appelée à collaborer avec différentes instances de l'Administration municipale, soit notamment :

- le groupe de travail « Système d'information et de communication (SIC) », créé le 24 avril 1996
- la Conférence des Directeurs (CD)
- la Direction des Finances (DSF) pour l'intégration du Plan Informatique quadriennal (PIQ) au Plan financier quadriennal (PFQ), ainsi que pour les calculs d'impôts et d'amortissements et les prévisions financières
- les services utilisateurs des systèmes d'information et de communication.

#### ➤ Au niveau des partenaires

En application d'une politique d'ouverture vers d'autres partenaires, la ville de Genève a signé différentes conventions et chartes avec d'autres administrations publiques. Ainsi — le cas échéant — les projets sont également coordonnés avec les partenaires suivants :

## Cadres légaux et réglementaires

Les acteurs municipaux agissent dans le cadre des lois et règlements fédéraux, cantonaux et municipaux concernés.

Les différentes étapes d'élaboration et d'examen des projets de systèmes d'information et de communication doivent être — sur le plan municipal — conformes aux règlements et directives suivants :

- procédures et directives internes à l'administration (étapes 1, 3, 4, 5 ci-après)
- conventions, charte de partenariat et accords (étape 2 ci-après)
- règlement du Conseil administratif (étapes 6 et 7 ci-après)
- règlement du Conseil municipal et loi sur l'administration des communes (étapes 8, 9, 10 ci-après).

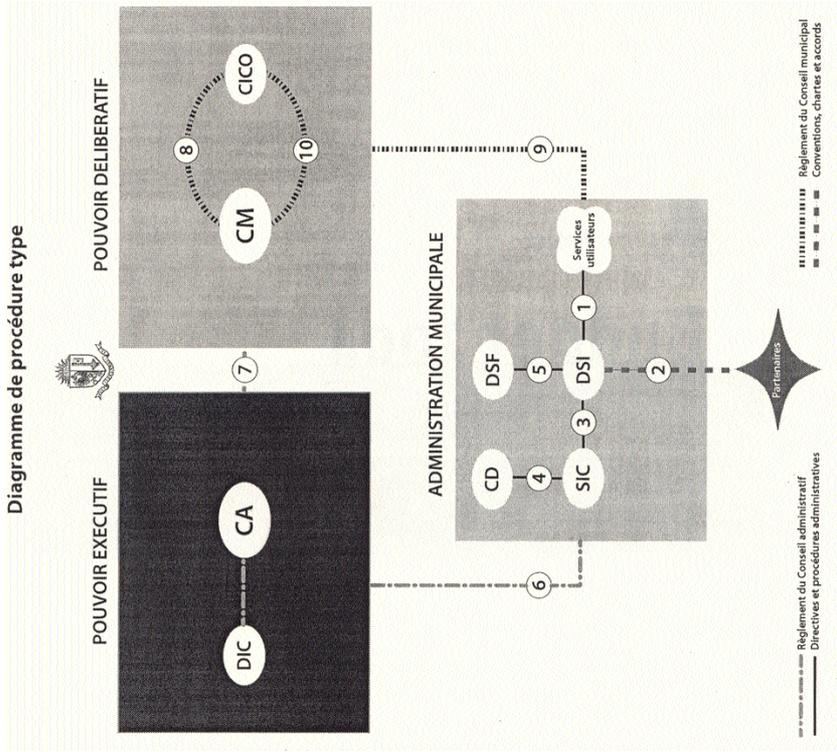
## Procédure type

Le déroulement chronologique de la procédure type est le suivant :

- ① Les services utilisateurs expriment leurs besoins à la DSI, sur la base du canevas prévu à cet effet. Les projets d'infrastructure technique sont élaborés directement par la DSI. Puis, la DSI regroupe les demandes, les analyse, les complète et évalue les solutions, conformément à la stratégie des systèmes d'information et de communication du Conseil administratif. Lors de l'examen par la DSI, les critères suivants sont plus particulièrement pris en compte :
  - bénéfices attendus
  - coût estimé
  - intégration du projet dans la stratégie des systèmes d'information et de communication
  - intégration dans le PIQ.
- ② Selon les opportunités, des contacts sont établis avec d'autres collectivités publiques pour des actions menées en partenariat.
- ③ La DSI présente les projets au groupe SIC. Au besoin, les services utilisateurs sont associés à la présentation des projets, afin de leur permettre de compléter leur demande. Les projets retenus constituent la première version de la proposition de crédit extraordinaire élaborée par la DSI.
- ④ Cette première version est soumise à la Conférence des directeurs. Au besoin, la liste des objets est adaptée.
- ⑤ La Direction des finances calcule les intérêts et les amortissements. Elle rédige le préavis financier.
- ⑥ La DSI et une délégation du groupe SIC présentent la proposition au Conseil administratif in corpore ou à la DIC, pour approbation.
- ⑦ Le Conseil administratif approuve la proposition et l'inscrit à l'ordre du jour d'une séance du Conseil municipal.
- ⑧ Le Conseil municipal vote l'entrée en matière relative à l'objet proposé et le renvoie pour examen et rapport à la Commission spécialisée (CICO).
- ⑨ La CICO désigne un rapporteur, puis elle étudie la proposition et décide des auditions qui lui sont nécessaires pour accomplir son travail (Conseil administratif, DSI, services utilisateurs, etc.).
- ⑩ La CICO vote les arrêtés de la proposition, ainsi que le rapport qui fait l'objet de ses conclusions. Ce document est transmis par son auteur au Secrétariat du Conseil municipal en vue de son inscription à l'ordre du jour d'une prochaine séance du Conseil municipal. Après avoir pris connaissance du rapport de la CICO, le Conseil municipal vote la proposition de crédit du Conseil administratif.

En cas de vote favorable et après écoulement du délai référendaire de 40 jours, la DSI coordonne les projets et gère les crédits accordés jusqu'à leur boucllement.

Diagramme de procédure type





Projet  
de

# Budget 2004

« informatique et communication »

**dsi**

**Réponse aux questions de la commission de l'informatique  
et de la communication (CICO), suite à la séance du  
15 septembre 2003**

**Question 1 :**

Quelles explications pouvez-vous nous donner sur l'augmentation de la prime de fidélité?

**Réponse :**

D'une manière générale, toutes les rubriques du groupe 30 sont budgétisées par le Service des ressources humaines.

Pour son estimation, le service précité prend en compte les dispositions légales et statutaires, ainsi que la situation des collaborateurs de l'entité concernée.

En ce qui concerne la rubrique 30130 « Prime de fidélité », celle-ci est le résultat de la calculation des trois composantes salariales suivantes :

- a) 13<sup>ème</sup> salaire progressif;
- b) Prime d'ancienneté;
- c) Gratification pour années de service.

Le tableau n° 1, figurant en annexe au présent document, résume les éléments essentiels constituant les rubriques du groupe 30 de la DSI.

Le tableau n° 2 indique le nombre de collaborateurs employés par l'administration municipale par origine des droits, ceci au niveau de la Ville de Genève, pour chaque département et pour la DSI.

**Question 2 :**

Sur l'augmentation importante des coûts téléphoniques alors qu'en général les fournisseurs sont plutôt moins cher qu'auparavant ?

**Réponse :**

La rubrique 31845 « Téléphones » est budgétisée par la DSI pour l'ensemble des services municipaux.

L'augmentation relevée par la question concerne en fait la différence entre le projet de budget 2004 et le budget 2003 (+5,6%). En comparant le projet de budget 2004 avec les comptes 2002, l'augmentation est inférieure à 0,1%.

Malgré la forte croissance de l'utilisation des moyens téléphoniques et l'extension des infrastructures municipales raccordées, la DSI observe plutôt une stabilité des charges figurant aux comptes, ceci depuis la libéralisation du marché des télécoms.

Il est à relever également que la Ville de Genève bénéficie de conditions très avantageuses. En effet, les rabais de quantité obtenus découlent de conditions négociées avec des partenaires importants de notre municipalité, en l'occurrence :

- La Conférence Suisse sur l'Informatique (CSI / SIK) réunissant les cantons et les grandes villes suisses;
- Le Consortium télécom constitué par des administrations vaudoises et genevoises.

**Question 3 :**

Raisons de l'augmentation de pratiquement chaque poste de l'entretien du matériel informatique contre la raison de la baisse du poste 100100 (page 28) ?

**Réponse :**

La rubrique 31503 « Entretien matériel informatique par tiers » est budgétisée par la DSI pour l'ensemble des services municipaux.

La cellule 100100 « Direction et secrétariat des finances » supportera jusqu'au 31 décembre 2003 les charges d'entretien du progiciel financier Eurozoom.

En 2004, le progiciel Eurozoom sera remplacé par le progiciel de gestion intégré SAP actuellement en cours de mise en œuvre. Le planning du projet ISI (déploiement de SAP) figure en page 43 du document remis par la DSI à la CICO. Les charges de maintenance SAP seront réparties au prorata du nombre de licences utilisateurs entre les différents services municipaux.

**Question 4 :**

Raison du doublement du poste social N° 500700 (page 23) ?

**Réponse :**

La rubrique 31056 « Publications et informations officielles » n'est pas budgétisée par la DSI, mais par chacun des services figurant sur le tableau récapitulatif des pages 22 et 23.

La raison de l'augmentation de la cellule 500700 indiquée par le service social est l'édition de plaquettes d'information de quartier avec une diffusion élargie. Cette action entre dans le cadre de l'objectif mentionné en page 24 du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004 stipulant :

**Budget de fonctionnement**

*plus 180'000.00 projet communautaire et information de quartier*

**Question 5 :**

Raisons de l'augmentation des postes 000201 et 000204 (page 22) ?

**Réponse :**

La rubrique 31056 « Publications et informations officielles » n'est pas budgétisée par la DSI, mais par chacun des services figurant sur le tableau récapitulatif des pages 22 et 23.

L'augmentation de la cellule 000201 « Conseil municipal » est liée à la croissance du volume des mémoires, qui sont facturés en fonction du nombre de pages éditées.

La raison de l'augmentation de la cellule 000204 « Information et communication » découle de nouveaux documents d'information. Il s'agit notamment des dépliants d'information décidés par le Conseil administratif pour la promotion du « Marché des 4 saisons » organisé quatre fois l'an au quai du Mont-Blanc, ainsi que de la réédition du dépliant « Ville de Genève - Comment ça marche? ».

**Question 6 :**

Raisons de l'augmentation générale des postes liés aux travaux informatiques liés à des tiers (page 33) ?

**Réponse :**

La rubrique 31827 « Travaux informatiques effectués par des tiers » n'est que partiellement budgétisée par la DSI, laquelle n'a pas prévu d'augmentation pour son périmètre de compétence.

L'augmentation relevée découle de l'ajustement de la cotisation au Réseau des bibliothèques informatisées scientifiques romandes (RERO), selon la convention intercantonale signée (acceptée) par le Conseil administratif.

Pour mémoire — dès 1981 — les bibliothèques scientifiques romandes ont décidé de n'utiliser qu'un seul système informatique pour gérer leurs fonds. Il s'agissait d'abord de gérer un catalogue collectif permettant de localiser tout ouvrage ou périodique situé dans une bibliothèque scientifique de notre région. Le second point était d'éviter de refaire le même travail de description bibliographique pour un ouvrage acheté par plusieurs bibliothèques. Enfin, il s'agissait de gérer les prêts informatisés des différentes bibliothèques.

Cette coopération, souvent citée en exemple, a permis de créer une base de données qui compte aujourd'hui près de 4 millions de références bibliographiques, soit la deuxième base francophone. Cette réalisation a pris pour nom RERO (Réseau des bibliothèques informatisées scientifiques romandes).

Deux conventions gèrent depuis 1981 le fonctionnement de ce réseau : la première règle les problèmes de l'ordinateur romand, c'est-à-dire du catalogue collectif. Elle a pour nom « Convention RERO ». Une seconde convention a été passée avec l'Université de Genève pour gérer les données genevoises, notamment le prêt des ouvrages et surtout le fichier des lecteurs.

Ces conventions sont régulièrement revues pour tenir compte des développements informatiques. Au cours des dernières années les frais ont baissé sur quelques points de façon sensible. Ainsi, lors de la révision sur le dépôt légal, la Ville a exigé et obtenu de ne plus payer de frais informatiques découlant de la gestion du dépôt légal genevois (Fr. 10'000.— annuels). Les frais informatiques restants sont donc liés au fonctionnement de la Bibliothèque (catalogue, prêt, etc.).

Parmi les développements les plus récents, mentionnons qu'il est désormais possible de commander les livres de la BPU à travers Internet, c'est-à-dire depuis son domicile, son bureau ou son laboratoire.

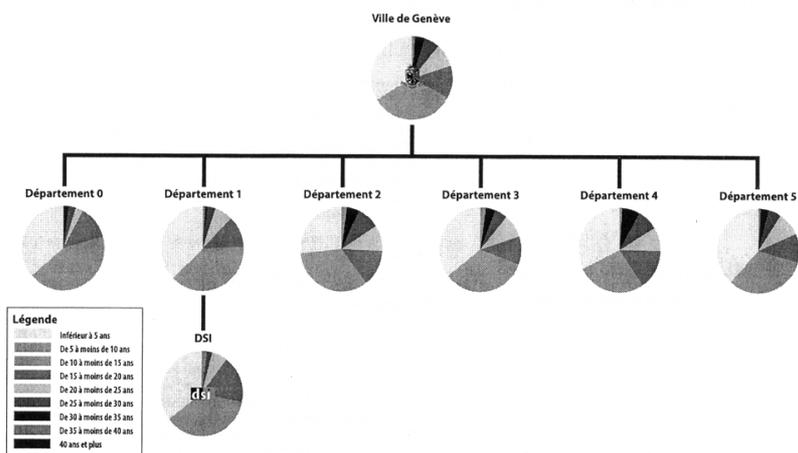
Le représentant de la Ville de Genève au RERO est le Directeur de la bibliothèque publique et universitaire.

Tableau n° 1 : éléments essentiels constituant les rubriques du groupe 30

N°	Intitulé	Explications
30102	ALLOCATIONS DE NAISSANCE	Selon article 65 du Statut du personnel de l'administration municipale: <i>Le fonctionnaire reçoit une allocation de 500 francs lors de la naissance de chacun de ses enfants, sans préjudice de l'allocation cantonale.</i> <i>Une allocation identique est versée au fonctionnaire qui accueille un enfant de moins de 10 ans en vue d'adoption au sens du Code civil.</i> Un montant estimé pour l'ensemble de la Ville de Genève est budgétisé par le service des ressources humaines sur la cellule 1050.
30118	SALAIRES FONCTIONNAIRES	Salaires des fonctionnaires, auxiliaires fixes et agents spécialisés.
30119	SALAIRES PERSONNEL TEMPORAIRE	Salaires des employés engagés sous contrat temporaire.
30127	HEURES SUPPLEMENTAIRES	Paiement des heures supplémentaires ne pouvant être compensées.
30130	PRIME DE FIDELITE	a) 13e salaire progressif selon art. 56: <i>Le fonctionnaire reçoit dès la première année de son engagement un 13e salaire progressif égal aux 50% de son traitement mensuel défini à l'article 41 du statut. Ce taux augmente chaque année de 5% pour atteindre 100% dès la 11e année. Pour l'année de l'engagement, le 13e salaire progressif est calculé proportionnellement à la durée de l'activité; il en va de même pour l'année durant laquelle l'engagement est résilié, l'article 66 du statut étant toutefois réservé.</i> b) Prime d'ancienneté selon art. 56 bis: <i>Le fonctionnaire reçoit dès sa 12e année de service une prime d'ancienneté égale à 0,45% de son traitement annuel défini à l'article 41 du statut. Ce taux augmente chaque année de 0,45% pour atteindre 2,7% au maximum dès la 17e année de service.</i> c) Gratification pour années de service selon art. 57: <i>Après 25 et 35 ans de service accomplis dans l'administration municipale, le fonctionnaire reçoit une gratification unique de 3000 francs.</i>
30131	PRIME DE MISE A LA RETRAITE	Prestations de mise à la retraite selon article 66 alinéa 1: <i>Lorsque le fonctionnaire quitte l'administration pour cause de retraite ou d'invalidité complète, il reçoit son dernier traitement mensuel, défini à l'article 41, doublé.</i>
30134	SERVICE SUPPLEMENTAIRE (INDEMNITES)	Indemnités fixes pour service supplémentaire (piquet).
30135	INDEMNITES DE NUISANCE	Indemnités variables pour interventions particulières (travaux de longue durée sur le parc informatique au sous-sol).
30336	AVS, AI, APG	Part patronale 5,05% sur traitement soumis à l'AVS.
30338	ASSURANCE CHOMAGE	Part patronale 1,25% sur traitement soumis à l'AVS.
30339	PART AUX FRAIS ADMINISTRATIFS AVS	Frais administratifs facturés par l'AVS 0,13% du traitement soumis à l'AVS.
30340	PART FRAIS ADMINISTRATIFS ALLOCATIONS	Part patronale 1,70% sur traitement soumis à l'AVS.
30350	ASSURANCE MATERNITE	Part patronale 0,15% sur traitement soumis à l'AVS.
30441	CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL	Cotisation annuelle des administrations selon art. 26 des statuts de la CAP (16% du traitement assuré): <i>La cotisation annuelle des administrations est égale à deux fois la somme des cotisations de leurs assurés.</i>
30442	CAISSE ASSURANCE DU PERSONNEL, RAPPELS	Part des administrations pour rappels de cotisation des assurés, selon art. 24 des statuts de la CAP: <i>Un rappel de cotisations est dû dans le cas prévu à l'article 18 alinéa 3. Il est égal au tiers de la prestation de libre passage calculée conformément à l'échelle de l'article 61, sur la base de l'âge de l'assuré au jour où l'augmentation prend effet, du montant de cette dernière, du taux moyen d'activité et du nombre d'années d'assurance révolues à cette date. Le rappel de cotisations à charge de l'assuré n'excédera toutefois pas 90% de l'augmentation du traitement assuré.</i>
30555	ASSURANCE ACCIDENTS PROFESSIONNELS	Part patronale pour l'estimation budgétaire calculée au taux moyen de 2,15% sur traitement soumis à l'AVS.
30556	ASSURANCE ACCIDENTS NON PROFESSIONNELS	Budgétisé avec la rubrique 30555 « Assurance accidents professionnels ».
30558	PARTICIPATION A LA CAISSE MALADIE	Participation à raison de 40,00% basée sur la prime moyenne du canton de Genève.
30664	INDEMNITES DE REPAS	Indemnités de repas pour travail exceptionnel en continu.
30990	FONDS DE DECES	Fonds de décès selon art. 83 du Statut du personnel de l'administration municipale (part patronale Fr. 4.— par mois et par employé): <i>Il est constitué pour le personnel de l'administration un fonds spécial, appelé « Fonds de décès », qui fait l'objet d'un règlement spécial. Son but est de permettre le versement d'une indemnité aux ayants-droit du fonctionnaire décédé en activité par suite de maladie.</i>

Tableau n° 2: nombre d'employés « réguliers » de l'administration municipale par origine des droits  
 Situation au 26 août 2003

Origine des droits	Dépt. 0	Dépt. 1	Dépt. 2	Dépt. 3	Dépt. 4	Dépt. 5	Ville de Genève	DSI
Inférieure à 5 ans	53	112	160	389	215	261	1'190	17
De 5 à moins de 10 ans	31	52	91	206	90	128	598	7
De 10 à moins de 15 ans	31	63	111	164	92	90	551	11
De 15 à moins de 20 ans	18	37	85	115	102	79	436	9
De 20 à moins de 25 ans	4	20	58	92	63	64	301	3
De 25 à moins de 30 ans	4	9	52	52	51	32	200	1
De 30 à moins de 35 ans	3	4	27	40	44	24	142	0
De 35 à moins de 40 ans	0	2	12	19	8	10	51	1
40 ans et plus	0	0	0	1	2	3	6	0
Nombre de collaborateurs	144	299	596	1'078	667	691	3'475	49
Origine moyenne	9 ans	10 ans	13 ans	11 ans	12 ans	11 ans	11 ans	10 ans



**Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004 et le projet de budget 2004 – Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.**

**Rapporteur: M. Alain Marquet.**

**Table des matières**

- Calendrier des séances
- Remerciements
- Etude des objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004
- Rapport sur les objectifs du Conseil administratif
- Auditions du 17 septembre 2003
- Auditions du 23 septembre 2003
- Auditions du 24 septembre 2003
- Tour de table, prise de position des partis
- Amendements
- Vote final
- Audition du président et du rapporteur de la commission des travaux par la commission des finances du 30 septembre 2003

Sous la présidence de M. Zaugg, la commission des travaux s'est réunie le 27 août 2003 pour traiter des objectifs cités en titre.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Ursi Frey, que le rapporteur remercie vivement.

**Rapport sur les objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2004**

**Séance du 27 août 2003**

*Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie*

Le magistrat présente le document en rappelant que celui-ci répond à la demande du Conseil municipal de recevoir, préalablement au projet de budget, les intentions et les lignes directrices du futur budget.

*Logement*

Le projet de budget est en lien avec les objectifs cantonaux et tient compte du fait que la Ville de Genève est déjà extrêmement densifiée, cela expliquant que l'effort de la Ville de Genève se situe aux environs de 150 logements.

Le principal challenge de la Ville de Genève consiste en l'entretien annuel des bâtiments dont elle est propriétaire. Cela est une charge énorme qui doit prévaloir dans le budget.

Pour ce qui est des nouveaux logements, le projet principal (100 logements et un établissement médico-social de 50 lits) se situe sur la parcelle du Foyer de Sécheron; corollaire immédiat: les équipements publics sur la même parcelle.

De nouvelles acquisitions foncières devraient permettre à la Ville soit de construire elle-même, soit de mettre en droit de superficie pour des coopératives.

*Agenda 21*

Toutes les propositions de crédits intègrent déjà un chapitre Agenda 21, charge éventuellement au Conseil municipal d'orienter les choix initiaux du Conseil administratif.

*Aménagements publics*

Projet de valorisation de petites places, de zones de rencontre.

Les votes du Conseil municipal des quatre dernières années donnent déjà beaucoup à faire.

*Eclairage public*

Ne pas se borner à l'usage diurne des espaces urbains, mais envisager l'usage nocturne de ces espaces.

*Mobilier urbain*

Accentuer les efforts pour embellir la ville et compléter le réaménagement des espaces publics jusqu'au mobilier urbain. Engagement d'un designer.

*Genève ville propre*

Réorganisation de la division en intégrant davantage la prise en compte de l'Agenda 21.

Privilégier la réinsertion sociale quand cela est possible. Effort sur les lieux les plus fréquentés.

Concept particulier de centres de tri provisoires pour les grandes manifestations populaires.

*Tri des déchets*

La progression des chiffres conforte l'idée de poursuivre dans la voie choisie depuis la législature précédente.

**Questions des commissaires**

*Q.*: Où sont passées les pistes cyclables?

*R.*: Le facile a été fait, il manque le maillage, notamment dans les carrefours. La donnée pistes cyclables est incluse dans tous les projets d'aménagement. Il est parfois difficile de choisir entre piste et bande cyclable.

*Q.*: Ce document est trop court, de même que les délais. Le Conseil municipal voulait des objectifs en mars pour anticiper le travail en commission et éviter les doubles auditions, cela dans le but de fournir des lignes au Conseil administratif pour établir son projet de budget complet. Il est impératif que ce calendrier soit respecté l'an prochain.

*R.*: L'échéance électorale a brouillé ces délais et le discours de législature est censé compenser les incertitudes liées à l'élection ou réélection.

Il faudra préciser s'il peut y avoir une différence de procédure entre les années électorales et les autres

*Q.*: Quid de la Fondation HLM?

*R.*: La fondation a été critiquée pour ses mandats favorisant les mêmes architectes.

La commission du logement est en train de revoir les statuts de la fondation, l'objectif étant que l'expérience des services de l'administration soit mieux utilisée par la fondation.

Les procédures administratives pourraient être simplifiées si la fondation profitait des compétences de la logistique de l'administration municipale en la matière.

*Q.*: L'ambition de construire des logements semble avoir disparu?

Espaces et éclairage publics?

Réaménagement des quais?

La plaine de Plainpalais?

*R.*: La parcelle du Foyer de Sécheron semble la seule grande parcelle disponible. Mais la Ville n'est pas seulement un constructeur, elle doit aussi essayer de débloquer des projets privés (voir Saint-Jean).

Les quais et leur aménagement figurent dans le discours de législature. On avance sur les deux rives dans le but d'améliorer l'attractivité du lac.

La plaine de Plainpalais fera l'objet d'une proposition avant la fin de l'année.

Les parcs dépendent d'un autre département, M Tornare proposera prochainement des options.

*Q.*: PET?

*R.*: Le département rappelle régulièrement aux commerçants leurs obligations.

*Q.*: Microdéchetteries?

*R.*: Le problème est l'exiguïté du domaine public et les riverains.

*Q.*: Coordination entre agents de sécurité municipaux et Voirie pour signaler les débarras sauvages?

Entretien des surfaçages de chaussée surtout sur les passages TPG?

*R.*: La coordination existe et sera renforcée. La Ville est prête à prendre en charge ce qui doit être fait, mais il fallait d'abord terminer les grands chantiers concernant les trams.

*Q.*: Concept de collectes dans les quartiers pas assez clair; Carouge fait mieux.

*R.*: Les méthodes d'interventions sont différentes selon les types de déchets.

Les centres de tri: des bennes à verre sont couplées à celles pour l'alu et les piles, mais les habitants réagissent, alors les bennes à verre sont enterrées.

Déchets organiques: les communes sont compétentes, les régies ont des obligations et la Ville propose même des solutions aux régies qui rechignent. Mais la pose des conteneurs ne suffit pas, il faut expliquer, informer, encourager.

La progression est pourtant réelle.

*Q.*: Consigne PET?

*R.*: Compétence fédérale.

*Q.*: Déchets encombrants, horaire du numéro vert? Pas de permanence ni de répondeur automatique.

*R.*: C'est sans doute possible, à étudier.

#### **Discussion suite à l'audition du magistrat**

Le président précise que, pour faire suite à l'audition du magistrat, la commission doit rendre son rapport à la fin de la séance suivante.

#### **Tour des partis**

L'Union démocratique du centre constate que c'est un peu trop succinct, mais que cela reste acceptable. L'Union démocratique du centre souhaite travailler sur des chiffres qui viendront dans une seconde phase.

Les questions et réponses sont précises, pas de problème particulier.

Le Parti libéral se déclare satisfait en regrettant que le domaine du logement ne soit pas assez développé. On voit cependant très peu de chose dans ce document si ce n'est deux postes supplémentaires. Le budget de fonctionnement du département n'apparaît pas assez clairement. La comparaison avec le travail du magistrat socialiste permet de constater les lacunes du travail du département étudié ce soir. Pour cause d'échéance électorale, le travail de cette année est quelque peu biaisé.

Le Parti libéral entend dissocier l'aspect budget d'investissement du projet de budget et l'aspect budget de fonctionnement du budget final qui sera étudié ligne par ligne.

La démarche semble simple pour le Parti libéral afin d'aider à la comparaison entre les intentions et objectifs et les comptes.

Un vote n'est pas forcément nécessaire à ce stade.

Le Parti radical regrette la brièveté du sujet logement et considère que la réponse n'est toujours pas adaptée aux besoins.

Il y a encore beaucoup à faire dans l'amélioration de ce qui existe, notamment en matière d'aménagement urbain.

Le Parti radical considère qu'il n'y a pas d'année différente des autres, car tous les budgets sont préparés tout au long de l'année et on aurait pu avoir des éléments beaucoup plus précis, notamment de la part du département des affaires culturelles.

Le travail de cette commission ne sert pas à grand-chose, puisqu'on en reste au constat qu'il y a des commissions plus importantes que d'autres.

Le groupe démocrate-chrétien a l'impression d'avoir assisté à une conversation de bistrot. Il n'y a rien qui blesse ou choque dans le projet du Conseil administratif. Ses objectifs cachent peut être d'autres projets qui ne figurent pas dans ce document.

Les Verts se déclarent satisfaits de la politique proposée par le biais des propositions de budget exposées. Elle s'inscrit dans la continuité de la politique menée lors de la précédente législature. Il reste cependant encore du travail, essentiellement d'adaptation, afin que la population puisse percevoir que le tri des déchets, c'est simple, facile et utile.

Les Verts remarquent cependant que les objectifs complètent aussi les intentions énoncées par le discours de législature.

Le Parti socialiste aurait souhaité quelque chose de plus clair, afin que le Conseil administratif arrive avec un document plus précis, même si l'année est particulière. Nous risquons cependant de retomber dans le fonctionnement antérieur, le travail actuel semble superflu. Le Conseil administratif risque aussi de retomber de lui-même dans l'ancienne procédure en ne prenant pas de risques dans ces intentions de budget, omettant ainsi de faire des propositions progressistes. Peut-être le souhaite-t-il?

Cependant, nous nous devons de faire ce travail avec le Conseil administratif et de veiller à sa pérennité.

De plus, la Fondation HLM peut constituer des réserves qui lui permettraient d'acquérir des immeubles afin de développer le logement social en ville de Genève.

Les socialistes relèvent encore que le Conseil administratif ne saurait être à court d'intentions, on aurait souhaité les voir apparaître dans les objectifs.

Le Parti socialiste rappelle qu'il ne saurait y avoir de vote sur les intentions ni sur le projet de budget.

Le Parti du travail considère que le travail est un peu frustrant, car le document contient peu de choses; heureusement, l'audition apporte du nouveau, des compléments. Alors comment faut-il procéder l'année du changement de législature?

L'Alliance de gauche/SolidaritéS et Indépendants considère que le document est incomplet. Les zones de rencontre n'apparaissent pas dans le projet, les critiques sur la brièveté du projet s'estompent cependant face aux explications du magistrat.

Ensuite, le débat s'ouvre plus largement sur la pertinence de ce travail dans les conditions particulières de cette année et sur la nécessité ou non de voter formellement suite à cette discussion. Les avis divergent sur la façon qu'il y a de recevoir le texte qui nous a été remis et sur l'usage que nous n'avons pas le temps d'en faire.

Le regret principal qui émerge reste celui de la difficulté à travailler en conformité avec les intentions que nous nous étions données, compte tenu des délais inadaptes.

Il est rappelé que l'idéal serait que chaque groupe fût représenté lors de l'audition par la commission des finances.

Le Parti libéral souhaite deux votes:

- un vote pour que la procédure choisie en 2002 pour 2002 soit systématiquement appliquée, année électorale ou pas;
- un vote: considérant le dépôt tardif des objectifs du Conseil administratif dans le cadre du projet de budget 2004, la commission des travaux demande à être auditionnée par la commission des finances après le dépôt de son rapport concernant le projet de budget 2004.

#### *Vote 1*

L'application stricte de la procédure est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents.

#### *Vote 2*

L'audition de la commission des travaux par la commission des finances est acceptée à l'unanimité des 15 commissaires présents.

3300

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2003 (matin)  
Budget 2004

**Etude du projet de budget 2004**

*17 et 23 septembre 2003*

Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.

*24 septembre 2003*

Audition de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné par M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et par M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.

*30 septembre 2003*

Audition de M. Christian Zaugg, président de la commission des travaux, accompagné par M. Alain Marquet, rapporteur de la commission des travaux pour le budget, par la commission des finances, sous la présidence de M. Didier Bonny et en présence de M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné par M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et par M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.

**Auditions du 17 septembre 2003**

*Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.*

En préambule, un commissaire déplore que le magistrat ne soit pas là pour faire part de ses intentions, compte tenu de la nouvelle perspective budgétaire.

Il lui est répondu que, en l'état, il n'y a pas de rectifications; elles seront étudiées par le Conseil administratif.

Etude du rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2004

*Pages 8 et 9*

Il a déjà été rapporté sur ces pages.

*Page 87 – Direction et secrétariat du département*

*1000-1300*

*Q.*: Qu'est-ce qu'un bouquet de transports?

*R.*: Le Conseil administratif a souhaité favoriser les mobilités douces pour les fonctionnaires municipaux: vélos attribués aux départements, abonnements TPG et, en contre partie, les places de parc disponibles sont devenues payantes.

*1000-1300*

*Q.*: Pourquoi l'exemple de l'affichage public est-il choisi?

*R.*: Cela concerne tous les règlements et lois déjà adoptés, et ce travail technique et la procédure doivent être définis.

*Q.*: Est-ce vraiment un gros volume de travail?

*R.*: La collaboration avec le Domaine public a déjà nécessité une vingtaine de rencontres, c'est donc un réel grand travail.

*Q.*: Dépôts sauvages: quel développement dans le traitement?

*R.*: C'est une tâche permanente. Il y a actuellement quatre équipes qui tournent en permanence, tant pour les dépôts annoncés que pour les dépôts sauvages (20%).

L'amélioration est sensible, car les réclamations ont diminué de manière significative. Grâce au personnel supplémentaire et aux crédits-engins.

*Q.*: Quelle collaboration avec les agents municipaux? Prévention, répression? Le système n'est-il pas aussi utilisé par les petites entreprises?

*R.*: La collaboration avec les agents de ville tend à s'améliorer. La Voirie n'a aucun pouvoir répressif. Elle communique, elle informe, elle débarrasse.

La répression nécessite une structure adéquate et une volonté politique ferme.

*Q.*: Depuis quand ne faites-vous plus la distinction entre annoncés et sauvages?

*R.*: Environ six mois.

*Q.*: La Voirie peut-elle dénoncer les auteurs de dépôts sauvages identifiables?

*R.*: Dans ce cas, la Voirie avise les agents municipaux.

1000-1100

*Q.*: Qu'entend-on par «décharger le magistrat dans ses activités»?

*R.*: La question devrait être posée au magistrat.

2000-2100

*Q.*: Le règlement sur les plans d'utilisation du sol (PUS) n'est-il pas encore pendant? Ne sommes-nous pas en période transitoire?

*R.*: Le règlement n'est toujours pas abouti. Un des objectifs est l'adoption ou l'abandon définitif du nouveau règlement, voire la pérennisation du règlement transitoire.

La décision du Grand Conseil rend caduque une partie seulement des PUS.

Améliorer les végétations en ville n'est-ce pas le rôle du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Le SEVE a la gestion, mais la politique d'implantation ou d'amplification des espaces verts relève du département, en collaboration avec le SEVE.

2000-2200

*Q.*: Favoriser les solutions rapides: oui, mais comment?

*R.*: C'est justement la réflexion qui est en cours au département (procédure d'obtention du bonus à la rénovation, la Ville est parfois mise à plus rude épreuve que des privés).

Page 88

3000-3100

*Q.*: Quel est le mode de fonctionnement de la démocratie participative?

*R.*: La Ville de Genève mène deux sortes de discussions: avec les groupements de quartier organisés et lors des séances publiques avec les habitants. Schématiquement, dans le premier cas, sur la base de projets; dans le second, sur la base des propositions des habitants.

*Q.*: Demande du Conseil municipal d'affichage ou de publication des préavis municipaux en matière de construction. Où en est-elle?

*R.*: Un classeur existait pour les conseiller municipaux, mais il était peu ouvert par ces conseillers.

*Q.*: Publication sur le site de la Ville?

*R.*: Il ne s'agit que de préavis.

#### Conservation du patrimoine architectural

*Page 89*

*1000-1100*

*Q.*: Fournir des bases théoriques, etc. Est-ce aussi pour les privés?

*R.*: Plutôt pour le patrimoine municipal, il arrive que des privés consultent, ils sont servis mais aussi conseillés pour aller consulter au niveau cantonal. Ces prestations ne sont pas facturés, car il s'agit le plus souvent de conseils très simples.

*Page 90*

*3000-3200*

*Q.*: Où sont distribuées les brochures ou les informations sur la Journée du patrimoine?

*R.*: Arcade, documents, conférence de presse, l'info peut sembler suffisante, peut-être les sujets ne sont-ils pas tous aussi porteurs.

#### *Variation du personnel*

*Q.*: Quels seraient les obstacles à l'engagement?

*R.*: Le manque de place; cela pourrait être amélioré en 2004.

#### *Variation des locaux*

*Q.*: Quelle mise à disposition?

*R.*: Rue du Stand 25, un nouvel espace a été obtenu.

Division de l'aménagement et des constructions – Direction et secrétariat de la division*Page 91*

2000-2200

*Q.*: Plan d'investissement plus réaliste?

*R.*: Les intentions sont une chose, les mettre en pratique, une autre. La lenteur ou la longueur de la mise au point d'un projet sont variables et le Conseil municipal a grosso modo une capacité d'absorption d'environ 60 propositions du Conseil administratif, alors qu'il y aurait facilement une centaine de propositions à traiter. Ce qui explique les différences entre les prévisions et les crédits votés. Être plus réalistes serait de tenir compte du fait que les projets mettent davantage de temps à être réalisés.

2000-2300

*Q.*: Mises au concours?

*R.*: La méthode par éléments est maintenant systématiquement utilisée, ce qui permet de mieux comparer les coûts des constructions entre elles. D'ici peu, la base de données obtenue permettra une meilleure évaluation, puis l'étude des propositions des mandataires. Cette base de données pourrait devenir publique.

*Q.*: Les critères de développement durable sont-ils intégrés dans la méthode par éléments?

*R.*: On construit sur terrain nu, on gère, on rénove et on doit imaginer que l'on doit retrouver le terrain nu à la fin de l'opération. Cela correspond exactement aux critères du développement durable/Agenda 21.

*Page 92**Variation du personnel*

*Q.*: Pourquoi n'engagez-vous pas à travers la Direction des systèmes d'information (DSI)?

*R.*: La DSI veille à la cohésion des systèmes. Notre besoin est spécifique à la gestion du GEPIM. La DSI nous demande d'avoir cet administrateur, cela fait partie du budget de ce département.

*Variation des locaux*

*Q.*: On vient de changer et on est encore en situation précaire. Alors?

*R.*: On est réellement trop à l'étroit à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Mais on est preneur du moindre mètre carré disponible.

Division de l'aménagement et des constructions – Opérations foncières, information et communication

*Page 93*

*1000-1100*

*Q.*: Où en est-on concernant le projet d'arrêté PA-448 de 2,5 millions de francs?

*R.*: Il n'y a qu'une seule demande en traitement.

*2000-2300*

*Q.*: Créer de nouveaux moyens de communication, lesquels?

*R.*: Présentation informatique, photo, vidéo, etc.

*Q.*: Pourquoi pas des bornes d'informations?

*R.*: Nous essayons de créer les supports, les bornes seraient un instrument municipal pour toute la ville et devraient être débattues avec l'ensemble du Conseil administratif.

*Q.*: L'arcade devrait déménager?

*R.*: L'arcade reste au pont de la Machine, même si c'est un peu étroit. C'est le guichet unique petite enfance qui est parti à la rue du Cendrier.

*2000-2100*

*Q.*: Il y a suffisamment d'information, mais cette information n'arrive pas toujours à la population. Comment est-elle distribuée?

*R.*: L'information est diffusée dans les maisons de quartier, dans les écoles, dans les crèches, l'excès de communication serait aussi un risque.

*9000-9100*

*Q.*: Gérer la formation est un objectif? Que s'est-il passé en 2002-2003?

Un commissaire est effaré de voir qu'il s'agit là seulement d'un objectif.

*R.*: Les spécificités foncières demandent une formation plus pointue, ainsi certains fonctionnaires peuvent parvenir à un développement de la formation et accéder à d'autres fonctions.

Division de l'aménagement et des constructions – Urbanisme

*Page 94*

*1000-1100*

*Q.*: La lettre d'information sur les vacances: n'est-ce pas du devoir de la Gérance immobilière municipale (GIM)?

*R.*: Ces arcades ne sont pas uniquement celles de la GIM, mais il faut aussi connaître les arcades privées disponibles.

*2000-2200*

*Q.*: Gare des Eaux-Vives: est-ce toujours d'actualité?

*R.*: Plus que jamais, le projet de liaison ferroviaire CEVA implique des séances de travail avec les associations et une séance publique.

*2000-2300*

*Q.*: Cela ne relève-t-il pas du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement?

*R.*: La planification des bâtiments scolaires relève du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

*Q.*: Les données des PUS ne sont pas aisément accessibles, a-t-on examiné la possibilité de s'associer avec l'Etat?

*R.*: Des contacts ont été pris, mais il manque encore une personne chargée de cette coordination des infos.

*Page 95*

*3000-3400*

*Q.*: Combien de modules manquent encore pour la maquette?

R.: Un petit deux tiers est réalisé. Un crédit extraordinaire de 500 000 francs est prévu au programme financier quadriennal afin d'accélérer la réalisation.

Q.: N'est-ce pas plutôt un investissement qu'un fonctionnement?

R.: Il faut faire des mises à jour régulières. Au début, il s'agissait d'un crédit d'investissement.

Division de l'aménagement et des constructions – Aménagement urbain et éclairage public

*Page 96*

*1000-1200*

Q.: Mobilier urbain, il n'y a pas de référence à cela dans le budget?

R.: Il s'agit d'un crédit extraordinaire. Une proposition arrivera bientôt.

*La rade (1 440 000 francs)*

Mobilier urbain, un crédit extraordinaire va être demandé: poubelles, bancs, édicules.

*Objectifs 2004 Plan lumière*

Q.: De quoi s'agit-il?

R.: Répertorier les points lumineux de l'éclairage public, contrôler la durée de vie des lampes, gérer le renouvellement des ampoules par secteur.

*1000-1100*

Q.: Quelle mission?

R.: Suite de l'objectif décrit dans le paragraphe au-dessus.

Q.: Il n'y a toujours pas de concept global? Tout cela risque de rester très disparate. Il n'y a pas de réflexion pour que tout cela aille ensemble?

R.: La volonté reste d'avoir une cohérence, même si les éléments sont pris les uns après les autres.

Q.: Quelle est la définition du mot «éphémère» de M. Ferrazino?

R.: Il faut le lui demander.